40447

ANNUAIRE

DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE



HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

1900

PARIS
LIBRAIRIE JACQUES LECHEVALIER
23, Rue Racine.

ANNUAIRE

DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE PARIS

(Suite des Archives de l'Internat, 1815-1887)

ANNUAIRE

DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE



HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

1900



ANNUAIRE

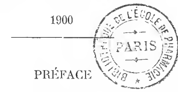
DE

L'INTERNAT EN PHARMACIE

DES HOPITAUX

ET HOSPICES CIVILS DE PARIS

1900


BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE
PARIS

PRÉFACE

Cet annuaire, publié par les soins de la Société des Internes en pharmacie en exercice, comprend deux parties distinctes.

Tout ce qui a trait directement à l'internat, concours, promotions, prix de l'internat, forme la première partie

Tout ce qui intéresse l'étudiant en pharmacie en général forme la deuxième partie

Fondé depuis plus d'un demi-siècle, l'internat en pharmacie a compté et compte encore parmi ses anciens membres des hommes qui ont illustré et illustrent encore la profession ; jusqu'ici, à quelques années de distance, les différentes promotions de l'internat restaient inconnues les unes aux autres : cet annuaire, en consacrant les titres obtenus, comblera cette lacune

Les archives de l'Internat ont été publiées (Imprimerie, 19, rue du Faubourg-Saint-Denis) Elles renferment les documents relatifs à l'internat en pharmacie de 1815-1887

Cet annuaire en est la suite et comprend, avec les renseignements récents, les résultats des derniers

concours et la liste générale des internes de 1815 à 1900.

Ce travail, destiné à être le guide du candidat à l'internat en pharmacie, ne remplirait pas complètement son but, si, en regard des difficultés matérielles du concours, nous ne disions un mot des droits et des devoirs de l'interne en pharmacie.

On a voulu bannir l'interne en pharmacie de la visite, mais la sécurité du malade, la responsabilité du pharmacien, la sienne propre, celle même du médecin ne sont-elles pas des raisons suffisantes pour montrer la nécessité de sa présence?

C'est donc pour lui un droit et un devoir d'assister régulièrement à la visite du médecin. Il représente le pharmacien en chef, et consigne, sur un cahier *ad hoc*, les prescriptions.

Ses études spéciales lui permettent de donner au chef de service les renseignements techniques dont il peut avoir besoin.

Sa compétence est reconnue pour les analyses pathologiques

A la pharmacie il prépare les médicaments prescrits ; ce travail terminé, il doit lui-même, pour éviter toute erreur, présider à leur distribution au lit du malade.

C'est dans les termes suivants que M. le Dr Peyron, directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique, parlait des internes en pharmacie (1) :

« La voie dans laquelle la médecine s'engage chaque jour plus avant, l'appel qu'elle fait de plus en plus à vos procédés d'analyse, rendent le concours des pharmaciens dans nos hôpitaux plus utile, leur collaboration plus nécessaire et agrandit le rôle de ceux de vous qui se donnent complètement à leurs fonctions.

« Nos hôpitaux sont une grande école de science et de dévouement J'espère que le séjour que vous y ferez n'aura pas seulement pour effet de fortifier en vous le sentiment du devoir professionnel ; j'espère encore que le temps passé dans ce milieu d'activité scientifique exercera toujours son heureuse influence et que de vos rangs continueront à sortir les maîtres de l'avenir. »

(1) Séance de distribution des prix de l'internat en pharmacie en 1885.

Pour passer à un autre ordre d'idées, nous voulons parler de la vie commune dans les hôpitaux, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler les termes dans lesquels M. Petit parlait de « cet internat qui est une véritable famille où rien ne manque, ni les plaisirs, ni les conseils, ni les remontrances, et où chacun, avec la franchise qui est l'apanage de la jeunesse, laisse apparaître au grand jour ses qualités et ses défauts. C'est dans ces salles de garde où l'on vit d'une intimité si étroite, qu'on apprend à se connaître, à s'apprécier et que se forment ces affections du jeune âge les plus vraies et les plus sincères, parce qu'elles reposent sur des sympathies désintéressées.

« C'est là aussi que se transmettent ces traditions d'honneur et de loyauté avec lesquelles les internes de l'avenir ne transigeront pas plus que leurs aînés »

Dans la seconde partie de cet annuaire, nous avons cherché à donner le plus possible de renseignements utiles à l'interne et à l'étudiant en pharmacie.

Ce sont les programmes pour les divers concours des hôpitaux, des Asiles de la Seine, de l'Ecole de Pharmacie, du Laboratoire municipal, etc...

Notre but a été de mettre dans les mains de nos futurs collègues un recueil de renseignements pratiques destiné à les aider dans leurs études et dans la préparation aux épreuves des divers concours ; heureux si nous avons pu faciliter ainsi la tâche à ceux d'entre nous désireux d'acquérir de nouveaux titres

Puisse ce travail, fait en commun, resserrer les liens d'amitié qui nous unissent ; c'est par l'union seule que nous pourrons arriver à sauvegarder les intérêts de notre profession, à défendre ses droits et assurer l'avenir de nos jeunes camarades.

ASSOCIATION CONFRATERNELLE

Des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris.

Cette Association, fondée en 1852, a vu s'accroître de jour en jour le nombre de ses adhérents.

Son principal but est de venir en aide, par des secours pécuniaires, aux collègues frappés d'infortune et de resserrer les liens de confraternité entre les anciens et les nouveaux internes.

Un banquet annuel est l'occasion d'une assemblée générale où tous les internes et anciens internes se font un devoir d'assister pour apporter leur offrande au fonds de secours et propager en même temps l'œuvre amicale et bienfaisante entreprise par l'Association (1).

Sur l'initiative des Internes des Hôpitaux, l'Association confraternelle des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Paris a fondé, dans sa séance générale du 11 décembre 1886, deux prix annuels à décerner à ceux qui obtiendront la première et la seconde place au concours d'admission à l'Internat.

Le 1er prix a une valeur de 150 francs; le 2e prix une valeur de 50 francs Ces prix, décernés pour la première fois en 1888, consistent en ouvrages scientifiques dont le choix est laissé au lauréat.

(1) N. B. — Ce banquet a toujours lieu le 15 mai.

ASSOCIATION AMICALE

Des Internes en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

INTERNES EN EXERCICE

Cette Société, dont l'existence remonte à l'année 1884, ne compte parmi ses membres que les Internes en exercice.

En pleine voie d'activité, la Société a créé des conférences préparatoires au concours de l'Internat, ainsi que des reconnaissances des produits simples et composés.

Elle a pu, grâce à ses énergiques réclamations, soutenues également par les Pharmaciens des Hôpitaux et quelques membres du Conseil de l'Assistance publique, faire repousser un projet désastreux visant l'Internat en Pharmacie et la Pharmacie elle-même.

CHAPITRE Ier

Une Association confraternelle est établie entre tous les Internes en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

Art. 1er — L'Association a pour but :

1° De resserrer les liens de solidarité entre tous ses membres ;

2° De venir en aide à chacun de ses membres par tous les moyens qui seront en son pouvoir ;

3° De se consacrer à la défense des intérêts et de la dignité de l'Internat en Pharmacie et de la profession.

Art. 2. — La durée de l'Association est illimitée.

Art 3. — L'Association prend le titre d'Association amicale des Internes en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices de Paris

CHAPITRE II

Art. 1er. — L'Association ne comprend que des membres actifs.

Art. 2. — Pour être membre de la Société, il faut :
1° Justifier de son titre d'Interne en Pharmacie ;
2° Etre en exercice ;
3° Signer son adhésion aux statuts ;
4° Payer la cotisation mensuelle.

CHAPITRE III

Art. 1er. — La cotisation est fixée à cinquante centimes par mois. Elle est payable par avance mensuellement ou par trimestre. Le paiement de l'année entière est facultatif.

Art. 2 — Un droit d'entrée de 1 franc est perçu par chaque membre actif de l'Association.

CHAPITRE IV

Art. 1er. — L'Administration de la Société est confiée à un bureau composé de cinq membres :
Un président ;
Deux vice-présidents ;
Un secrétaire ;
Un trésorier.

Art 2. — Le bureau est élu en Assemblée générale, au vote secret, au mois de juillet de chaque année.

Art. 3. — Le bureau est nommé pour un an.

CHAPITRE V

Art. 1er. — Les réunions ont lieu sur convocation du bureau.

Art. 2. — Les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des membres présents.

En 1898 et 1899 l'Association des Internes a décidé d'accorder deux prix, l'un de cent francs, l'autre de cinquante aux deux élèves ayant obtenu les plus hautes notes à la composition écrite. Le renouvellement de ces prix doit être voté chaque année avant l'ouverture des conférences préparatoires au concours.

INTERNAT EN PHARMACIE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Extrait du règlement sur le service de santé.

Devoirs. — Les élèves internes en pharmacie des hôpitaux et hospices suivent toutes les visites des médecins et chirurgiens auxquels ils sont attachés.

Ils tiennent le double du cahier de visite et en font le relevé pour ce qui concerne les médicaments ; ils sont chargés personnellement de la distribution de ces médicaments au lit de chaque malade, pour la partie qui doit être administrée aussitôt après la visite ; ils remettent aux surveillantes ou aux surveillants les boissons ainsi que les médicaments à distribuer successivement dans le cours de la journée, avec indication écrite du mode d'administration de ceux des médicaments qui présentent quelque danger dans leur emploi.

Dans les hôpitaux d'enfants, les internes en pharmacie sont chargés de faire aux surveillantes elles-mêmes la remise des médicaments, en appelant successivement sur le cahier de visite les prescriptions relatives à chaque malade.

Enfin, ils assistent, lorsqu'ils sont désignés pour ce service, au traitement externe et aux consultations gratuites (art 73).

Les internes en pharmacie sont tour à tour de garde pendant vingt-quatre heures, et sont soumis aux obligations imposées aux élèves internes en médecine. En outre, ils ne peuvent s'absenter, pendant le temps de leur garde, sans le consentement du pharmacien de l'établissement (art 74).

Les élèves employés dans les hôpitaux et hospices sont subordonnés, sous le rapport du service de santé, à leurs

chefs respectifs (médecins, chirurgiens, pharmaciens) et, sous le rapport administratif et de la police intérieure, aux directeurs et économes (art. 79).

Congés. — Aucun congé n'est accordé aux élèves que par décision du directeur de l'administration.

La demande appuyée par le chef de service (pharmacien) est remise au directeur de l'établissement, qui la transmet avec son avis à la division du secrétariat de l'administration.

Cet avis doit exposer les motifs du congé demandé (raison de santé, affaires de famille, etc), les moyens de pourvoir au service et indiquer le lieu où l'élève se retire.

Le congé, avant d'être délivré, est enregistré et visé par le directeur de l'établissement.

La durée de ces congés ne peut excéder deux mois, y compris le temps des voyages, quelle que soit la distance du lieu où les élèves doivent se rendre.

Il ne sera accordé de congé aux élèves internes qu'autant que les deux tiers au moins des internes titulaires seront présents dans l'établissement.

Si à l'expiration du congé, l'élève n'est pas rentré, il sera considéré comme démissionnaire, à moins qu'il ne justifie des causes de son absence et, dans ce dernier cas, la demande des prolongations devra être adressée à l'administration, huit jours au moins avant l'expiration du congé (art. 80).

Les suppléants des élèves internes en pharmacie, en cas de maladie ou d'absence autorisée par congé, seront indiqués par le pharmacien en chef, directeur de la pharmacie centrale (art. 81) ou simplement le pharmacien de l'établissement.

Les remplaçants des internes titulaires recevront uniformément l'indemnité attribuée aux internes de 1re année (circulaire du 31 janvier 1891).

Prix de l'internat. — Tous les élèves internes sont tenus de prendre part chaque année au concours des prix, sous peine d'être considérés comme démissionnaires et, comme

tels, d'être privés du droit de continuer leur service dans les hôpitaux (art. 115).

Les élèves internes en pharmacie sont nommés pour deux ans ; mais à l'expiration de ce délai, pourront être appelés par le directeur de l'administration au bénéfice d'une 3e et d'une 4e année, ceux qui auront été jugés dignes de cette récompense par le jury du concours des prix et qui auront satisfait complètement, sous le rapport de l'assiduité et de la subordination, à toutes les obligations de leurs fonctions (art. 57).

L'interne en pharmacie qui a obtenu au concours la médaille d'or peut recevoir du directeur de l'administration l'autorisation d'exercer ses fonctions pendant une année au-delà du terme fixé par le paragraphe précédent.

L'élève auquel cette faveur est accordée a le choix des places au commencement de l'année (art 92).

Il est appelé, en outre, à profiter d'une bourse de voyage de 3.000 francs, il aura la faculté de bénéficier de sa bourse de voyage à son choix, soit avant, soit après son année supplémentaire d'exercice.

L'arrêté préfectoral du 5 janvier 1888 ayant abrogé le paragraphe 3 de l'article 72 du règlement, les internes en pharmacie, tant des hôpitaux et hospices que de la Pharmacie Centrale, qui obtiendront le titre de pharmacien, pourront continuer leurs fonctions dans les établissements hospitaliers.

Indemnités et traitement. — Les élèves internes sont logés dans les établissements auxquels ils sont attachés ; ils jouissent, en outre, d'un traitement annuel. Les élèves de garde sont nourris pendant la durée de ce service (art. 119).

Le traitement des internes est de :

600 fr. pour ceux de 1re année.
700 — 2e —
800 — 3e —
1.000 — 4e —
1.200 — 5e — (médaille d'or), et pour chacun des internes de Berck et de Brévannes.

Les internes de la Maison municipale de santé reçoivent un traitement supplémentaire de 269 francs par an.

Les internes attachés à des établissements dans lesquels ils ne peuvent être logés, faute de locaux suffisants, reçoivent une indemnité annuelle de 600 francs payable par quart à chaque trimestre

Les internes logés sont au nombre de :
Un à l'hôpital Andral ;
Un à Aubervillers ;
Un au bastion 29 ;
Deux à Beaujon ;
Deux à Boucicaut ;
Un à Brévannes ;
Un à la Clinique Tarnier (rue d'Assas) ;
Un aux Enfants Assistés ;
Six aux Enfants Malades ;
Neuf à l'Hôtel-Dieu ;
Deux aux Incurables (Ivry) ;
Un à Lariboisière ;
Un aux Petits Ménages (Issy) ;
Huit à Tenon ;
Un à Berck sur-Mer.

Il existe dans chacun des hôpitaux suivants, un service supplémentaire d'accouchements, pour lequel il est accordé une indemnité annuelle de 300 francs :

Pitié Charité. Cochin. Beaujon. Lariboisière. Tenon. Saint-Louis. Saint-Antoine. Hôtel-Dieu.

Il est accordé 600 francs pour le service de l'isolement à l'hôpital Saint-Antoine et 400 francs pour celui de la consultation externe dans le même hôpital. A l'hôpital Saint-Louis, une indemnité de 200 francs est accordée pour les services des pavillons Gabriel et Alibert dans la proportion de 2/3 pour celui du pavillon Gabriel et de 1/3 pour celui du pavillon Alibert.

En outre, il est alloué des indemnités de :

300 fr. pour le service de chirurgie infantile à Tenon ;

300 fr. pour le service de traitement externe à l'hôpital Ricord ;

400 fr. pour le service du traitement externe à la Salpêtrière ;

400 fr pour le service de Gynécologie à Cochin ;

400 fr. pour le serviee de la fondation Vallet, à Bicêtre.

Les internes des établissements suivants reçoivent une indemnité mensuelle de 25 francs pour frais de déplacement :

1° Bicêtre ; 2° Bichat ; 3° Issy (Ménages) ; 4° Ivry (Incurables) ; 5° Tenon ; 6° Broussais ; 7° Aubervilliers ; 8° Bastion 29 ; 9° Boucicaut.

Les élèves internes chargés de la direction du service pharmaceutique dans les établissements non pourvus de pharmacien sont choisis parmi ceux qui ont fini leurs études, et de préférence parmi ceux qui possèdent leur diplôme de pharmacien. Ils sont comptables et responsables en matière, et sont chargés de toutes les écritures relatives à la pharmacie. Ils reçoivent, à cet effet, une indemnité annuelle de 800 francs s'ils ont leur diplôme de pharmacien et 500 francs seulement dans le cas contraire.

L'indemnité allouée aux deux aides du laboratoire de la Pharmacie centrale des hôpitaux est de 2 400 francs par an.

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE

Ce concours, inauguré en 1815, a lieu tous les ans vers le 15 mars et dure jusqu'à la fin de mai.

Les nouveaux internes entrent en fonctions le 1er juillet.

CONDITIONS DE L'ADMISSION AU CONCOURS ET FORMALITÉS A SUIVRE

Dispositions réglementaires.

Tout aspirant qui veut se présenter au concours ouvert pour les places d'élèves internes en pharmacie doit être âgé de vingt ans au moins et de vingt-sept ans au plus.

Il doit produire :

1° Son acte de naissance ;

2° Un certificat de vaccine ;

3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune ;

4° Un certificat de validation de stage ou la feuille d'inscription à l'École de pharmacie.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture des listes ne sera point accueillie. — N. B. — Les actes de l'état-civil venant des départements et les certificats délivrés par les médecins ou les fonctionnaires étrangers à l'administration de l'Assistance publique devront être légalisés.

Les épreuves du concours aux places d'élèves-internes en pharmacie sont réglées comme il suit :

Epreuves d'admissibilité : 1° Une épreuve pour la reconnaissance de vingt plantes et substances appartenant à l'histoire naturelle et à la chimie pharmaceutique ;

2° Une épreuve consistant dans la reconnaissance de dix préparations pharmaceutiques proprement dites, et dans la description du mode par lequel on doit obtenir une ou plusieurs de ces préparations qui seront désignées par le jury.

Epreuves définitives : 1° Une épreuve verbale portant sur la pharmacie proprement dite et la chimie ;

2° Une épreuve écrite embrassant la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle.

Composition du Jury : Le jury de l'internat se compose de sept juges Quatre sont choisis parmi les pharmaciens en chef des hôpitaux ; les trois autres parmi les pharmaciens civils, anciens internes des hôpitaux.

Lorsqu'un des membres du jury n'a pas assisté à une séance, il est de fait considéré comme démissionnaire et n'est pas remplacé.

Nature et durée des épreuves.— Avant chaque épreuve, le jury tire au sort les noms des candidats qui vont subir l'épreuve.

A l'ouverture du concours, le président du jury tirera immédiatement au sort les noms des élèves qui vont subir dans cette séance l'épreuve de reconnaissance des plantes.

Il sera remis à chaque élève inscrit une carte spéciale sur la présentation de laquelle il sera reçu à l'amphithéâtre pour suivre les séances du concours.

Première épreuve. — La première épreuve comprend la *reconnaissance* des plantes et substances *simples*.

Il est accordé à chaque candidat *cinq minutes* pour reconnaître les vingt plantes ou substances qu'on lui présente.

Cette épreuve est évaluée à 20 points maximum, c'est-à-dire un point pour chaque substance, 1/2 point pour le nom, français, 1/4 pour le nom latin et 1/4 pour le nom de la famille, si c'est une plante.

Toute plante ou substance nommée à faux enlève au candidat un point, qui est déduit de la somme des points qu'il avait obtenus jusqu'au moment où il a commis l'erreur.

Cette épreuve est éliminatoire ; pour être admis à subir les suivantes, il faut avoir obtenu un nombre mininum de points fixés chaque année par le jury avant l'ouverture du concours.

Deuxième épreuve. — Elle se compose de la reconnaissance

de dix préparations pharmaceutiques proprement dites, et d'uue dissertation sur uue ou deux d'entre elles indiquées par le jury.

Il est accordé dix minutes au candidat pour la reconnaissance et la dissertation. Le nombre de points à obtenir est fixé à 20, c'est-à-dire 1 1/2 pour chaque substance, et 5 points pour la dissertation

Chaque substance nommée à faux enlève 1 point 1/2 au candidat.

Cette épreuve est aussi éliminatoire. Le minimum de substances à reconnaître et de points à obtenir pour pouvoir continuer le concours est également fixé par le jury avaut l'ouverture de la session.

Les plautes et substauces à reconnaître sont communes à tous les candidats passant dans la même séauce. Elles sont choisies par le jury avant d'entrer en séance.

Troisième épreuve. — Cette épreuve orale se passe par série de 10 candidats tirés au sort avant d'entrer en séance.

Elle consiste en une dissertation de dix minutes sur la pharmacie proprement dite et la chimie après un temps égal de réflexion.

Les questions, au nombre de trois, sont rédigées par le jury avant d'entrer en séance. La question tirée au sort par le premier appelé est la même pour tous les candidats passant dans la même séance.

Chaque candidat peut eucore obtenir vingt points, dix pour chaque question.

Epreuve écrite. — La quatrième épreuve est une composition écrite à laquelle prennent part tous les candidats non élimiués par les deux premières épreuves.

Le sujet de composition écrite est le même pour tous les candidats : il est tiré au sort entre trois questions, qui sont rédigées et arrêtées par le jury avant l'ouverture de la séance. Chaque question porte sur trois sujets : chimie, pharmacie et histoire naturelle.

Il est accordé trois heures pour cette épreuve.

Le candidat peut obtenir 15 points pour chaque sujet, soit 45 points pour les trois.

Préparation au concours. — Vers la fin du mois de novembre commencent des conférences spéciales pour la préparation à l'internat.

Le programme suivi comprend 2 parties.

1° Des conférences au nombre de trente environ, comprenant chacune trois sujets de composition écrite sur la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle.

En outre, un certain nombre de questions orales que les candidats doivent traiter sans le secours de leurs notes.

2° Des reconnaissances de produits simples de la matière médicale et produits composés tirés de la pharmacie galénique ou chimique.

Ces reconnaissances sont faites dans les hôpitaux suivants : Pitié, Charité, Hôtel-Dieu, Cochin.

QUESTIONS ÉCRITES POSÉES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

1859. — Des sels de soude et de potasse, alcalimétrie. Des cantharides Lixiviation.

1860. — Des sulfures d'antimoine, et en particulier du kermès minéral. Des jalaps. Sucs en général.

1861. — Du phosphore. Des salsepareilles. Des sirops de fruits en général, et en particulier sirops de groseilles et de mûres

1862. — Composés oxygénés de l'azote. Des rhubarbes La distillation.

1863. — Arsenic. Des cannelles. Vins médicinaux.

1865. — Acide oxalique. Des ipécas. Filtration

1866. — Des sulfures en général De l'opium. Des sirops en général.

1867. — Des chlorures métalliques. Musc. Vins médicinaux.

1868. — Composés oxygénés du soufre. Gommes. Pommades.

1869. — Aetion du chlore sur les oxydes métalliques, et des produits de la réaction. Médicaments fournis par la famille des Laurinées. Teintures alcooliques.

1870. — Composés oxygénés du phosphore Des salsepareilles. Des extraits.

1872. — Chlore et acide chlorhydrique. Des sangsues. Pulvérisation.

1873. — Du soufre et de ses composés hydrogénés. Des aloès. Des essences.

1874. — De l'iode. Des cannelles. Lixiviation.

1875. — Hypoehlorites. Mannes. Pommades.

1876. — Arsenic et ses composés oxygénés. Des ipécas. Comparaison entre l'infusion, la digestion et la décoetion.

1877. — Acide phosphorique et composés oxygénés du phosphore. Cantharides. Vins médicinaux.

1878. — Composés oxygénés du chlore. Abeilles et leurs produits. Alcoolés.

1879. — Cyanures. Convolvulacées. Des teintures en général.

1880. — Chlore et acide chlorhydrique. Gommes-résines des Ombellifères. Petit-lait.

1881. — Composés oxygénés du phosphore. Produit des Conifères. Eaux distillées.

1882. — Des sulfures en général et en particulier du Kermès. Musc. Des eaux distillées en général et de l'eau de fleur d'oranger en particulier.

1883. — Composés oxygénés du soufre. Des cannelles. Des pommades.

1884. — Iode et iodures métalliques. Convolvulacées. Teintures et alcoolatures.

1885. — Des acides phosphoriques. Des salsepareilles. Des mellites.

1886. — Composés oxygénés du soufre. Des convolvulacées. Des sucs acides.

1887. — Acides phosphoriques. Phosphates. Cantharides Teintures alcooliques.

1888. -- Des hydracides. Des sirops. Produits des Confières.

1889. — Composés oxygénés de l'azote. Des abeilles. Des mellites.

1890. — De l'ammoniaque Des cannelles. Préparation des essences.

1891. — Arsenic et composés oxygénés. Teintures et alcoolatures. Convolvulacées.

1892 — Des carbonates de soude et Alcalimétrie. Produits des Solanées De la dissolution.

1893. — Sulfures métalliques en général et sulfures alcalins en particulier. De la Lixiviation. Ombellifères et leurs produits

1894. — Oxydes métalliques en général Pommades. Musc et Castoreum..

1895. — Iode-Iodoforme. Emulsions. Safrans et vanilles.

1896. — De l'ammoniaque. Médicaments fournis à la matière médicale par la famille des Laurinées. Préparation des extraits.

1897. — Soufre et sulfures minéraux. Des aloës, Dissolution, applications à la pharmacie

1898. — Composés oxygénés de l'azote. Produits fournis à la matière médicale par les insectes hémiptères et hyménoptères. Huiles médicinales et essai des huiles.

1899. — Composés oxygénés du phosphore Emulsions. Opium.

QUESTIONS ORALES ET DISSERTATIONS

Sangsues. Iodure de potassium.
Chloroforme. Emplâtre simple.
Baume Opodeldoch Emétique.
Chlorure d'antimoine. Extrait de belladone.
Miel rosat. Azotate d'argent.
Sirop de violettes. Sous-nitrate de bismuth.
Onguent de la mère. Farine de moutarde.
Chlorate de potasse. Kermès.

Sirops d'orgeat. Oxydes de mercure.
Perchlorure de fer. Tisane de Feltz.
Bichlorure de mercure. Sirop antiscorbutique.
Vins de quinquina Acide tartrique.
Acide benzoïque. Huile de ricin.
Emétique. Huile de croton.
Glycérine Suppositoires.
Pilules de Vallet. Acide borique.
Sirop de gomme. Pommades épispastiques.
Extrait de quinquina. Iodure de potassium.

1882. — *Dissertations* : Onguent citrin. Eau de laurier-cerise Farine de moutarde. Eau distillée. Extrait d'opium. Poudre de quinquina. Emplâtre simple. Masse de Vallet. Sirop d'éther.

Oral : Glycérine. Petit-Lait.
Sirop de quinquina. Oxyde de fer.
Des loochs. Protochlorure de mercure.
Pommades mercurielles. Iodure de potassium.
Décoction blanche. Chloroforme.
Sirop de violettes. Acide tartrique.
Extrait de belladone. Acide acétique.

1883. — *Dissertations* : Emplâtre de Vigo. Iodure de potassium. Onguent de la mère. Masse de Vallet. Sirop de Tolu. Onguent citrin. Extrait d'opium. Farine de moutarde. Miel rosat.

Oral : Sirop de violettes. Chlorures de mercure.
Extrait de quinquina. Sous-nitrate de bismuth.
Sulfures alcalins. Emplâtre simple.
Chloroforme. Sirop antiscorbutique.
Acide borique. Huile de ricin.
Carbonates de soude. Sirop de gomme.
Loochs. Iodures de mercure.
Hypochlorites. Laudanum.

1884. — *Dissertations* : Emplâtre simple. Laudanum de Rousseau. Eau de laurier-cerise. Farine de moutarde. Onguent

citrin. Tannin Sirop de Tolu. Extrait d'opium. Sirop d'iodure de fer. Masse de Vallet. Perchlorure de fer. Kermès. Extrait de quinquina.

Oral : Potasse caustique. Décoction blanche.
Oxydes de plomb. Onguent de la mère.
Carbonates de soude. Loochs.
Iodure de potassium. Sirop antiscorbutique.
Oxydes de mercure. Pommade mercurielle.
Oxydes de fer. Petit-lait.
Iodures de mercure. Sirop d'orgeat.
Chlorures de mercure. Suc et sirop de groseilles.
Acide sulfureux. Mellites.

1885. — *Dissertations* : Axonge. Emplâtre simple. Farine de moutarde Chloroforme. Limonades. Suppositoires. Acide azotique. Acide chlorhydrique. Pommades mercurielles. Iodures de mercure. Acide acétique. Laudanum de Rousseau. Oxydes de fer. Chloral.

1886. — Sirop simple. Glycérine et glycérés. Sirop de quinquina. Suppositoires. Acides tartrique. Kermès. Miel rosat. Pommades mercurielles. Sirop de Cuisinier. Acide chlorhydrique. Baume Opodeldoch. Chloroforme. Chlorures de mercure. Oxydes de fer. Loochs. Iodure de potassium. Azotate d'argent.

1887. — *Oral* : Acide cyanhydrique. Petit-lait.
Chlorures de mercure. Loochs.
Acide acétique. Vinaigres médicinaux.
Chloroforme Décoction blanche.
Oxydes de fer. Sirop d'iodure de fer.
Oxydes de plomb. Sirop de sucre.
Kermès. Extrait d'ergot de seigle.
Chlorures d'antimoine. Sirop de groseille.
Iodure de potassium. Extraits de quinquina.

Dissertations : Onguent citrin. Eau de fleurs d'oranger. Sirop de Tolu. Farine de moutarde Eau de laurier-cerise. Baume tranquille. Masse de Vallet. Pommades mercurielles.

Savon médicinal. Emplâtre simple. Tartrate ferrieo-pot as sique.

1888. — *Oral* : Oxydes de fer. Sinapismes.
Ether. Laudanum de Rousseau.
Iodures de mercure. Huile de ricin
Carbonates de soude Sirop d'orgeat.
Oxydes de plomb. Beurre de cacao et suppositoires.

1889 — *Dissertations*. Perchlorure de fer. Sirop d'iodure de fer. Eau de fleur d'oranger. Masse de Vallet. Kermès. Extrait de saturne. Collodion. Sirop antiseorbutique. Sous-nitrate de bismuth.

1890. — *Dissertations* : Emplâtre simple. Sirop antiscorbutique. Kermès. Eau de laurier-eerise. Masse de Vallet. Collodion. Miel rosat. Onguent eitrin. Extrait d'opium. Onguent de la mère. Sirop de Cuisinier. Baume tranquille.

Oral : Iodure de potassium. Extrait de quinquina.
Aeide acétique. Loochs.
Chlorures de mercure. Savon médicinal.
Chloroforme. Sirop de groseilles.
Chlorures de fer. Pommades épispastiques.
Oxydes de fer. Sirop de Tolu.
Azotate d'argent. Pommade mereurielle.
Iodures de mereure. Sirop de violettes.
Oxydes de mereure. Baume Opodeldoeh.
Chlorures d'antimoiue. Sirop d'éther.

1891. — *Dissertations* : Sirop antiseorbutique. Sous-azotate de bismuth. Extrait d'opium. Kermès. Farine de moutarde. Tannin.

Oral : Carbonates de soude. Sirop de Tolu.
Chlorures d'antimoine. Sirop d'orgeat.
Chloroforme. Petit-lait.
Aeide borique. Huile de riein.

1892. — *Dissertations* : Sirop d'amandes. Pommades épispastiques. Baume tranquille. Extrait de quinquina. Huile

de ricin. Sirop de violette. Eau de laurier-cerise. Onguent citrin.

Oral : Nitrate d'argent. Sirop d'iodure d'amidon.
Potasse caustique. Eau distillée.
Acide phénique. Emplâtre simple.
Sulfate de quinine. Sirop de gomme.
Ether sulfurique. Sirop antiscorbutique.
Alun. Limonades.
Phosphates de chaux. Sirop de miel.
Glycérine. Extrait d'opium.
1893. — Acide cyanhydrique. Eau de Laurier cerise.
Chlorures mercureux. Huile de ricin.
Acide benzoïque. Extraits de belladone.
Oxydes de mercure. Des petits-laits.
Acides phosphoriques. Vins médicinaux.
Acide tartrique. Extrait de quinquina.
Acide oxalique. Extrait d'opium.
Potasse caustique. Préparations du savon amygdalin.
Ammoniaque Des émulsions.
Sous-nitrate de bismuth. Eau distillée.
1894. — Chlorure de mercure. Eau de laurier-cerise.
Sulfate de quinine. Sirop de violettes.
Acide borique. Sirop de quinquina.
Chlorure de chaux. Poudre d'opium.
Iodoforme. Sirop de miel.
Acide sulfureux. Looch blanc.
Carbonate de soude. Sirop antiscorbutique.
Acides phosphoriques. Glycerolé d'amidon.
Acide chlorhydrique Miel rosat.
1895. — Nitrate de bismuth. Sirop antiscorbutique.
Acide oxalique. Onguent de la Mère.
Chloroforme. Miel rosat.
Nitrate d'argent. Sirop de violettes.
Ether des Pharmacies (oxyde d'Ethyle) Extrait de quinquina.
Oxydes de plomb. Emplâtre simple.

Iodure de potassium. Loochs.
Oxydes de mercure Laudanum de Rousseau.
Chlorures de mercure. Savon médicinal.
Carbonates de soude Pilules de Vallet.
Chlorures de fer. Pommade citrine.
1896. — Chlorures de fer. Extrait d'opium.
Potasse caustique. Sirop de gomme.
Chlorures de mercure. Onguent de la Mère
Sous-nitrate de bismuth. Loochs.
Nitrate d'argent. Sirop de quinquina.
Chloroforme. Savon amygdalin.
Acide cyanhydrique. Eau de laurier-cerise.
Oxydes de fer. Limonade purgative.
Kermès. Décoction blanche de Sydenham.
Iodures de potassium. Pommade citrine.
Iodures de mercure. Collodion.
1897. — Aluns. Extrait d'opium.
Recherche qualitative et quantitative du glucose dans l'urine. Fer réduit.
Acide cyanhydrique. Sirop antiscorbutique.
Chlorure de chaux Cotons médicamenteux.
Ammoniaque. Préparation et essai du sulfate de quinine.
Iodoforme. Glycérine glycerés.
Chloral. Kermès.
Phosphore. Préparations galéniques de digitale.
Oxydes de fer. Préparations de seigle ergoté.
Acides tartriques. Savons médicamenteux.
1898 — Chlorures de Mercure. Décoction blanche de Sydenham.
Ammoniaque. Sirop de violettes.
Ether sulfurique. Eau de laurier-cerise.
Acide borique. Huile de ricin.
Acide benzoïque. Suppositoires, ovules, crayons médicamenteux.
Oxydes de fer, caractères des sels de fer. Préparation des pilules

Acide phénique. Savons médicinaux.

Recherche et dosage du sucre et de l'albumiue dans les urines. Looch blanc et looch huileux.

Cyanure de potassium. Sirop d'iodure de fer.

Iodure de potassium. Pilules de Vallet.

1899 — Kermès. Eau de laurier-cerise.

Phosphates de chaux. Emplâtre simple.

Aluns Looch blanc.

Urines sucrées. Recherche et dosage du glucose. Laudanum de Rousseau.

Chloroforme. Extrait de belladone.

Acide borique. Extrait d'opium.

Dosage de l'urée dans l'urine. Sirop d'iodure de fer.

Sulfate de quinine. Vin de quinquina.

Iodure de potassium. Miel rosat.

Recherche et dosage de l'albumine dans les urines. Petit-lait.

Chlorures de fer. Onguent de la Mère.

CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE

Liste par ordre alphabétique des noms des internes en pharmacie ayant été admis après concours (de 1815 à 1899.)

Cette liste a été faite grâce aux recherches entreprises par l'Association des anciens internes et complétée cette année d'après les documents officiels de l'Assistance publique.

Noms	Année de la promotion.
Abadie (Lucien-Gaston)	1877
Abbadie Tourné (Silvestre-Gustave)	1873
Abram (Jules-Louis)	1882
Aceault	1833
Adam (Alexandre-Hippolyte)	1846
Adam (François-Armand)	1855
Adam (Gabriel)	1863
Adenet (Louis-Henri)	1897
Adrien (Louis-Alphonse)	1855
Airault	1891
Alexandre (Joseph-Auguste)	1879
Alias	1888
Allender (Paul-François)	1874
Allorge (Joseph)	1857
Allouin (Félix-Prosper)	1864
Ally-Glayse	1843
Althême	1822
Amiard (Léon-Nicolas)	1897
Amelot (Gaston Alfred)	1899
Anceaume (Gustave-Léon)	1891
Andant (Jean-Paul-Emile)	1850

Noms	Année de la promotion.
Andouard (Ambroise-Pierre)	1860
André (Michel-Denis)	1884
André dit Pontier (Léon-Charles)	1857
André	1889
Andréiletto	1870
Anfray (Charles-Henri-Jules)	1899
Anglade (Jean-Baptiste)	1879
Anglicheau (Jean)	1896
Anotta	1890
Antoine (Henri)	1879
Antier (Charles-Germain)	1874
Antoine (Amable-Paul)	1899
Arab (Antoine)	1894
Arbelin (Edouard Emile)	1853
Archambault (Nicolas-Auguste-Marcel)	1873
Argueyrolles	1888
Armingeat (Jean-Marie-François)	1883
Armosan (Pierre-Corentin-Alfred)	1873
Arnould (François-Charles)	1854
Arnoult (Jean-Nicolas)	1861
Arguet	1891
Asselin (François)	1824
Astaix (Jean-Baptiste)	1835
Astier (Placide-Alexandre)	1880
Aubergier	1834
Aubert (Gabriel)	1884
Aubrée (Henri-Arsène)	1883
Aubriot (Paul)	1896
Audibert (Jean-Marie)	1818
Audoucet (Arthême-Louis-Elie)	1886
Audoucet (Elie-Paul-René)	1894
Auger (Léopold-François-Gaston)	1897
Auger (Marie-Auguste)	1855

Noms	Année de la promotion
Auguet (Louis)	1874
Aulagne (Jean-Baptiste-Emile)	1880
Aumasson (Edouard-Jean-Baptiste)	1898
Aveline (Edouard-François)	1854
Avisard (Pierre-Isaac-Alfred)	1858
Azéma (Jean-Alexandre-Justin)	1832
Azémar (Jean-Baptiste-Germain-Gabriel)	1860
Babeau (Paul-Emile)	1855
Babelot (Pierre)	1891
Babin (Louis-Jules-Désiré)	1884
Bacellier (Jean-Baptiste-Cyprien)	1846
Bacon (Joseph-Frédéric-Victor)	1846
Badin (Ferdinand-Alphonse)	1877
Badinot (Paul-Emile)	1893
Bagros (Jules-François)	1872
Baillard (Eugène-Gaston-Marie-Guillaume)	1899
Baillet (Marie-Germain-Ambroise-Alfred)	1867
Baillot (Jacques-François-Joseph)	1828
Bailly (Charles-Félix)	1874
Bailly (Edme-Charles Julien)	1863
Bailly (Frédéric-Louis)	1874
Bala (Rémy-Emile)	1854
Balet (François-Antoine-Eustache)	1885
Ballon	1888
Balzer (Edmond-Ernest-Edouard)	1885
Bance (Aramis)	1872
Barache (Jean-Philippe)	1895
Bardy (Jean-Louis)	1898
Barbarin	1870
Barbey (Nicolas)	1835
Barbier Jules. Narcisse	1896
Barbot	1870
Barboux	1887

Noms	Année de la promotion.
Barde	1889
Bardet (Georges-Louis)	1891
Bardel	1870
Bardiaux (Jean-Baptiste)	1892
Bardin (Claude)	1881
Bardin (Edme-Emile-Constant)	1881
Bardin (Jean-Eugène)	1869
Bard (Jean)	1846
Bargallo (Ferdinand)	1876
Barnouvin (Henri)	1872
Barny	1840
Baron (Arthur-Honoré)	1895
Barre	1889
Barré	1887
Barré (Maurice Jules)	1879
Barreau (Gustave-Valentin)	1899
Barret	1865
Barriol	1841
Barrois (Florent-Alfred)	1863
Barrois (Pierre-Auguste)	1820
Barruet (Louis-Charles Henri)	1880
Barry (Jean-Martial)	1897
Barthélemy (Charles)	1885
Barthélemy (Emile-Henri-Benjamin)	1864
Barthélemy (Jean-Francisque)	1884
Barthélemy (Pierre-Ferdinand)	1874
Bascourct (Jean-Chéry)	1845
Bascourct (Marie-Mathieu)	1884
Bastier (Joseph-Félix)	1858
Batandier (Jules-Aimé)	1873
Baudon (Alexandre-Ludovic-Ernest)	1856
Baudoin (Jean-Antoine-Nicolas)	1861
Baudouin (Jean-Arnaud)	1847

Noms	Année de la promotion.
Baudran (Clément-Désiré)	1883
Baudrimont (Alexandre-Edouard)	1828
Baudrimond (Ernest)	1842
Bauvais (Jules-Ernest)	1891
Bauchet (Modeste-Jules)	1859
Baud (Joseph-Désiré)	1892
Baudet	1891
Baudichon	1842
Bault	1889
Bausens	1889
Bassis (Eugène-Jean-Marie)	1874
Bassage (Charles)	1876
Bauzon (Henri-Jules-François)	1866
Bayard	1874
Bayard (Jules)	1869
Bayard (Emile-Marie-François)	1899
Bayeux	1842
Bazin (Paul-Emile)	1879
Beau (Paul-Jules)	1866
Beau (Albert-Auguste)	1889
Beaudeau	1889
Beaudin (Léon Bernard-Augustin)	1899
Beaudoing (Joseph-Emile)	1899
Beaulieu Jean	1894
Beauregard	1842
Beauregard (Emmanuel-Henri)	1872
Beausse (Louis-Henri)	1886
Beauvillard	1889
Beauvoisin	1843
Bedry (Louis-Antoine-Joseph)	1864
Begué	1888
Beguin (Victor-Antonin)	1872
Behal (Auguste)	1881

Noms	Année de la promotion.
Beillard (Félix-Auguste)	1873
Belhomme (Paul-Oscar)	1899
Belin (François)	1864
Belin (Louis-Alphonse)	1855
Bellat (Gabriel-Eugène)	1848
Bellay (Gabriel-Marie-Joseph)	1898
Bellot (Jean-Marie Nicolas)	1820
Bellon (Achille-Amédée-Ferdinand)	1872
Belugon (Louis)	1883
Bély	1895
Bénard (Jacques-Louis-Pierre)	1895
Bénard	1870
Benoit (Pierre-Emile)	1859
Berger (Jacques)	1857
Berlioz (Antoine)	1882
Bernhard (Marie-Joseph)	1885
Bernot	1843
Berquier (François-Auguste)	1855
Berruyer (Urbain Antoine)	1830
Bertault (Justin-Pierre-Aymard-Antonin)	1864
Bertault (Pierre-Maurice)	1894
Berthé (Gilbert-Joseph)	1895
Berthe	1842
Berthet	1844
Berthelet (Claude-Marin)	1820
Berthier (Jean-Léonard)	1832
Berthier (Alphonse-Désiré)	1897
Berthod (René)	1884
Berthod (Félix-Henri)	1881
Berthon (Eugène-Jacques)	1896
Berthon (François-Xavier)	1886
Berthon (Joseph-Etienne-Gabriel)	1892
Berthoud (Philippe-Antoine)	1883

Noms	Année de la promotion.
Berthoud (Pierre)	1853
Bertin (Léon)	1846
Bertrand (Victor-Aimé-Pierre)	1890
Beslier (Jacques-Albert)	1847
Besse (Jean-Germain)	1835
Besse (Victor)	1854
Besson	1865
Besson (Mauriee-Gabriel)	1868
Beuffeuil (Heetor)	1875
Beytout (Gabriel)	1894
Bezançon	1838
Biache (Adolphe-Fleury)	1885
Biarn (Jean-Belony)	1826
Bichet (Charles-Joseph-Victor)	1892
Bidard	1838
Bigeard (Emmanuel-René-Albert)	1899
Bigourdan	1838
Bigourdan (Etienne)	1827
Biguet (Emile-Joseph)	1896
Billard (François-Bruno-Antoine)	1822
Billard (Pierre-Léonee)	1829
Billault (Eugène-Amédée)	1850
Billoir (Eugène-Louis-Félix)	1851
Billon	1889
Billot (Pierre-Angélique)	1829
Binet (Paul-Marie-Edmond)	1898
Bissieux (Léon-Marie-Nicolas)	1885
Blaeher (Jean-Baptiste-Toussaint	1832
Blaeque (César-Alexandre-François-Hypolyte)	1876
Blainville (Louis-Florentin-Gaston)	1884
Blaise (Marie-Jules-Gabriel)	1862
Blaise (Edmond-Emile)	1892
Blanc (Jean)	1877

Noms	Année de la promotion.
Blanc (Joseph-Jules-Aristide)	1851
Blancard (Hippolyte)	1835
Blancard (Marie-Hippolyte)	1867
Blanchard	1870
Blanchin (Paul-Ernest)	1892
Blandin (Jean-Baptiste-Adolphe)	1824
Blanquart	1866
Blanquinque (Louis-Eugène-Léon)	
Blanquinque (Stanislas)	1863
Blaque (Gabriel-François)	1879
Blarez (Pierre-Marie-Charles)	1876
Blazy (Auguste-Edourd-Charles)	1858
Blondeau (Paul)	1846
Blot (Jules-Evariste)	1880
Bobin (Lazare-Louis)	1899
Bocquillon (Henri-Joseph)	1882
Bœuf (Claude-Pierre-Marie)	1869
Boille (Louis-Mathieu-Joseph)	1851
Boiraux (Gustave-Marie)	1869
Boiret (Jean-Baptiste-Louis-Napoléon)	1878
Boisdon (Hippolyte-Louis-Henri-Charles)	1880
Boissard (Edmond)	1869
Boisset (Gérôme-Elie)	1860
Boissière	1836
Boissy (Magloire-Auguste)	1872
Bombled (Pierre-François-Louis-Joseph)	1874
Bon (Edouard-Charles)	1873
Bonamy (Marie-Alexandre)	1881
Bonfait (Gabriel)	1877
Bonkowski (Charles)	1864
Bonnard	1865
Bouneau (Victor-Auguste)	1819
Bonnefond (Jean)	1865

Noms	Année de la promotion.
Bonnejournée (Louis-Claude)	1857
Bonnet (Charles-Narcisse)	1868
Bonnet (Henri-Antoine)	1879
Bonnet (Numa-Gustave)	1856
Bontemps (Julien)	1868
Bonthoux (Marius-Martin)	1895
Bonzom (Bertrand-Pierre-Célestin)	1857
Bordanave (Emile)	1876
Borel	1842
Bornet (Amédée)	1865
Bornot (Edmond-Charles-Georges)	1898
Borrieu (Victor-Pierre-René)	1899
Bossard	1889
Botinter (Charles-Gustave)	1877
Bouchage (Augustin-Daniel)	1875
Bouchardat (Apollinaire)	1828
Boudard (Camille)	1845
Boudet (Alexandre-Jules-Joseph)	1885
Boudet (Antoine)	1847
Boudeville (Charles-Alexandre)	1847
Boudier (Charles-Claude)	1861
Boudier (Charles-Jean-Louis-Emile)	1849
Boudier (Léon-Antoine)	1881
Boudrez (Léon-Victor)	1864
Boudrot	1887
Bouée (Etienne-Eugène)	1874
Bougarel (Charles-François)	1872
Bougaud (Joseph-Félix-Ernest)	1893
Bouge (Henri-Théophile)	1895
Bouhair (Félix-François)	1850
Bouillou (Jules-Alfred)	1861
Bouillot (Jean-Joseph)	1879
Bouillot (Emile-Victor)	1895

Noms	Année de la promotion.
Bouland (Fernand)	1882
Boulanger (Charles-Thibault)	1864
Bouley	1842
Boulley (Louis)	1852
Boullier (Joseph-Armand-Ernest-Hubert)	1881
Bouniquiau (René-Camille)	1899
Bouquet	1841
Bourdais (Marie-Louis-Frédéric)	1873
Bourderioux (Gabriel-Marie-Gustave)	1897
Bourdin (Benjamin-Amédée)	1832
Bouret (Désiré-Stanislas)	1895
Bourgeaud (Jean-Pierre-Auguste)	1849
Bourgeois (Henri)	1891
Bourgeois (Ferdinand)	1881
Bourgoin	1831
Bourgoin (Edme-Alfred)	1858
Bourgougnon	1887
Bourgouin (Paul-François)	1856
Bourguignon	1887
Bourillet (Marie-François-Gabriel)	1886
Bourisset (Pierre-Hippolyte-Camille)	1868
Bournier (Charles-André)	1873
Bournigaud (Pierre-Joseph-Amilcar)	1890
Bourquelot (Elie-Emile)	1875
Bousquet (Fernand-Alfred)	1891
Boussart (Charles-Alexandre-Gabriel)	1853
Boutet (Louis-Charles-René)	1899
Boutereau (Léon-Victor)	1856
Boutigny (Julien-Zéphirin)	1846
Boutron (Augustin-François)	1885
Bouvet (Alexandre-Auguste-Gabriel)	1872
Bouveret (Louis-Jean-Marie)	1899
Bouysson (Jean-Grégoire)	1835

Noms	Année de la promotion.
Bovet (Charles-Joseph)	1875
Boynier (Jean-Gustave)	1854
Bracquemond (Auguste)	1897
Braille (Alexandre-Nicolas-Georges)	1886
Brancourt (Louis-Armand)	1885
Breaudet (Louis-Arthur-Jacques)	1886
Brébineaud	1890
Brech	1889
Bréhier (Charles-Louis-Edmond)	1863
Brenans (Paul-Arthène-Edmond)	1897
Brès	1841
Bresson (François-Marie-Albert)	1876
Bressy (Gustave-Paulin)	1883
Breter	1866
Bretillon (Claude-Achille-Amédée)	1888
Bretonneau	1888
Bretonneau (Jules-Alexandre)	1855
Bréville (Raymond-Louis-Joseph)	1884
Briand (Gabriel-Auguste-Joseph)	1894
Briard	1889
Brillant (Hippolyte-Fernand)	
Brissaud	1865
Brissemoret (Emile)	1853
Brissemoret (Alphonse-Marie)	1892
Brisson (Pierre-Armaud)	1883
Brissonnet (Jules-Georges)	1883
Brizard (Henri-Eugène-Victor)	1897
Brizemur	1891
Broca (Clément)	1850
Broca (Théophile-Alexandre-Nicolas)	1878
Broquin Lacombe (André-Louis)	1899
Brossard (Marie-René-Joseph-Théodore)	1877
Brosse (Pierre)	1860

Noms	Année de la promotion.
Brousse (Denis)	1818
Brousseau (Edmond-Xavier-Joseph)	1893
Brousté	1889
Bru (Louis-Antoine-Abdon)	1857
Bruant	1870
Bruel (Pierre)	1891
Bruey (Jeau-Joseph-Nicolas)	1882
Brulé (Aldric-Eugène-Paul)	1863
Bruley (Jean-Baptiste-Claude-Alexandre-Apollon)	1867
Brun (Charles-Nital)	1857
Brun (Christophe)	1858
Bruneau (Léopold-Emile)	1878
Bruneau (Fernand-Marie)	1892
Brunel (Léon)	1895
Brunet	1887
Bugnot (Léon-Eugèue)	1873
Buignet	1840
Buirat (Stanislas-Ambroise)	1852
Buisson (Jean-François-Louis)	1895
Buisson (Eruest)	1875
Buisson (François-Louis-Maurice)	1859
Buissou (Jean-Annet-Hugues-Prosper)	1859
Buquet (Paul-Alfred)	1886
Bureau-Riofrey (Claude-Horace-Stuad)	1860
Buriat (Louis-Jules-Emile-Marie)	1897
Burot	1847
Burot (Edme-Emile)	1886
Bussac	1840
Buts (Georges-Léon)	1876
Byasson (Simou-Henri-Eugène)	1862
Cabanès (Augustin)	1882
Cabauès (Jean-Adrien)	1873

Noms	Année de la promotion.
Cabantous (Pierre-Elie-Jean-Louis)	1893
Cabrol	1896
Cadel (Georges-Edouard-Etienne)	1892
Cadilhou (Etienne)	1824
Caen (Ernest-Raphaël)	1880
Cahen (Prosper)	1861
Caignet (Eugène-Victor)	1866
Caillot (Joseph-Henri)	1883
Caillot (François-Théodore)	1895
Callias (Georges)	1899
Calmann (Hermann)	1860
Calloud	1838
Calloud (Fabien)	1873
Camboulives (François-Pierre-Célestin)	1873
Camus (Charles-Henri)	1880
Camus (Léon-Paul-Emile)	1881
Camus (Pierre-Louis)	1899
Camus (Charles-Georges)	1897
Camuset (Charles-Nicolas)	1804
Cannepin (Jean-Baptiste-François)	1881
Cantel (Louis-Guillaume)	1884
Cantenot (Georges-Jules)	1873
Cantrelle (Auguste-Eugène)	1872
Canuet (Pierre-Marin)	1880
Caplain (Fernand-Eugène-Edouard)	1898
Cappez (Léon-Eugène)	1875
Carbonel	1886
Carette (Honoré-Denis)	1882
Carles (Pierre-Paul)	1867
Caron (Léon-Charles-Louis)	1897
Carpentier (Georges-Armand Victor)	1897
Carrière	1866
Carrion (Henri-Charles-Julien)	1889

Noms	Année de la promotion
Carbaz	1839
Carteret (Marcel-Auguste)	1896
Cartier (Aimé-Léon)	1878
Cartier (Léon-Joseph-Auguste-Amédée) . . .	1892
Cartier (Théophile-Adrien).	1801
Cassan (Léopold-Auguste).	1865
Castozaehi (Constantin).	1845
Catel (Wolpand).	1869
Cathelineau	1887
Catillon (Hubert-Alfred).	1863
Cator (Gabriel-Paul-Henri).	1893
Cauehie (Amédée)	1891
Cauchois (Louis-Julieu-Jaeques).	1872
Causse (Henri-Eugène).	1881
Caüzac.	1889
Cavaillès (Jean-Prosper).	1854
Cavaillès (Louis-Henri-Eugène).	1884
Cavailly (Jules-Henri).	1867
Cavantou.	1816
Cavillier (Henri-Adrien).	1880
Cavy	1866
Cazaux (Jean-Edouard)	1862
Cazaux (Justin-Marie-Paul).	1879
Cazeneuve (Jean-Baptiste-Paul)	1874
Cazin	1844
Cazin (Léon-Louis).	1879
Céliee (Léon).	1868
Cédar (Armand-Eugène-Ferdinand).	1891
Cerbelaud (Jules-Philippe).	1895
Cellière (Jean-Claude-Louis).	1899
Chabanneau (Félix).	1817
Chabault (Henri-René)	1880
Chabin (Arthur-Magloire)	1874

Noms	Année de la promotion
Chabonnat (Charles-André)	1893
Chaidron (Jules-Edouard)	1897
Chaillan (Hippolyte-Athanase)	1861
Chambard (Louis-César)	1847
Chamouin (Jean-Charles)	1856
Champagneur (Etienne-Eugène)	1866
Champeau (Isaac-François)	1835
Champart	1890
Champigny (Félix-Edouard)	1894
Champigny (René-Léonce-Alexandre)	1898
Champigny (Armand-Alexandre-Félix)	1862
Champion (Pierre)	1824
Chantelou (Louis-Paul-Joseph)	1898
Chanteux (Léon-Maurice-Hippolyte)	1859
Chantercle	1844
Chapelle (Auguste)	1873
Chapelle (Pierre-Léon)	1848
Chapelle (Philippe)	1893
Chapotot (Auguste)	1882
Chapusot (Jean-Pierre-Nicolas)	1818
Charbonnier	1866
Chardon	1870
Chardon (Thomas-André-Alfred)	1866
Charles (Jean)	1868
Charlet (Ernest)	1860
Charléty (Antonin-Auguste)	1893
Charlot (Gaston-Albert)	1895
Charon (Lucien-Ernest)	1893
Charpentier	1887
Charpentier	1888
Charreyre (Antonin)	1861
Chartier (Jules)	1893
Chasserat (François-Paul)	1893

Noms	Année de la promotion
Chassein (Jules-Augustin)	1875
Chastaing (René-Eugène-Lueien)	1878
Chat (Ernest-Claude)	1875
Chatelain (Jules-Désiré-Léon)	1895
Chatenier (Joseph-Auguste-Marie)	1867
Chatin (Gaspard-Adolphe)	1835
Chatin (Hugues-François)	1869
Chauehis (Auguste-Ferdinand)	1895
Chaufton (Joseph-Arthur)	1850
Chaumeton (Antoine-Eugène)	1879
Chaumont (Jean-Baptiste-Lucien)	1868
Chaumonnat (Albert)	1820
Chaussade (Martial)	1867
Chautard	1847
Chauvelot (Germain)	1845
Chauvet (Charles-Albert-Samuel)	1894
Chédevergne (Charles)	1869
Chédeville (Alexandre-Louis-Clément)	1864
Cheminais (Alexandre)	1888
Chénier	1836
Chéreau (Ferdinand-Eugène)	1879
Cherion (Roger-Gilbert)	1899
Chesseboeuf (Albert-Auguste-Henri)	1896
Chevalier (Emile-Louis)	1891
Chevalier (Adolphe-Louis)	1898
Chevallier (Joseph-Marie-Théodore)	1892
Chevalier (Casimir)	1883
Chevalier (Paul-Emile)	1853
Chevallier (Jean-Baptiste-Alphouse)	1815
Chevallier-Joly (François)	1864
Chevreau (Charles-Théophile)	1886
Chieandard (Georges-Henri)	1880
Choay (Pierre-François-Eugène)	1884

Noms.	Année de la promotion.
Chodzko	1842
Choisnard	1870
Choller	1866
Chomeille	1887
Chominot (Edme-Louis-Charles)	1853
Chopard	1842
Christophe (Eugène-Adolphe)	1892
Chuard	1831
Chuche	1887
Cirette (Charles-Arthur)	1884
Clairin (Augustin)	1817
Claisse (Félix Achille)	1861
Claveleira	1843
Claverin (Emile-Pierre)	1873
Clément (Charles-Antoine)	1849
Clément (Louis)	1888
Clermont	1870
Cloës	1841
Clostre (Gilbert-Jacques)	1897
Clouet (Pierre-Jules-Maurice)	1863
Cochart (Alexandre-Adolphe)	1825
Cochinal (Maurice Frédéric)	1893
Cocquelet (Emile Alfred)	1857
Coesme (Adolphe-Constant-Achille)	1851
Cœur-de-Roy	1870
Cognard	1890
Cognet (Achille)	1883
Cohade (Achille-Joseph-Adrien)	1861
Col (Marc-Alphonse)	1896
Colas	1870
Colignon (Marie-Frédéric Louis)	1873
Colin (Jules Emile)	1884
Collet (Léon-Jean-Marie)	1893

Noms.	Année de la promotion.
Collin (Eugène Jean-Baptiste)	1868
Collin (Pierre-Louis)	1879
Comar (Louis-Ferdinand)	1856
Combarieu (Pierre-Alexandre)	1857
Conniot	1842
Contreem	1842
Coquelin (François-Marie-René)	1872
Coquillard (Louis-Claude)	1819
Corbeaux (Albert-Emile)	1891
Corbet (Albert-Henri-Michel)	1894
Corbière (Paul-Charles-Joseph)	1896
Corbin	1831
Cordier (Paul-Louis)	1890
Cordier (Achille)	1891
Cordier (Victor)	1848
Cornet (Louis-Alexandre)	1837
Cornet (Paul)	1885
Cornu (Casimir-Évariste)	1847
Coron (Louis Alfred-Joseph-Etienne)	1898
Corruelle (Jules-Ernest)	1864
Coste (Louis-François)	1860
Costel (Jean-Paul)	1821
Cothereau (Alfred-Albert	1899
Coudanne (Jean Pierre-Félix)	1859
Coudereau (Charles-Auguste)	1854
Coudray	1888
Coué (Emile-Francisque-Exupère)	1881
Cougoule (Éloi-Louis)	1875
Couillard (Victor-Émile)	1872
Coulbeaux (Ernest-Émile)	1867
Coulon	1887
Coulon (Louis-Henri)	1898
Coupechoux (Clément-Hippolyte)	1889

Noms	Année de la promotion
Couperot (Ernest-Victor)	1894
Couren (Alexandre-Victor)	1865
Coureenet (Louis-Léon-Joseph-Auguste)	1889
Couronnet (Gaston-Abel-Maximilien)	1898
Courrégé (Joseph-Marie)	1826
Coursault (Prosper-Jean-Baptiste)	1873
Courtois (Mareellin)	1822
Courtois (Pierre)	1890
Courtot (Charles)	1886
Courvoisier	1888
Cousin (Henri-Charles)	1885
Cousin (Emile-Auguste-Charles)	1895
Coutant	1890
Couté	1836
Coutela (Jean)	1866
Coutela (Jean)	1886
Coutière (François-Louis-Henry)	1893
Coutré	1891
Couturieux (Charles-François)	1892
Couty de la Pommeray (Pierre-Isidore)	1824
Crapez (Ernest)	1894
Créey (Henry-Jules)	1875
Crepin (Henri-Émile)	1879
Cressonuier (Louis)	1868
Cretaine (Jean-Marie-Alexis)	1853
Crié (Auguste-Georges)	1875
Crié (Louis-Auguste)	1873
Crinou (Caliste-Jules-Valerie)	1862
Croehard	1844
Cruchaud (Charles-Alphonse)	1857
Cruchandeau (Georges-Ernest)	1891
Cunin (Emile-Anatole)	1897
Curé (François-Alexis)	1826

Noms	Année de la promotion.
Custer (Jean-David-Hermann)	1850
Daguin (Arthnr-Félix)	1897
Dajou	1888
Daille (Léon)	1859
Damart (Augustin)	1855
Dameeourt (Octave-Ernest)	1882
Damond	1836
Dandrieu (Armand)	1861
Danet (Pierre-Auguste)	1848
Danjou (Léon)	1868
Dardaillon (Jean-Alexis)	1883
Dardaillon (Jules-Jean-Léonard)	1879
Dardaune	1888
Daseher	1894
Dattez (Henri-Amédée-Emile)	1878
Daudé	1815
Daudin (Hippolyte)	1873
Daumy	1889
Dautreville (Joseph-Edouard)	1867
Davallon (Pierre-Jules)	1823
David (Auguste)	1859
David (Louis-Alexandre)	1849
David (Lucien)	1888
David (Constant)	1888
David	1890
Davielle (Célestin Norbert)	1886
Day (Emile-Marie)	1887
Debacy (Louis-Pierre-Achille)	1879
Debaecker (Paul-Louis-Gaston)	1876
Debains (Edmond)	1859
Debeaux (Jean-Odon)	1854
Debœuf (Fernand-René-Raphaël)	1877
Debrnn du Bois-noir (François-Marie-Lucien)	1868

Noms	Année de la promotion
Decagny (François-Edouard)	1877
Decaillot	1888
Decaix (Abel-Camille)	1877
Decaye	1840
Decesse (Georges Eugène)	1882
Dechamps (Guillaume-Jules)	1855
Decouard	1887
Decourdemanche (Louis-Nicolas-Auguste)	1820
Defaux (Louis-Eugène)	1852
Defresne (Jean-Jacques-Théophile)	1868
Degoute (Jean)	1862
Degraeve (Julien-Théophile-Alfred)	1875
Degraeuwe (Charles-Louis-Philibert)	1876
Dejardin (Eugène-Constant)	1864
Dejean (Maurice)	1845
Dejou (Paul-André),	1862
Delacour (Pierre-Albert)	1835
Delacour (Joseph-Eugène)	1890
Delage (Auguste)	1828
Delagrave (Jean-Baptiste-Jules)	1851
Delahaut	1889
Delaigne (Henri)	1868
Delamour (Achille-Bruno)	1868
Delante	1836
Delaporte (Paul-André-Louis)	1882
Delaporte (Alfred-Théodore)	1893
Delarbre (Paul-Désiré)	1882
Delarue (Jean-Baptiste-Hippolyte)	1868
Delarue (Georges-Henri)	1882
Delassalle (Paul-Marie)	1889
Delattre (Charles-Narcisse-Séraphin)	1874
Delcominète (Joseph-Emile)	1853
Delcourt (Désiré-François-Félix)	1879

Noms	Année de la promotion.
Delcheyre (Alexandre)	1863
Delemer (Ferdinand-Claude-Joseph)	1868
Delépine (Marcel-Stéphane)	1892
Delêtre (Fernand-Paul)	1890
Delhenne	1842
Delignière (Joseph-Albert)	1892
Della-Suda (Georges)	1855
Delpech (Antoine)	1822
Delpech (Protais-Emile)	1856
Delpeut (Victor-Gabriel-Adolphe)	1893
Delugin (Antoine)	1873
Delzenne (Adolphe Joseph)	1859
Demandre (Auguste-Louis-Gustave)	1876
Demarle (Louis-Gustave)	1847
Demathieu (Jean-Cyprien)	1847
Demazière (Auguste-Louis-Gustave)	1875
Demelle (Paul-Emmanuel)	1873
Demolon	1888
Demonchaux (Jean-Louis-Charles-Edouard)	1828
Demouzon (Joseph-Achille)	1881
Deniau (Félix-Ferdinand)	1829
Deniau (Paul-Charles-Félix)	1864
Denis (Edmond-Charles-François)	1873
Denis (Eugène-Clément)	1886
Denombré (Etienne-Lucien)	1864
Depasse (Edward-Ninoe-Marie)	1867
Dermigny	1844
Derouane (Antoine-Admira)	1886
Derouen (Paul-Alexandre)	1882
Dervillez (Charles-Louis-Victor)	1881
Desbans	1840
Desarzens	1887
Desbarrières (Eugène-René)	1897

Noms	Année de la promotion.
Descamps (Armand-Etienne)	1861
Deschaintres (Jean-Marie)	1872
Deschamps (Aimé-François-Marcellin)	1857
Deschamps (Ferdinand-Paul)	1886
Desesquelle	1887
Desestres (Auguste-Adrien)	1835
Desfemmes (Alphonse-Gilbert)	1896
Desforges (Joseph-Léon)	1891
Desforges (Gaston-Désiré-Edmond)	1898
Desgrez (Alexandre)	1887
Desloux	1842
Desmoulières (Théophile-Albert-Jean)	1897
Desneux	1843
Desnoix (Charles)	1845
Desobry (Léon-Frédéric-Benjamin)	1875
Desponts (Théodore-Emile)	1847
Despré (Paul-François-Louis)	1898
Desrues (Léon-Auguste)	1897
Dessay (Jules-François-Pierre)	1857
Dessort (Paul)	1866
Destouches (Louis-Victor)	1863
Destrez (Nicolas-Auguste-Adolphe)	1860
Destremont	1887
Desvignes (Paul-Victor)	1884
Desville	1870
Desvouges	1843
Detraux (Célestin-Louis-Philippe)	1852
Detray (André-Eugène)	1858
Devillers (Léon-Alfred-Philémon)	1897
Devilliers	1842
Dhoms (Paul-Auguste)	1894
Dienne (Alfred)	1881
Dimanche (Jean-Onézime-Edouard)	1881

Noms	Année de la promotion.
Disse (Etienne-Amédée)	1846
Dodille (Antoine)	1874
Domerc (Pierre)	1845
Dominé	1841
Dony (François-Dumas-Eugène)	1860
Dorléans (Gaston-Ernest-Joseph)	1895
Dorvault	1840
Doubrère	1865
Doullys (Pierre-Martial)	1860
Doux (Georges-François)	1879
Drapier (Félix-Joseph-Albert)	1891
Drouart (Fénelon-Ferdinand)	1894
Dubat (Georges)	1898
Duboc (Modeste-Evode)	1869
Dubois	1851
Dubois	1870
Dubois (Charles-Pierre-Augustin)	1850
Dubois	1890
Dubois (Charles-Auguste)	1897
Dubois (Joseph-Félix)	1868
Du Bouays (Stanislas-Marie)	1876
Dubourg (Auguste-Marie)	1869
Dubourg (Henri-Eugène)	1882
Dubourg (Jean Hector Elysée)	1878
Dubourg dit Maldon (Pierre-Joseph-Camille)	1830
Dubraque (Nog. Laperuque)	
Dubus (Thomas)	1845
Ducastel (Alphonse-Edouard)	1882
Ducatte (Fernand-Léon)	1897
Duché (Joseph)	1878
Ducom	1839
Dufau (Louis-Emile-René)	1892
Duffoure (Georges-Louis-Eugène)	1881

Noms	Année de la promotion
Dufilho (Jules-Joseph)	1878
Duflos (Charles-Louis-Joseph)	1872
Dufiot (Joseph-Désiré-Henri)	1867
Dufour (Gatien-Noël-Léopold)	1854
Dufour (Noël-Marie-Léopold)	1884
Dugenet (Jules)	1845
Dugué (Edouard-Alphonse)	1867
Duhême	1888
Duhoureau (Emile)	1868
Dulignon	1842
Dumas (Jean)	1848
Dumée (Paul)	1873
Duménil (Hector-Lucien-Arthur)	1865
Dumesnil (Ernest-Joseph)	1896
Dumez (Marie-Jean-Baptiste-Alfred)	1867
Dumont (Louis-Jean-Baptiste)	1886
Dumouthiers (Gustave)	1882
Dunand (Alexandre)	1852
Dupeyroux (François-Eugène-Frédéric)	1892
Dupeyron	1887
Dupin	1889
Dupin (Albert Henri)	1893
Dupont (Alfred)	1844
Dupont (Camille-Jules)	1856
Dupont (Marie-Thérèse-Jean-Victor)	1876
Dupont (Norbert)	1869
Dupoux	1889
Dupré (Emile-Augustin)	1862
Duprey	1865
Duputel (Louis-Hippolyte-Alphonse-Emile)	1894
Dupuy (Barthélemy)	1863
Dupuy (Pierre-Edmond)	1867
Durand (François)	1817

Noms	Année de la promotion.
Durand (François-Louis)	1829
Durand (Léonard)	1847
Durel (Ovide-Irénée)	1858
Duret (Paul-Emile)	1896
Durier (Pierre-Adrien-François)	1886
Durieu (Eugène)	1877
Duriez (Emile)	1866
Duriez (Léon)	1866
Dusart (Oscar-Antoine-Joseph)	1857
Dusart (Pierre-Lucien-Joseph)	1853
Dussau (Etienne-Justin)	1866
Dutar (Noël-Romain-Victor)	1892
Dutaut (Jean)	1876
Duteil (Jules-Ernest-Désiré)	1893
Dutertre (Julien-Louis-Mathieu)	1895
Dutertre	1870
Dutoit	1841
Dutourd (Pierre-Antonin)	1894
Duval	1833
Duval (Jules-Edouard)	1829
Duval (Louis-Emile)	1858
Duval (Richard-Léonard)	1829
Duverger (Jean)	1864
Duvernay	1870
Duvignau (Jean)	1818
Duvivier (Pierre-Joseph-Alexis)	1895
Duzan (Jean)	1885
Edet (Charles-Adrien)	1897
Emery	1888
Engelbaek (Gottlieb)	1848
Epron (Gratien)	1851
Ernault (Henri-Armand)	1852
Ernault (Paul-Pierre)	1819

Noms	Année de la promotion.
Esallier (Jules-Emile)	1849
Esménard (Charles-Emile)	1861
Esnault (Abel-Auguste-Marie)	1898
Espinasse (Pierre)	1848
Esprit (Alexandre)	1819
Esquerré (François-Antoine-Martin-Théodore)	1850
Eury (Joseph-François)	1895
Even (Rodolphe-François)	1899
Evrard (Louis-Clément)	1884
Eyssartier (Marie-Lenard)	1882
Faré	1888
Fabriès (Marie-Louis)	1866
Farge (Louis-Eugène)	1891
Farne (Jean-Baptiste-Ernest)	1863
Fatou	1841
Faueonneau (Anatole-Etienne-Félieité)	1874
Faueonnet (Marie-Louis)	1861
Fauconnier (Benjamin-Marie)	1818
Faugoin (Eugène-Alfred-Auguste)	1893
Fauqueur	1891
Fauvel (Alfred-Isidore-Charles)	1892
Favet (Eugène-Jules)	1853
Favrichon (Jean-Baptiste)	1887
Fayolle (Albert-Louis-Victor-Mareel)	1893
Feix	1890
Feray (Henri-Edouard)	1868
Ferdinaud (René-Athanase)	1895
Fermond (Charles)	1835
Fernet (Jean-François-Nieolas)	1828
Feron (Jean-François-Adolphe)	1855
Féron (Marie-Léopold-Gaston)	1889
Ferrand (Eusèbe)	1856
Ferré	1890

Noms	Année de la promotion.
Ferré (Agapit-Sébastien-Ephrem)	1895
Ferré (Jules)	1859
Feuilloux	1887
Fiequet (Louis-Armand-Alfred)	1893
Fiévet (Charles-François-Gustave)	1873
Figarol (Jean Antoine)	1866
Filhol (Jean-Pierre-Edouard-Bernard)	1835
Finet (Louis-Félix)	1883
Fiquet (Edmond-Raoul)	1886
Flaeh (Henri)	1873
Flandrin (Joseph-François-Hippolyte)	1861
Fleury (Alphonse-Marie-Paul)	1876
Fleury (Emile-Théophile-Georges)	1893
Floyé	1891
Flon (Pierre François)	1817
Floquet (François-Emile)	1876
Follet (Antoine-Joseph)	1862
Follape (Bien-aimé)	1818
Fougaruaud (Gaspard)	1874
Fontaine	1846
Fontaine (Auguste)	1817
Fontaine (Louis-Côme-André)	1821
Fontaine (Charles-Georges-Edouard)	1898
Fontaiue	1888
Foutanier (Vietor)	1817
Fontoyuout (Antoine-Léon)	1858
Font-Réaulx (de) (Alphonse)	1869
Fonty (François-Xavier)	1883
Fordos	1838
Fort (Alphonse Claude)	1893
Fort (Henri-Hubert)	1898
Fort (Joseph-Auguste)	1856
Forterre	1870

Noms	Année de la promotion
Forterre (Charles-Hyacinthe)	1868
Fortineau	1840
Fosse (Maurice-Isidore)	1883
Fosse (Jules-Richard-Hippolyte)	1892
Fouchard	1888
Foucher	1887
Fougère (Antoine - Joseph - Dominique - Marc - Exilius)	1875
Foullioux (Achille)	1886
Foulon (Charles-Paul-Émile)	1879
Fouquet (Edmond)	1886
Fouquet (Jules-Gustave-Amédée)	1886
Fourcy (Furcy-Honeste)	1877
Fourestié (Joseph-Henri)	1868
Fourmont (Alfred Alexandre-Joseph)	1880
Fourneau (Ernest-François-Auguste)	1895
Fournier (Martial-Paul-Adrien)	1897
Fournier	1844
Fournier (Eugène)	1869
Fournier (Gaëtan)	1870
Fournier (Paul-Fursy)	1883
Fourton (Jacques-Alfred-Eugène)	1898
Fay	1815
Fraisse	1843
Frambois (Pierre)	1820
François (André)	1832
François (Raymond-Maurice)	1883
Francon (Jean)	1864
Fraudin (Emmanuel)	1879
Frebault	1866
Fremmont (François Émile)	1879
Frétard (Jules)	1896
Frey	1865

Noms	Année de la promotion.
Froger (Jean-François-Adolphe)	1855
Fromage	1889
Froté (Paul-Alfred-Maurice)	1897
Gabriac (Paul-Pierre)	1862
Gabriel (Eugène-Alfred)	1881
Gachet (Enée-Marius)	1867
Gaillard (Pierre)	1877
Gaillard (Louis-Florent)	1884
Gaillard	1887
Gaisney (Louis-Théodore)	1845
Galat (Jules-Nicolas)	1873
Galippe (Marie-Louis-Victor)	1872
Gallais	1842
Gallard (Louis-Eugène)	1876
Gallas (Adolphe-Jules)	1884
Gallois (Eugène-Louis-Charles)	1881
Gallois (François-Narcisse)	1853
Gallois (Louis-Athanase-Edmond)	1853
Gallot (Pierre-René)	1830
Gallot (Gustave-Alfred-Henri)	1898
Gamel (Marie-Antoine-Gabriel)	1879
Gamot (Paul-Clément)	1868
Gannaud	1847
Gantelet (Etienne Henri)	1898
Garanger	1870
Gardères (Joseph-Jean-Raymond)	1873
Gardy (François)	1851
Garnaud (Ernest-Auguste)	1859
Garnaud (Georges-Jules-Achille)	1878
Garnier (Jean-Alphonse)	1819
Garnier (Louis-Félix)	1829
Garnier (Louis-Magloire)	1858
Garnier (Jules-Amand)	1892

Noms	Année de la promotion
Garot (Louis-Félix-Joseph)	1819
Garran de Balzan (Louis-Amédée)	1868
Gascard (Louis-Albert)	1885
Gascard (Pierre-Henri)	1851
Gasselin (Henri)	1860
Gasselin (Jean-Victor)	1882
Gasselin (Jules-Henri)	1891
Gaugain (Ernest Aristide)	1859
Gaugain (Jules-Thimothée)	1873
Gauley (Eugène-Théophile)	1861
Gaulier (Joseph-Alexandre-René)	1894
Gaulian (Armand-Charles-Joseph)	1894
Gautier (Jacques-Louis-Émile)	1874
Gautrelet (Louis-Claude-Émile)	1875
Gauvain (Jean-Baptiste)	1822
Gay	1870
Gélin (Louis-Alfred)	1860
Gélis (Amédée)	1837
Genet (Fernand-Marie-Edmond)	1899
Genevoix (François)	1875
Génèvrier (Alfred-Emile)	1885
Geoffrion (Aniect-Olivier)	1858
George (Jean-Marie)	1868
Georget (Louis-Ernest)	1897
Gérard	1887
Gérard (Lucien-Alexandre)	1882
Gérardin (Charles-Léon)	1874
Gérardin (Jean-Louis-Désiré)	1882
Géraudel (Auguste-Arthur)	1864
Gerber (Charles-Eugène-Adolphe)	1889
Germond	1891
Gestean (Jules-Ernest)	1896
Gey (Camille)	1848

Noms	Année de la promotion
Gibart (Henri-Dominique)	1879
Gibert (Louis-Ernest)	1896
Gibier	1889
Gibourdel (Anthime-Georges-Adolphe)	1884
Gigon	1870
Gigon (Ernest-Henri)	1873
Gigon (Louis-Ernest)	1862
Gilbert (Claude-Emile)	1856
Gilberton (Jean-Baptiste-Henri)	1872
Gilles	1842
Gillet (Henri-Jean-Philippe)	1892
Gillet (Léon-Joseph)	1897
Gillet (Charles-Désiré)	1899
Gimon (Jean-Thomas)	1823
Gindre (Marie-Joseph-Léon)	1864
Gindre (Paul-Eléonor)	1855
Giralt (André-Jean-Simon)	1886
Girard	1888
Girard (Léonard)	1876
Girard (Oswald-Cyrille-Joseph)	1876
Girardin (Jean-Pierre-Louis)	1824
Girardot (Pierre-Camille-Gustave)	1899
Giraud (Justinien-Léon)	1860
Giraud	1887
Girault (Louis-Juvénal)	1837
Giroud (Emmanuel-Adolphe)	1857
Gizon (Marie-Eugène)	1850
Glachon (Louis-Eugène-Joseph)	1863
Glaize	1887
Gloumeau (Louis)	1863
Gobert	1887
Gobert (Eugène-Edouard)	1893
Gobley	1833

Noms	Année de la promotion
Godard (Jean-Xénophon-Casimir)	1867
Godin (Clément-Prosper-Edouard)	1862
Gœneutte (Edouard-François-Joseph	1818
Goëry (Raymond-Louis Lucien)	1897
Goislard (Georges-Louis)	1896
Goldsehœn (Charles)	1882
Gondard (Léon-Octave)	1879
Gondard (Louis Octave)	1872
Gonneaud (Pierre)	1847
Gontier-Lalande (Jean-Baptiste-Joseph)	1874
Goris (Albert-Ernest)	1896
Gornard (Louis-Auguste)	1872
Goubeaud (Georges-Emile-Edouard)	1863
Gouin (Eugène-Marie)	1829
Goulven (Pierre-Joseph)	1879
Gourdet (Ernest-Alphonse)	1896
Gourdon	1847
Gourin	1887
Gourvat (Pierre)	1862
Goussard	1841
Gouthière (Charles-Pierre-Victor)	1897
Gouvernaire (Eugène)	1892
Goy (Adolphe)	1882
Graillot (Jacques)	1850
Gramont (Charles)	1883
Grandhomme (Eugène-Auguste-Octave)	1878
Grandin	1870
Grandin (Paul-Alphonse)	1873
Grange (François-Marie-Joseph)	1875
Grangé (Louis-Philibert-Augustin)	1861
Grandpierre (Joseph-Albert)	1881
Grandvilliers (Jules-Georges-Désiré)	1892
Gras (Raphaël)	1894

Noms	Année de la promotion.
Gras	1870
Gras (Sylvain-Alexandre-Louis)	1880
Grassi	1839
Gratiot (Louis-Amand)	1828
Gratiot (Victor-Pierre)	1849
Grave	1865
Grelet (François-Denis)	1884
Grémy (Gaston-Octave-Pierre)	1895
Grenier (Jean-François-Auguste)	1829
Grenier (Victor-Auguste)	1895
Grenouillet (Albert-Jules-Arthur)	1890
Grevin (Louis-Auguste)	1867
Grez (Paul-Auguste-Félix)	1866
Grignon (Eugène-Marie-Laurent)	1880
Grignon (Gustave)	1857
Grignon (Louis-Adrien)	1888
Grimbert (Léon-Louis)	1882
Grimbot (Louis-François-Romain)	1881
Gros	1890
Gros (Berthélemy)	1829
Grosjean (Charles-Constant)	1863
Guaresnier	1888
Gudin (Jean)	1852
Guédeney (Maxime-Louis-Antoine)	1875
Guédet (Paul-Alfred-Anatole)	1886
Guéguen (Fernand-Pierre-Joseph)	1895
Guelliot (Maurice-Joseph-Désiré)	1865
Guélorget	1896
Guélorget (Henri-Georges)	1898
Guénin (Camille)	1869
Guénot (Félix-Robert)	1883
Guerbet (Marcel-Ernest-Auguste)	1884
Guerbet (Maurice-Eugène)	1895

Noms	Année de la promotion.
Guéret (François-Alexandre)	1846
Guéret-Laferté (Charles-Marie)	1858
Guérin (Denis-Alexandre)	1821
Guérin (Honoré-Edmond)	1883
Guérin	1890
Guérin (Paul-Emile-Alexis)	1893
Guérin (Jean-Victor-Louis-Albert)	1899
Guérin (Marie-Isidore-Victor)	1864
Guéritte (Marie-Gustave-Alfred)	1899
Guerlin (Edouard-Joseph-Noël)	1869
Guesnon (Charles-Gustave)	1891
Guibert (Alphonse-Jules-Léon)	1873
Guichard	1866
Guignier (Alphonse-Anatole-Louis)	1899
Guignard (Joseph-Louis Léon)	1876
Guilbaut (Alfred-Denis)	1899
Guillaume (Emile-Dieudonné)	1881
Guillaume	1887
Guillaume (Georges-Marie-César)	1895
Guillaume (Paul)	1896
Guillaumont (Calixte)	1863
Guillemin (Georges)	1885
Guillemin (Louis-Joseph-Alfred)	1883
Guilleminot (Léon-Emile)	1874
Guillier (Auguste-Clément)	1856
Guillot (Camille)	1896
Guilloteau (Léopold-Anatole)	1899
Guillouet (Louis-Victor)	1879
Guilloux (Jean-Baptiste)	1885
Guinard	1844
Guinochet (Louis-Joseph-Edmond)	1875
Guitton (Romain)	1883
Gur	1887

Noms	Année de la promotion.
Gury (François-Alphonse)	1854
Gustin (Louis-François)	1853
Guyochin (Césaire-Gustave)	1867
Guyot (Charles-Louis)	1851
Guyot (Théophile-Gustave)	1875
Guyot-de-Grandmaison (Edmond-Victor)	1862
Habert (Alexandre)	1845
Hallot (Gabriel-Louis-André-Joseph)	1893
Halot	1866
Hanotel (Rémy-Auguste-Charles)	1880
Hanquelle (Henri)	1849
Harant	1887
Hardy (Joseph Gustave)	1846
Hardy (Julien-Marie)	1858
Hariot (Paul-Auguste-Joseph-Valentin)	1876
Harlay (Victor-André)	1895
Harlay (Achille-Adolphe)	1866
Hassan (Hachem)	1852
Heberlé (Pierre-Joseph)	1817
Hebert (Auguste-Louis)	1881
Hébert (Emile-François)	1874
Hébert (Louis)	1845
Heeart (Charles-Louis-Prudent)	1863
Heinback (Albert-Auguste)	1879
Heintz (Martin-Charles-Frédéric)	1878
Hélary (Louis-Jean-Marie)	1884
Héliot (Ernest-Eléonor)	1861
Hélouin (Maurice-Alfred-Georges)	1895
Henneguier (Alphonse-Louis-Léopold)	1894
Henneehart (Jean-Baptiste)	1885
Henry (Amédée)	1856
Henry (Emmanuel-Ossian)	1849
Henry (François-Eugène)	1881

Noms	Année de la promotion.
Henry (Charles-Marie-Victor)	1890
Henry (Raoul-Jules)	1897
Herbert (Lucien-Jules-André)	1890
Héret (André-Joseph-Louis)	1882
Hérissey (Eugène-Henri)	1894
Héritier (Paul)	1898
Hermand (Ernest-Alexandre)	1849
Hernier (Eugène-Edmond)	1854
Hérouard (Amand)	1835
Hersau (Louis)	1856
Hersent	1836
Hersent (Adrien-Arsène)	1898
Hervé (Joseph-Frédéric)	1883
Heudier (Théodore-Léon-Alexandre)	1886
Heydenreich (Auguste-Théodore)	1877
Hilaire (Amédée)	1862
Hocbocq	1890
Hoffmann (Louis-Antoine-Hermenegilde)	1832
Homo (Ferdinand-Joseph-Dominique)	1859
Homo (Robert-Ferdinand-Edmond)	1881
Homolle (Augustin-Désiré-Joseph)	1876
Hordequin (Amédée)	1858
Hottot (Augustin)	1817
Hottot (Emile-Jules-Aymar)	1863
Hottot (Ernest-Louis)	1852
Houdon	1866
Houdry (Léopold)	1883
Houllier (Alphonse-Léopold)	1855
Hourquet (Paul-Vincent)	1886
Houssaye (Paul-Emile)	1886
Hu (Joseph-Alexandre-Victor)	1849
Huaumé (Jean-Auguste)	1893
Hubault (Paul)	1880

Noms	Année de la promotion.
Huchedé (Jules-Félix-Louis)	1897
Hudelette (Augustin-Nicolas)	1872
Hudry (Hippolyte)	1895
Huguet (Antoine-Alexandre-Robert).	1873
Huguet (Félix-Léon)	1886
Huguier (Joseph-Alix).	1859
Hupier (Charles-Ernest)	1882
Hurbain (Philippe)	1875
Huré (Auguste-Charles)	1885
Hutan.	1890
Ieard (Jules-François).	1852
Iserable (Prudent-Marius)	1897
Ingraud (Daniel-Baptiste)	1830
Jabely (Jean-Cyprien-Arthur-Désiré-Albert) .	1859
Jacob (Hubert-Marie Alphonse)	1886
Jacquême (César.	1867
Jacquemier (Fernand-Léon-Alphonse)	1899
Jacquet (Hubert-Paul-Prosper)	1835
Jacquey (Claude-Joseph)	1864
Jacquin (Charles-Alexandre)	1878
Jacquin (Jean-Baptiste-Jacques)	1837
Jaillard (Pierre-François)	1850
Jaillet (Jules)	1879
Jammes (Auguste)	1821.
Janelle (Placide-Louis-Emile)	1893
Jandet (Jules-Victor)	1828
Jannin (Antonin-Alfred)	1862
Janret (Charles Joseph)	1868
Jardin (Prosper).	1890
Jarlet (Toussaint-Joseph)	1868
Jas (Auguste-Claude-François).	1864
Jasseron (Auguste-Ferdinand)	1856
Jat (Jean-Pierre-Denis)	1820

Noms	Année de la promotion.
Jattean (Désiré-Anguste)	1832
Janmes	1891
Janneau (Gustave-Alfred)	1875
Jannct (Emile-Jaeqnes-François)	1862
Javat (Clande)	1845
Javillicr (Jean-Manriee)	1895
Jeanderand (Pierre-Joseph)	1874
Jeanlegrand	1891
Jeanmaire (Pierre-Lonis-Jnles)	1861
Jeannin (Charles-Jnles)	1867
Jeanniot (Thomas-Auguste)	1879
Jérôme (Marie-Michel-Raoul)	1897
Jeannon (Ernest)	1883
Joannès (François Joseph)	1825
Joffroy	1842
Jolivet (Marie-Charles-Gustave)	1876
Jolivet (François)	1892
Jolly (Arsène)	1891
Jolly (Charles-Antoine-Allyre)	1824
Jolly (Léon)	1868
Jolly (Léopold)	1859
Joly (Charles)	1888
Joly (Denis)	1888
Joly (Aristide-Alexis)	1895
Joos (Frédéric-Augnste)	1897
Joret (Epiphane-François-Marie)	1829
Joannin	1843
Jouisse (Henri-Émile-Ernest)	1885
Joulia (Jeau-Louis)	1848
Joulie (Henri-Panl-Etienne)	1855
Jonrdanne	1870
Jonteau (Georges-Arthur)	1872
Jouve (Adolphe-Jean-Baptiste)	1899

Noms	Année de la promotion.
Jouvin (Auguste-Ulysse)	1873
Joux (Lucien-Ernest-Amédée)	1872
Jozan	1833
Jubert (Narcisse-Eugène)	1868
Judet (Henri-Eugène-Jules)	1896
Juillet (Jules)	1824
Julhe (Jean-Baptiste-Isidore)	1874
Julien (Paul-Marc-Louis-Emile)	1894
Jullien	1889
Jullien (Paul-Etienne).	1859
Jumaucourt (Charles-Constant).	1886
Jungfleisch (Emile Clément).	1853
Kampmann (Frédéric-Edouard).	1864
Kerhuel (Alphonse-Auguste)	1850
Kuenemann (Henri).	1877
Küss (Charles).	1876
Küss (Christophe-Adolphe).	1874
Labarthe (Armand-Léon).	1826
Labelle (Georges-Frédéric).	1897
Labesse (Paul-Pierre).	1885
Labiche	1844
Labanne (Henri).	1876
Laborde	1887
Laboulais (Alfred-Anatole).	1892
Labourdette.	1840
Labouré.	1840
Laboureur	1839
Laboureur (Charles-Ferdinand-Marie) . . .	1872
Laboureur (Jonathan-Edmoud).	1883
Labouverie (Marie-Joseph-Edmond).	1884
Labriche (Nicolas-Maurice).	1883
Labussière (Abel)	1886
Lacaze	1896

Noms	Année de la promotion
Lachambre (Léon-François)	1836
Lachartre (Ernest-Paul)	1877
Lachave (Achille-Louis-François-Henri)	1852
Laclôtre (Pierre-Gédéon)	1860
Lacomme (Louis-Polémon)	1897
Lacoste (Pierre-Eugène)	1866
Lacôte (Auguste-Etienne-Marie)	1860
Lacourte	1870
Lacouture	1887
Lacroix (Félix)	1873
Lacroix (François-Léon-Prosper)	1868
Lacroix (François-Pierre)	1858
Ladmiral (Jean)	1847
Lafay (Claude)	1886
Lafère	1831
Laferon (Augustin)	1851
Laffont (Jean-Marie-Laurent)	1855
Lafon (Paul-Louis-Philippe)	1881
Lafont (Emile Gilbert)	1877
Lafont (Jean-Marie-Julien)	1878
Laforgue (Théodore-François)	1848
Laget (Emile-Jean-Joseph-Marie)	1863
Lago (Pierre-Théodore)	1846
Lagrange (Jean-Joseph-Antonin)	1872
Lahaye (Alexandre-Ernest)	1855
Lahaye	1896
Lair (Samuel)	1818
Lamante (Claude-Joseph)	1874
Lamarre (Henri-Auguste)	1894
Lambert (Charles-Désiré)	1878
Lambert (Etienne-Gabriel)	1853
Lambert (Jean-Baptiste-Alexandre Edmond)	1865
Lambert (Jean-Baptiste-François-Octave)	1849

Noms	Année de la promotion
Lamie (Joseph)	1874
Lamieussens-Baiglhasse (Alb.-Louis - Joseph)	1865
Lamothe (Jean)	1823
Lampie (Jean-Baptiste-Eugène)	1847
Lancelot (Charles)	1851
Landumiey (Jean-Eugène)	1898
Lang (Charles-Louis-Emile)	1897
Langelé (Jacques-Julien-Ildefonse)	1862
Langlebert (Charles-Adolphe)	1878
Langlet	1890
Langlois (Alexandre-Eugène)	1890
Langlois (Emmanuel-Oscar-Laurent)	1897
Langlois (Charles-Ernest-Pierre)	1898
Langlois (Albert)	1883
Langlois (Charles-Germain)	1877
Languepin (Armand-Gustave-Raphaël)	1878
Lantuéjoul (Georges-Jean-Eugène)	1874
Lapéruque, dit Dubrac (Charles-Henri)	1859
Lapierre (Louis)	1882
Laprade (André-Antony)	1868
Larbaud (Nicolas)	1847
Larchey (Jean)	1874
Larchey (Joseph-François-Jean)	1894
Lareignière (Etienne-Ernest)	1859
Larippe	1842
Larivière (François)	1837
Larnaudie (Marie-Marcel-Ferdinand)	1866
Laroche (François-Marcel)	1861
Larochette (Claude-Laurent)	1875
Larocque	1839
Larthaud (Gabriel)	1893
Lasnier (Adrien)	1887
Lasnier (Joseph-Marie-Jean-Baptiste)	1878

Noms	Année de la promotion.
Latham (Georges-Alfred)	1891
Latte (Alexandre-François-Louis)	1821
Laumônier (Jules-Adolphe-Léon)	1898
Launoy (Léon-Louis)	1899
Laurent Félix	1892
Laurent (Jean-Bonaventure)	1899
Lautissier (Philibert)	1891
Lauxerrois	1890
Lavadoux	1887
Laviou (Ernest-Auguste)	1875
Lavoine (Gustave-Paul-Émile)	1881
Lebaigne (Robert-Eugène)	1857
Le Barbier (Gabriel-Marie-Charles)	1898
Lebatard (Louis-Alexandre)	1821
Le Bègue (Charles-Hyacinthe)	1858
Lebel	1870
Leblond (Jean-Auguste)	1885
Le Bœuf	1866
Lebon (Alphonse-Louis Désiré)	1861
Lebondidier (Charles-François)	1820
Lebret (Pierre-Alexandre)	1854
Lebreton (Émile)	1820
Lecerf	1841
Lecerf (René)	1870
Leclerc (Arthur)	1883
Leclère (Auguste-Paul)	1860
Lecocq (René-Joseph)	1886
Lecœur (Henri-Eugène-Désiré)	1876
Lecointre (Jean-Victor)	1854
Leconte	1842
Leconte (Hilaire)	1822
Leconte (Louis)	1886
Lecoq (Henri)	1823

Noms	Année de la promotion.
Lecoq (Henri-Victor-Alexandre)	1884
Le Cuziat	1865
Ledoux	1889
Lefebvre.	1887
Lefebvre.	1889
Lefebvre (Edouard-Jules-Albert).	1898
Lefèvre (Georges-Albert)	1891
Lefèvre (Fernand-François-Ernest)	1896
Lefèvre (Désiré-Hector)	1898
Lefort.	1842
Lefour.	1887
Lefroit (Constantin-Paul-Célestin)	1892
Lefranc (Edmond)	1850
Legentil (Pierre-Désiré)	1837
Léger (Jean-Eugène)	1875
Léger (Nicolas-Joseph)	1898
Legrand (Maurice-Marie-Eugène).	1889
Legrand (Arthur).	1892
Legrand (Louis-Lydias-Magloire).	1897
Legrand (Félix-Eugène-Henri).	1885
Legras (Louis-François)	1848
Legrip (Louis-Victor).	1875
Legros (Maxime-Joseph)	1874
Leidié.	1845
Leidié (Émile).	1876
Lelarge	1889
Lejeune (Eugène)	1875
Lélu	1866
Lemaire.	1839
Lemaire (Antoine-Pierre)	1819
Lemaire (Charles-Auguste)	1880
Lemaire (Félix)	1879
Lemaître (René-Jean)	1889

Noms	Année de la promotion
Lemaître (Georges-Arsène)	1889
Lematte (Georges)	1890
Lemeland	1870
Lemeland (Ferdinand)	1882
Lemeland (Pierre-Joseph-Victor)	1899
Leménager	1842
Lemercier (Jules-Théophile)	1849
Lemesle (Henri-François)	1860
Lemoine (Jules-Émile)	1864
Lenègre-Thourin (Jean-Baptiste-Marie-Léon-Félix)	1894
Lenoble (Eugène-Emile)	1899
Léonard (Jules-Ernest)	1848
Léouffre (Joseph-Arnoux)	1851
Lepetit	1844
Lépinois (Simon-Ernest)	1889
Leplay (Absalon-Hippolyte)	1837
Leprat (Pierre)	1851
Lepré (Donatien-Marie)	1849
Leprieur (François-René-Mathias)	1823
Leprince (Maurice-Maximilien)	1873
Lerat (Eugène-René)	1898
Leré (Jean-Léon)	1835
Le Roi (Prudence-Casimir)	1863
Leroux	1888
Leroux (Pierre-Louis-Henri)	1899
Leroy	1865
Leroy (Arsène-Amédée)	1818
Leroy (Louis-Émile)	1837
Lesage (Charles-Désiré)	1852
Lescène	1887
Lescurre (André-Alfred)	1895
Lescot	1870

Noms	Année de la promotion
Lesecq (Georges-Alphonse-Joseph)	1880
Lesourd (Félix-Ernest)	1858
Lespiau (Joseph-Éloi)	1876
Lestrade (Marie-Léon-Alexandre)	1830
Letard (Charles-Marie-Émile)	1864
Letailleur (Marc-Arsène-Edmond)	1875
Leudet (Pierre-Edmond)	1835
Leudet (Edmond-Joseph)	1893
Levan (Henri-Jules)	1858
Lévêque (Georges-Joseph)	1846
Lévêque (Hector-Nicolas)	1818
Levesque (Narcisse)	1847
Levieil (Léon-Maxime-Arsène)	1878
Lextrait (Marie-Auguste)	1866
Leymarie (Antoine-Romain)	1872
Lhéritier	1831
Lhioreau (Ernest-Anastase)	1872
Lhonoré (Henri-Edgar)	1885
Lhopitallier (Georges)	1888
Liénard (Louis-Auguste)	1854
Liénard (Henri-Ernest)	1899
Liénhart (Charles-Philippe)	1882
Limousin (Euphrasie-Stanislas-Alexis-Arsène)	1856
Limouzin-Laplanche (Pierre)	1867
Limouzin-Lamothe	1838
Lions (Philippe-Marie)	1821
Lissonde (Laurent)	1867
Lock	1844
Lofféron (Charles-François)	1856
Logé (Marie-Melchior)	1868
Loir	1846
Loir	1865
Loiseau (Charles)	1845

Noms	Année de la promotion.
Loiseau (Jean-Baptiste-Gustave)	1852
Loiseau (Louis-Auguste)	1819
Loiseau (Alexandre-Paul Félix)	1894
Loisel (Paul-Alexandre)	1886
Loison	1889
Lombard (Louis-Vincent)	1855
Loriferne (Jean-Baptiste).	1854
Lotar (Henri-Aimé).	1859
Loudenot (Pierre-Léon)	1899
Lousteau (Bernard-Antoine-Léonce)	1867
Louvet (Louis-Maximilien-Stanislas-Edgar) . .	1860
Loyer (Jules-Victor-Adrien).	1855
Lua	1887
Lue (Pierre-Marie)	1881
Lugan (Georges-Prosper-Florentin)	1874
Luneau (Victor-Jean)	1879
Lupeau (Vincent).	1852
Luquet (François-Eudoxie)	1861
Lurton	1891
Lütz (Louis-Charles)	1892
Lutz	1841
Lutz (Joseph-Auguste-Marie)	1881
Luzier (Marie-Michel-Amédée).	1875
Macario	1836
Macé (Marie-Pierre-Joseph	1856
Machabey	1866
Machet	1841
Macquaire (Paul-Arthur).	1884
Magdelain (Etienne-Eustache-Léon).	1861
Magitot (Ernest)	1873
Magne (Athanase-Bonaventure-Dominique) . .	1856
Mahaut (Paul-Louis)	1873
Maheut	1865

Noms	Année de la promotion.
Maige	1889
Maigne (Louis)	1861
Mailfait (Paul-Auguste)	1877
Maincent (Julien-Louis)	1886
Mainiel	1889
Maire (Antoine-Adrien-Emmanuel)	1899
Maisonneuve (Eugène-Léon)	1873
Maître (Gustave)	1869
Maître (Paul-Justin)	1864
Maître (Pierre-Charles-Justin)	1851
Malard (Jean-Baptiste-Philippe-Ferdinand)	1872
Malbranche	1840
Malden (Voyez Dubourg)	
Malenfant	1840
Malfilâtre	1846
Malherbe (Emile)	1854
Malherbe (Henri-Albert)	1872
Mallat (Antoine-Jérôme)	1881
Mallet (Alfred-Camille)	1884
Mallet (Jean-Baptiste)	1893
Malleville (Jean-Baptiste)	1817
Malitte (Auguste-Eugène-Antoine)	1853
Mandon (Jacques-Ambroise	1848
Mangeard (Pierre-Jules-Charles)	1885
Mansencau (Jean)	1891
Mansier	1887
Maquart (Charles-Édouard)	1885
Marchand (Eugène-Charles-Alfred)	1872
Marchandise (Charles)	1886
Marcotte (Jules)	1861
Marcotte (Léon-Lucien)	1892
Maréchal (Louis-Eugène)	1867
Marguery (Félix)	1898

Noms	Année de la promotion.
Marette	1887
Marin (Louis-Auguste)	1821
Marquez (Manuel-Paul)	1865
Marsaudon (Jean-Baptiste-Octave)	1893
Marsault (Etienne-Achille)	1876
Marseilhan (Michel-Majeau)	1823
Marsil (Fernand-Jean Baptiste-Joseph). . . .	1884
Martial (Jean)	1880
Martignon	1888
Martin (Adolphe-Gilbert)	1889
Martin (Albert-Hippolyte)	1894
Martin	1836
Martin	1870
Martin (Camille).	1828
Martin (Charles-Adolphe-François).	1832
Martin (Charles-Honoré).	1847
Martin (Clément-Raymond).	1879
Martin (Pierre-Paul)	1874
Martin (William-Seevola)	1875
Martineaud (Marie-François)	1849
Martineaud.	1887
Martinet.	1887
Martinet (Henri-Toussaint).	1819
Martinet (Octave-Alexandre)	1873
Mary (Louis-Charles)	1845
Masgrangeas (Étienne).	1878
Masseau (Maurice-Philémon)	1886
Masson (Jean-Baptiste-Eugène)	1899
Masson (Georges-Saint-Ange)	1867
Matel-Tarrin	1865
Mathieu (Benoit-Xavier)	1852
Mathieu-Sicaud (Emmanuel)	1851
Mathieu (Léopold)	1890

Noms	Année de la promotion.
Matinet (Louis-Amédée Optat)	1891
Mathon	1846
Mauchaut	1889
Mauclère (Edmond)	1863
Maudin (Maurice-François-Théodore)	1884
Maulion	1888
Maür	1843
Maurat (Théodore)	1845
Maurice (Marie-Guillaume-Désiré)	1820
Mayaud	1843
Mayaud (Paul-Gabriel-Aristide)	1899
Mayet (François-Clément)	1844
Mayet (Henri-François)	1872
Mazaud (Marie-François-Louis)	1885
Mazeron (Pierre-Gilbert-Anet-Octave)	1880
Mazot (Mlle Marie-Henriette)	1897
Mazurier (Léonard-Jean)	1882
Mége-Mouriès	1838
Méhu (Camille-Jean-Marie)	1856
Meillère (Jean-Pierre-Gédéon)	1881
Mélard (Hippolyte-Pierre)	1856
Mellet (Ovide)	1879
Melquiond (Cyr-Etienne-David-Joseph)	1849
Memminger (Frédéric-Guillaume)	1850
Ménard (Marie-Adrien)	1829
Ménier (Charles-Joseph)	1869
Ménière (Louis-Pierre)	1867
Ménigault (Pierre)	1822
Ménessier (Jules-Justin)	1876
Mentel (Eugène-Louis-Aimé)	1852
Menu (Jean-Baptiste-Philippe-Ferdinand)	1872
Menu (Etienne-Eugène)	1894
Mény (Victor)	1869

Noms	Année de la promotion.
Mérat (Octave)	1845
Mercier (Edmond-Jean-Baptiste)	1855
Mercier (Joseph-Marie)	1862
Mercier (Pierre-André-Claude)	1835
Méré (Paul)	1873
Merthe (Joseph-Jules-Frédéric)	1875
Merny (Antoine-Auguste)	1818
Mesnier (Joseph-Désiré-Marcellin)	1881
Mesples (Gabriel-Dominique)	1890
Messager (Emile-Adolphe)	1893
Méténier (Eugène)	1893
Mette	1865
Meulé (Pierre)	1860
Meunier	1866
Meunier (Louis-Léon)	1891
Meusy (Edme-Adolphe)	1824
Mialhe (Louis)	1830
Michard (Claude-Adrien)	1873
Micheau (Louis-Alexis)	1893
Michel (Charles-Hector)	1890
Michel (François-Charles-Marie)	1893
Michon (Alexandre-Henri)	1895
Miedan (Camille-Nicolas)	1860
Migeas (Claude)	1875
Mignard (Joseph)	1892
Mignard (Gilbert)	1893
Mignard (Louis-Emile)	1897
Mignot (Jean-Louis)	1884
Mille (Louis-Eugène)	1879
Milleret (Constant)	1883
Millet (Louis-Eugène)	1879
Milliet (Lucien-Victor)	1893
Millot (Jean-Baptiste)	1849

Noms.	Année de la promotion.
Missol (Rembert-Paul)	1855
Moitier (Julien-Jean)	1899
Molas (Auguste Eugène)	1854
Maubrun (Jean-Paul)	1857
Monceau (Charles-Gaston)	1899
Monceaux (Pierre-Victor)	1852
Monceaux (Pierre-Victor)	1849
Monclin (Claude-Joseph)	1898
Moncour (Antoine)	1882
Monflet (Léo)	1888
Monin (Edouard)	1876
Monnehay (Charles-Henri-Hector)	1883
Monnier (Jean-Baptiste)	1845
Monnier (Louis-Albert)	1862
Monnoir (Louis-Paul Justin)	1864
Montelhet (Vincent-Victorien)	1868
Montier	1866
Montreuil (Marie-Camille)	1863
Morand (Guillaume)	1865
Moreau (Henri)	1895
Moreau (Louis)	1896
Moreau (Hippolyte-Jean-Marie)	1896
Moreau (Alexandre-Henri-Ernest)	1898
Moreau (Jean)	1853
Moreaux (Joseph-Édouard-Dieudonné)	1857
Moreigne (Joseph-Henri-Victor)	1885
Morel (Charles-Rodolphe)	1854
Morel (Jean-Baptiste-Louis-Joseph)	1878
Morellet (Charles)	1877
Moreux (Raphaël-Léon Désiré)	1894
Morigny (Louis-Arthur)	1885
Morin (Louis-César)	1855
Morin (Marie-Auguste-Alfred)	1876

Noms	Année de la promotion.
Morin (Marie-Edmond)	1853
Mornet (Gilbert-Marcel)	1876
Mortreux (Louis-Daniel)	1855
Motard (Adolphe-Louis-Claude)	1825
Mottet (Antoine-Charles-Pierre)	1819
Moulin (Georges-Armand)	1898
Mourette	1831
Moureu (François Charles-Léon)	1886
Mouron (Jean-François-Gabriel)	1899
Mourot	1870
Moussu	1887
Mulard (François-Léon)	1846
Munier	1866
Museulus (Frédéric-Alphonse)	1852
Mussat (Emile-Victor)	1854
Mutrel (François-Paul)	1823
Nagonty	1834
Naline (Auguste-Abel)	1879
Nalis (Toussaint-François-Joseph)	1861
Namur (Pierre-Charles)	1837
Nanta	1888
Nardin (Léon-Auguste-Louis)	1880
Nassans (Albert-Jean)	1855
Nédelec (Gustave-Paul-Marie)	1865
Nicolas (Claude)	1877
Nicolet (Adolphe-Célestin)	1829
Nief (Emile-Marie)	1865
Nivet (Annet-Vincent)	1830
Nivet (Marie-Aristide-Jules)	1860
Nodet (Joseph)	1878
Noël (François-Henri)	1850
Noël (Joseph-Emile)	1880
Noël (Pierre-Auguste)	1857

Noms	Années de la promotion.
Nolé (Jacques-Anne)	1826
Nourrin (Louis)	1860
Nourtier.	1888
Noury (Emile-Paul).	1894
Nouvion (Louis-Léon).	1850
Odiu (Amédée-Justin).	1872
Odinet (Marie-Emile-Henri).	1880
Olivièro (Mathurin-Joseph).	1889
Ollivier (Georges)	1891
Omnès (Charles-Louis-Marie)	1891
Onfray (Jean-Emile)	1892
Orillard (Victor-Auguste).	1860
Ormezanno (Marie).	1880
O'Rorke (Charles-Louis).	1846
Oudaille (Philippe-Edouard)	1851
Pacquetet (Etienne).	1863
Paethod (Pierre-Louis).	1823
Page (Auguste-Casimir)	1873
Page (François)	1819
Pagé (Louis-Aimé-Prudent)	1896
Paillard (Julien-Gustave-Joseph)	1890
Paille (Louis-Emile)	1881
Pajaud (Jules-Marie-Edouard)	1894
Pajot (Louis-Alexandre-Alfred)	1884
Pal (Hippolyte dit Eugène)	1864
Palangier (Marie-Justin-Auguste).	1856
Pallardy (Charles-Hyacinthe)	1849
Pannetier (Jean-Marie).	1883
Papelard (Marie-Joachim-Léonce)	1879
Paphilard	1866
Papou (Théodore-Félix)	1869
Paquelin (Claude-André).	1861
Paré	1870

Noms	Année de la promotion.
Parent (Etienne-Léon-Eugêne)	1859
Parisel (Francis)	1862
Parrand	1889
Parrein (Antoni-Henri-Marie)	1890
Parlebas (Marie-Sylvain-Gustave)	1894
Pasquet (Antoine-Georges-Ernest)	1880
Pasquet (Joseph-Marie)	1848
Pasquet (Pierre)	1856
Pasquier (Louis-Henri)	1869
Pasquier (Paul-Philippe-Albert)	1869
Passant (Charles-Hippolyte)	1847
Patein (Gustave-Constant)	1879
Patrouillard (Charles-Henri)	1867
Patrouillard (Lueien-Charles-Edmond)	1866
Pattier (Eugène-Augustin)	1818
Paty	1841
Pauly (André)	1888
Pauly (Antoine-Henri)	1894
Pauvert (Gustave-Charles)	1875
Payrau (Vincent-François)	1899
Peeeate (Adolphe-Guillaume-Louis)	1879
Péehin (Georges Louis)	1896
Péhéaa (Jean-Marie)	1854
Peitz	1887
Péjoux (Léon-Pierre-Claude)	1899
Pelhuche (Adolphe-Polynice)	1863
Pelissié (Guillaume-Marie-Rosellys)	1852
Peloille	1888
Pelouze (Théophile-Jules)	1829
Penilleau (Auguste)	1856
Pepet (Alexis-Louis)	1880
Pequin (Jules-Auguste)	1885
Percher (Jules-Henri-Valentin	1878

Noms	Année de la promotion.
Perier (Frédéric-Désiré)	1850
Perigal (Marie-François-Joseph-Victor)	1860
Péron (Henri-Clément)	1872
Perraud (Régis-Pierre-Henri)	1899
Perrein	1887
Perrens (Jean-Jules)	1846
Perrigois (Camille-Alfred)	1891
Perrin (Augustin-Félicien)	1863
Perrin (Jacques-François-Henri-Hilarion)	1855
Perron (Jean-Baptiste)	1825
Perrot (Emile-Constant)	1890
Perrotte (Pierre-Henri)	1883
Perruysson	1866
Personne (Germain)	1854
Personne (J.)	1839
Petit	1846
Petit (Charles-Félix)	1852
Petit (Etienne-Arthur)	1859
Petit (Pierre-Isidore)	1821
Petit	1868
Petit (Georges-Augustin-Désiré)	1893
Petit (Eugène-Louis-René)	1895
Petit-Huguenin (Paul-Arsène)	1869
Petroz (Antoine-Pierre-Marie)	1849
Peuvrier (Jacques-Auguste)	1879
Peyrot	1891
Peyrusse (Alexandre)	1846
Philardeau	1842
Philippar (Jean-Isidore)	1828
Philippe-Fontelle (Jean)	1820
Philippe (Roger-Pierre-Albert)	1899
Philippon (Jules-Elie)	1873
Picard	1865

Noms	Année de la promotion
Picard	1887
Picquot (Hyacinthe-Mathieu)	1854
Pierre (Daniel-Victor).	1895
Pierrhugues (Louis-Julien).	1862
Pigache (Pierre Etienne).	1824
Pigeon (Auguste-Emile)	1882
Pihier (Henri-Jean-Marie)	1876
Pillas (Auguste)	1818
Pillant	1870
Pimpernelle (Louis-Hippolyte).	1849
Pinard (Pierre-Marie-Paul)	1894
Pinard (Henri-Jules)	1873
Pinchon (Louis-Alfred)	1855
Pinier (Jules-Pierre)	1863
Pinot (Albert-Clément).	1879
Pion (Léon-Joseph-Jean)	1893
Pionnier (Antoine)	1817
Pitat (Jules-Auguste)	1854
Pitsch	1887
Planchard (Auguste-Prudent-Gabriel)	1898
Planche (Marie-Paul)	1881
Planchud (Eugène)	1854
Play (Palmyre-Junie)	1883
Plée (Hubert)	1845
Plisson (Auguste-Arthur).	1821
Plos (Gaston-Pierre-Edmond)	1867
Poidevin (Georges-Charles)	1848
Poilleux (Antoine-François-Salomon)	1829
Poinceau (Henri-Jules-Jean-Baptiste)	1863
Poinsot (Alexandre)	1869
Poinsot (Paul-Benoist)	1820
Poirson (Victor)	1848
Pommé	1887

Noms	Année de la promotion
Pommier (Antoine-Léopold)	1868
Pompanon	1889
Pons (Louis-Paulin).	1865
Pont (Jean-Joseph)	1821
Pont (Jules-Joseph).	1852
Pontsignon (Gustave)	1869
Poreaux (Victor-Louis-Joseph	1861
Portes (Marie-Jean-Baptiste-François-Henri). .	1868
Porthé (Denis-Théodore)	1885
Portier	1836
Potean (Vietor-Charles-Joseph)	1880
Pottier (Pierre-Etienne)	1821
Pouard (Louis-Jules-Gaston)	1865
Pouillard (Stanislas-Etienne)	1884
Pouillet (Léon-Albert-Paul-Emile)	1864
Poulain (Alphonse-Eugène).	1863
Poulain (Auguste-Armand)	1857
Pouline	1889
Pourcher (Jean-Baptiste)	1849
Pouzin (Léandre-Emile)	1892
Pouzin (Antoine-Marie)	1826
Pozzi (Eugène)	1893
Pressoir (Charles-Antoine)	1848
Prestat	1841
Preud'homme (Lucien-Albert-Nicolas)	1880
Prévost	1890
Prima (Jean-Louis-Antoine-Marie)	1881
Prion (Henri).	1879
Prost	1890
Proust (Raymond-Marie-Joseph-Charles). . .	1899
Prud'homme (Bierr-Simon).	1817

Noms	Année de la promotion
Prudhon (Eudamidas)	1817
Prunier	1870
Prunier (Louis-Léon-Adrien)	1864
Puche (Jean-Baptiste-Hippolyte-Augustin)	1859
Pujol (Antoine-Victor-Camille)	1832
Pujas (Charles)	1881
Puy (François-Charles-Raoul)	1879
Puymoyen	1843
Quatremère (Charles)	1845
Quéhéry (Auguste-François)	1856
Quentin (Léon)	1882
Quériault (Henri-Armand)	1894
Quéry (Joseph-Marie-Léon)	1879
Quévenne (Théodore-Auguste)	1829
Quillart (Louis-Benjamin)	1879
Quinard (Armand-Claude)	1874
Quinery	1887
Quiserne (Jean-Germain-Félix)	1865
Rabet (Paul Pierre)	1897
Rabier (Louis)	1890
Rabot (Jean-Eugène)	1867
Rabourdin (Henri-Louis)	1867
Rabourdin (Paul-Marie-Louis)	1899
Raby (François-Raoul)	1895
Racine (Jean-Julien-Sincère)	1824
Radais (Aramis-Emilien)	1895
Radiguet (Arthur-François-Joseph)	1881
Raffinat (Georges)	1892
Rageau (Pierre Jules)	1895
Ragouez (Victor-Marie-Stéphane)	1881
Raillard (Marie-Charles Louis-Edmond)	1862
Raincelin (Louis-Carolus-Stanislas)	1828
Rambaud (Pierre-Eugène)	1876

Noms	Année de la promotion.
Rambaud (Augustin)	1822
Raoux (Jean-Frédéric-Antoine)	1898
Ratié (Jules-Antoine)	1893
Ratier (Isidore-Jean)	1874
Ravin	1847
Recourat-Chorat (Noël-Isaac)	1875
Recours (Pierre-Charles)	1835
Redon (Jean)	1873
Reeb (Auguste-Henri)	1880
Reeb (Jules-Alexandre)	1883
Régnauld (J.)	1840
Régnier (Claude)	1884
Régnier (Georges-Alexandre)	1892
Reignière (Godefroy)	1818
Reimbourg (Ulysse-Désiré-Alexandre)	1881
Remande (Auguste-François-Victor)	1894
Rémond (Pierre-Philippe)	1853
Renard (Julien-Auguste)	1891
Renaud (Antoine-Gustave)	1894
Renault	1840
Renault (Gustave-René)	1864
Rengnier (Paul-Ernest-Alexandre)	1895
Requier (Paul-Joseph)	1879
Réveil (O.)	1843
Réveillon (Gabriel)	1824
Revel	1843
Reverdy (Marc-Hyacinthe)	1828
Reymond (Jean-Marc-Jacques-Louis-Rodolphe)	1850
Reynald	1887
Ribard	1890
Richard (Oscar)	1889
Richard (André)	1889
Richard (Adolphe-Jean)	1869

Noms	Année de la promotion.
Richard (Jean-Baptiste-Emile)	1880
Richard (Louis-Silvius)	1882
Richard (Pierre-Marie)	1820
Richaud (Albert-Alexandre-Louis)	1891
Richelet (Jacques Antoine-Lucien)	1893
Richet (Hippolyte-Alexandre-Ludovic)	1862
Ricossé (Edouard-Marie)	
Rietsch (Maximilien)	1869
Rigault (Charles-Albert)	1884
Rigault (Louis-Armand)	1850
Rigollot	1834
Rigollot-Delaube (Antoine-Claude)	1882
Rigoult (Adolphe-Marie)	1871
Rives (Charles-Hippolyte-Edouard)	1857
Rivière (Armand-Julien-Salène)	1880
Robert	1843
Robert (François)	1850
Robert (Héliade-Jean-Baptiste)	1880
Robert (Jean-Marie-Joseph)	1886
Robin (Pierre)	1892
Robin (Paul-Lucien)	1894
Robin (Marie-Laurent-Maurice)	1879
Robineaud (Jean-Baptiste)	1848
Robinet (Joachim-Auguste)	1850
Rochard (Laurent-Joseph)	1834
Roche (Etienne)	1885
Roche (Paul)	1896
Roche (Isidore-Isaac)	1896
Roché	1888
Rocher (Gilbert)	1874
Rochette (Paul-Louis-Joseph)	1860
Rochu (Alfred)	1868
Roger (Paul-Ernest)	1894

Noms	Année de la promotion
Rogier	1888
Roguet Daniel-Gustave-Philidor).	1881
Rohais (Armand-Louis-Eugène)	1898
Rolland	1890
Rolland (Louis-Albert)	1895
Rolland (Henri-Alexandre)	1898
Roneeray (Paul-Emile)	1863
Roneeray (Paul Louis).	1899
Ronsin (Ulysse-Adrien-Raoul)	1892
Rosel (Gabriel-Marie-Joseph)	1879
Rouffilange (Alexandre-Henri)	1883
Rouilly (Jules-Marie Ambroise)	1859
Rousse (Pierre-Louis-Alfred)	1883
Rousseau (Alexandre-Auguste).	1857
Rousseau (Célestin-Jules).	1835
Rousseau (Louis-Victor)	1885
Rousseau (Raoul-Pol-Joseph)	1893
Rousseau-Langweld (Auguste-Louis)	1879
Roussel (Jean-Nicolas)	1829
Roussel (Louis-Charles-Désiré).	1850
Roussel (Louis Léopold-Maximilien).	1858
Roussel (Michel-Adrien)	1817
Roussel (Restide-Noël-Adolphe)	1881
Roussin	1844
Roussin (Edmond-Marcellin-François)	1856
Roussin (François Zacharie).	1849
Rouvet (Polycarpe-Victor)	1880
Roux (Justin)	1824
Roux	1889
Roux (Paul-Eugène-Marius).	1894
Rouyat (Gilbert-Auguste)	1894
Rouyer	1843
Roy (Albert)	1875

Noms	Année de la promotion.
Roy (Gustave-Michel)	1864
Roy (Joseph-Gustave)	1897
Royer (Ferdinand-Charles-Pierre)	1891
Royer (Eugène-Pierre)	1853
Rozet (Guillaume)	1830
Rue (Auguste-Pierre)	1866
Rucar (Ernest-Tiburce-Severin)	1882
Rué (Frédéric-Claude)	1896
Sabatier (Charles-Henri)	1822
Sabatier-Lapersonne (Jean-Jacques-Denis)	1835
Saché (Jean-Ernest-Fortuné)	1868
Saget	
Saget (Léon Gustave)	1891
Sailly (Pierre-Eugène-Gaston)	1886
Sainjon (Pierre-Louis-Joseph)	1848
Saint-Laurent (Charles-Louis-Joseph)	1853
Saint-Martin (Louis-Joseph-Edouard)	1876
Sainton (Victor-Alfred)	1891
Saison (Félix-Armand)	1861
Salin	1896
Sallé (Firmin-Jullien)	1898
Sallé (Narcisse-Charles-Léon)	1851
Sallefranque (Victor)	1881
Sallefranque (Alphonse)	1869
Salles (Prosper-Aristide)	1835
Salmon (Jude Joseph)	1886
Salmon (Eusèbe-Albert)	1898
Salvant (Pierre)	1896
Sannois	1842
Sarazin (Henri-Amédée)	1849
Sarradin (Stanislas-Eugène)	1851
Sandem (Jacques Calixte-Denis)	1884
Sauné (Stéphane-Victor)	1893

Noms	Année de la promotion
Sauné.	1896
Saunier (Charles).	1873
Sautier (Auguste).	1853
Sautier (Joseph Alfred)	1849
Sauvage (Pierre)	1817
Sauvat	1847
Sauvigny (Charles)	1817
Sauzéat (André)	1877
Savatier (Clément)	1819
Savoire (Victor-Camille)	1892
Savourat (Albert)	1891
Schaeuffèle (Etienne-Joseph-Adolphe)	1858
Schaouffèle (Jean-Martial-Désiré)	1823
Schérer (Pierre)	1866
Schmidt (Jean-Frédéric-Edmond).	1877
Schmidt (Louis)	1873
Schneider (Charles-Albert)	1860
Schneider (Gaston-Charles-Lucien)	1899
Schwartz (Paul)	1875
Sclafet (Marie-Charles-Marie)	1873
Séguy (Jean-Antoine-Cyrille-Joseph)	1862
Séjournan	1836
Senéchal (Louis-Victorien-Henri).	1899
Sénéchal (Georges-Edmond).	1880
Serée (Albert).	1877
Sergent (Louis)	1869
Sermant (Joseph-Octave-Edouard)	1898
Sermunt (Joseph-Henri)	1862
Serrant (Emile-Pierre)	1874
Serre (Jean-Aristide-Alfred	1897
Servantie (Jean-Marthe-Xavier)	1874
Servaux (Albert-Eugène)	1856
Servin (Emile-Edgard).	1886

Noms	Année de la promotion
Sevin (Georges-Albert)	1896
Sicard (Guillaume	1860
Sicot (Edouard-Henri)	1875
Siméon (Antoine-Jacques-Charles)	1827
Simon (Eugène)	1832
Simon (Louis-Nicolas)	1882
Simon (Henri-Marie-Joseph)	1891
Simonin (François-Emmanuel)	1832
Simonin (Victor-Hugues)	1837
Simonnet (Aimable-Claude-Auguste)	1874
Sinan (Jean)	1846
Sinard (Eugène-Georges)	1891
Sineau (Etienne-Auguste)	1867
Sœure	1870
Saller (Victor)	1848
Sammé (Albert-Eugène)	1856
Sannerat (Charles-Emile)	1866
Sommelet (Marcel-Marie-Gabriel)	1898
Sonnié-Moret (Louis-Abel-Alexandre)	1880
Sorel (Jules-Auguste)	1895
Soubeiran (Eugène)	1819
Souillard (Henri-Eugène)	1886
Soula (Marie-Jean-Baptiste-Hyacinthe)	1854
Soulat	1865
Soulès (Pierre-Adolphe)	1855
Soullier	1865
Sourein	1888
Sourdel (Félix-Arthur)	1877
Sounville	1836
Spindler	1888
Stocker (Johann-Gottlieb)	1887
Stanly dit Walsch (Jean)	1829
Surblet (Lucien-Victor)	1852

Noms	Année de la promotion
Surun (Jean-Baptiste-Emile)	1859
Tabard	1896
Tabardel (Edouard Autoine)	1895
Tabart	1834
Taffoureau (Christophe)	1845
Tailleur (Paul)	1872
Tanret	1870
Tantin (Jean-Vital)	1864
Tardif (Jean)	1873
Tardy (Ernest-Jacques)	1891
Tarible	1891
Tarride (Pierre-Maxime)	1852
Tassart	1815
Taupin	1866
Teilloud (Jean)	1873
Templer (Arsène)	1862
Tendron (Edmond-Louis-Joseph)	1889
Tereinet (Pierre-Joseph)	1880
Terrat (Joannès-Pétrus)	1889
Terrial (Joseph-Constant-Abert-Philippe)	1890
Terson (Samuel-Aristide)	1822
Tessier (Louis-Edmond)	1882
Tesson (Louis-Hector)	1824
Testard (Emile)	1857
Tête (Nicolas-Célestin)	1892
Teulon (Justin-Samuel)	1877
Thabuis (François)	1880
Thauvin (Auguste)	1898
Thébault (Pierre-Félicien)	1835
Thénot (Louis-Joseph-Hippolyte)	1864
Therain (Richard-François-Eugène)	1876
Thévenot (Nicolas-Agapite)	1835
Thévenot (Charles-Honoré)	1835

Noms	Année de la promotion.
Thézée (Henri-Eugène-Charles)	1886
Thibault (Auguste)	1864
Thibault (David Léopold-Henri-Louis)	1872
Thibault (Paul-Eugène)	1881
Thibault (René-Michel)	1835
Thierry	1839
Thieulin (Adolphe)	1872
Thinus	1831
Thivet (Achille-Victor)	1872
Thomas	1870
Thomas (Charles-Eugène	1877
Thomas (Charles-Henry)	1858
Thomas (Jean)	1858
Thomas (Jean-Frédéric)	1878
Thomas (Jean-Nicolas)	1883
Thomas (Jean-Paul-Aristide)	1859
Thommeret (Georges-Louis-Albert)	1864
Thorel	1836
Thouladjan	1887
Thoury (Onyphsiore Albert)	1888
Thuet (Pierre-Alfred)	1861
Thurisset (Jean-Baptiste)	1879
Tieursin (Denis Henri)	1874
Tiffeneau (Marc-Pierre-Emile)	1897
Tillard	1842
Tillier (Pierre)	1893
Tinard	1887
Tingry (Louis-Joseph)	1842
Tissier (Paul-Thomas)	1897
Toubin (Jean-Alexis-César)	1856
Touche (Honoré-Jacques)	1821
Touflet (Alphonse-Albert)	1875
Touret (François-Paul)	1878

Noms	Année de la promotion.
Tourlet (Ernest-Henri)	1867
Tourneux (Polydor-Joseph-Benjamin)	1877
Trapenard (Bonnet-Elie)	1876
Traverse (Emile-Jean)	1855
Tréfault (Florent-Isidore)	1885
Trégouët (Augustin-Jean-Marie)	1863
Tremel (Victor)	1885
Triaud	1886
Tridon (Nicolas-Joseph)	1818
Triollet (Justin-Jean-Baptiste)	1883
Trinquart (Louis-Arthur)	1886
Troelet	1896
Troclet (Emile-Pierre)	1897
Trocquemé	1870
Tronche (Pierre)	1894
Trouette (François-Auguste-Edouard)	1879
Troyon (Edmond-Emile)	1890
Truel (Bernard-Henri)	1878
Truelle (Auguste)	1874
Tuloup (Albert-Désiré)	1899
Vacher (Pierre)	1880
Vachey	1870
Vadam (Philippe-Albert-Auguste)	1895
Vaillant (Edgard Georges-Auguste)	1879
Vallée (Jean-Pierre)	1825
Vallerand (Charles-Victor)	1845
Valeur (Amand-Charles)	1893
Vallerand (Joseph-Pierre-Léon)	1825
Vallet (Alfred-Gabriel)	1823
Vallet (Charles Raoul)	1892
Vallon	1842
Valluet (Léon-François-Benjamin)	
Valmont (Félix-Marie-Louis)	1875

Noms	Année de la promotion.
Valser (Alfred)	1858
Vandenbouek (Napoléon-Constantin)	1863
Vandran (Auguste-Aristide-Louis)	1867
Vaneste (Pierre-Louis-Michel	1872
Vanoni (Paul-Eugène)	1881
Vansteenberghe (Benjamin-Victor-Edouard). .	1879
Varnier (Marie-Alcide).	1874
Vassal.	1887
Vatin (Louis-Joseph-Clovis).	1861
Vaudin (Pierre-Lucien)	1879
Vaugrante (Frédéric-Auguste-François) . . .	1849
Vautherin (François-Auguste)	1854
Vaux (Alphonse-Henri)	1879
Venassier (Louis-Jean-Baptiste-Polydor) . . .	1863
Venot (Frédéric-Eugène)	1885
Vereamer (Charles-François-Alexandre) . . .	1878
Verdureau (Désiré)	1849
Verdy (Jules-François)	1896
Vergnes (Pierre-Alexandre)	1846
Vergnoux (Léonce-Léonard)	1897
Verne (Claude).	1868
Verne (Ernest)	1879
Verneuil (Jean-Ernest-Etienne)	1851
Véron (Antoine)	1835
Véron (Edouard)	1869
Véron (Léon)	1893
Verrier (Pierre Ernest-Florimond)	1854
Verron (Paul-François-Louis)	1875
Verwaest (François-Adrien).	1868
Vialla (Etienne-Alcide).	1847
Viaud (Théophile-Désiré-Victor)	1886
Vidal (Charles-Alexandre-Edouard).	1899
Vié	1866

Noms	Année de la promotion.
Viel (Georges-Léon)	1885
Vielle	1887
Vieillajens (Jean-Baptiste)	1817
Vienne (Emile-Auguste)	1897
Viger	1836
Vigier (Ferdinand-Louis)	1865
Vigier (Pierre-Victor)	1856
Viguier	1839
Viguier (Jean-Antoine-Jules-Aimé)	1868
Vilain (Louis-Victor)	1848
Villatte	1843
Ville (Georges)	1843
Villejean (Eugène-Gabriel)	1873
Villet (Eugène)	1861
Villière (Jules-René)	1893
Viltard (André-Prosper-Augustin)	1853
Vinatier (Jean-Baltazar-Alexandre)	1854
Vincent (Auguste)	1868
Vincent (Henri Eugène)	1874
Vincent (Jules-Emile-Olivier)	1893
Vincent du Laurier	1889
Vinchon (Alfred-Louis-François)	1856
Vinois (Henri)	1822
Violle	1840
Viossat (Maurice-Alphonse)	1885
Virally (Frédéric-Georges)	1878
Virlogeux (Jacques)	1879
Viron (Lucien-Alexandre)	1875
Vitalis (Joseph)	1894
Voisin (Auguste-Clément)	1893
Voisin (Fernand-Gabriel-Auguste)	1895
Voisin (Simon)	1860
Vollant (Georges-Simon)	1832

Noms	Année de la promotion.
Vorin (Auguste Alexandre)	1860
Vrain (Eugène-Désiré-Albert)	1892
Vuhrlin (Eugène)	1879
Wagon (Eugène-Louis)	1881
Waliszewski (Stanislas)	1875
Weber-	1889
Weiss (Charles-Frédérie)	1892
Winkler (François-Ferdinand)	1881
Winsbaek (Charles-Nicolas)	1850
Winsbaeh (Ernest)	1853
Winsbaeh (Léon-Nicolas)	1858
Winter (Justin-Nieolas)	1882
Wirion (Léon-François)	1885
Yragnes (Benoist)	1846
Yvelin	1839
Yvon (Paul)	1872
Zédet (Jules-Marie-Joseph)	1893
Jouenne Isidore-désiré adrien phcien à Paris Rue des Vertus	1908



LISTE DU PERSONNEL PHARMACEUTIQUE

DES

HOPITAUX & HOSPICES CIVILS
DE PARIS

Pharmacie Centrale : 47, quai des Tournelles.
Directeur, M Prunier, professeur à l'Ecole de Pharmacie.
Chef des Laboratoires. M. Bazin.
Sous chef, M. Bougault.
Hôpital Andral, 35, rue des Tournelles.
Surveillance : M. Héret. — 1 interne-comptable.
Hôpital d'Aubervilliers.
Surveillance: M. Guerbet. — 1 interne.
Hôpital du Bastion, 29.
Surveillance : M. Guerbet. — 1 interne.
Hôpital Beaujon, 208, faubourg Saint-Honoré.
Pharmacien : M. Léger. — 7 internes.
Hôpital de Berck-sur-Mer, 1 interne comptable.
Hospice de Bicêtre. — Rue du Kremlin à Bicêtre.
Pharmacien : M. Berthoud. — 6 internes.
Hôpital Bichat. — Boulevard Ney.
Pharmacien : M. Guerbet, Chef de Travaux à l'Ecole de Pharmacie. — 3 internes.
Hôpital Boucicaut, Rue de la Convention.
Surveillance : M. Guinochet. — 1 interne comptable; 1 interne.
Hospice de Brévannes, à Brévannes (Seine-et-Oise).
1 interne comptable.
Hôpital Broca, 111, rue de Lourcine.
Pharmacien : M. François. — 4 internes.

Hôpital Broussais, rue Didot.
Surveillance : M. Leidié. — 1 interne comptable ; 2 internes.

Hôpital de la Charité, 47, rue Jacob.
Pharmacien : M. Guinochet. — 8 internes.

Clinique d'Accouchements, 89, rue d'Assas.
Pharmacien : M. Cousin. — 1 interne.

Hôpital Cochin, 45, faubourg Saint-Jacques.
Pharmacien : M. Grimbert, professeur agrégé à l'Ecole de Pharmacie. — 4 internes.

Dubois (Maison de Santé), 200, faubourg Saint-Denis.
Pharmacien : M. Gasselin. — 4 internes.

Hospice des Enfants Assistés, 74 rue Denfert-Rochereau.
Surveillance : M. Cousin — 1 interne comptable.

Hôpital des Enfants Malades, 149, rue de Sèvres.
Pharmacien : M Sonnié Moret. — 6 internes.

Hôpital Hérold, place du Danube. — 1 interne.

Hôtel Dieu et Hôtel Dieu (Annexe), Parvis Notre Dame
Pharmacien M. Villejean, professeur agrégé à la Faculté de Médecine. — 9 internes ; 2 internes provisoires.

Hospice des Incurables, à Ivry (Seine).
Pharmacien : M Richaud. — 2 internes.

Hospice d'Issy (Petits Ménages).
Surveillance : M. Sonnié-Moret. — 1 interne comptable.

Hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres.
Pharmacien : M. Bourquelot, professeur à l'Ecole de Pharmacie. — 6 internes.

Hôpital Lariboisière, 2, rue Ambroise Paré
Pharmacien : M. Patein. — 10 internes.

Maison de Retraite La Rochefoucauld, 15, avenue d'Orléans.
Surveillance : M. Béhal. — 1 interne comptable

Hôpital de la Maternité et Clinique Baudeloque, boulevard de Port Royal.
Pharmacien : M. Lafont. — 3 internes.

Hôpital Necker, 151, rue de Sèvres.
Pharmacien : M. Leidié, professeur agrégé à l'Ecole de Pharmacie. — 7 internes.
Hôpital de la Pitié, 1, rue Lacépède.
Pharmacien : M. Chastaing, professeur agrégé à l'Ecole de Pharmacie. — 8 internes.
Hôpital Ricord ou du Midi, boulevard de Port Royal.
Pharmacien : M. Béhal, professeur agrégé à l'Ecole de Pharmacie, maître de conférences à la Faculté des Sciences. — 3 internes.
Hôpital Saint-Antoine, 184, faubourg Saint-Antoine.
Pharmacien : M. Lextreit, chef des travaux pratiques de chimie à l'Ecole de Pharmacie. — 10 internes.
Hôpital Saint Louis, 40, rue Bichat.
Pharmacien : M. Portes ※ — 10 internes.
Hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital.
Pharmacien : M. Viron. — 7 internes
Hôpital Tenon, rue de la Chine.
Pharmacien : M. Meillière — 11 internes.
Hôpital Trousseau, 89, rue de Charenton.
Pharmacien : M. Héret. — 6 internes.

BIBLIOTHÈQUES. — COLLECTIONS LABORATOIRES.

Hôpital Andral. — Bibliothèque Subvention municipale 100 francs.
Hôpital Beaujon. — Bibliothèque. Subvention municipale 300 francs.
Hôpital Bichat. — Bibliothèque de 100 volumes. Subvention de 300 francs accordée par le Conseil municipal.
Hospice de Bicêtre. — Bibliothèque. Subvention de 300 francs du Conseil municipal.

Hôpital de Broussais. — Bibliothèque. — Laboratoire. Subvention 300 francs.

Hôpital Broca. — Bibliothèque. — Laboratoire. Subvention 300 francs.

Hôpital de la Charité. — Bibliothèque. — Collection de matière médicale comprenant plus de 500 échantillons Subvention de 300 francs du Conseil municipal. Collection de minéralogie.

Hôpital Cochin. — Bibliothèque. Subvention de 300 francs du Conseil municipal.

Hôpital Dubois. — Bibliothèque Subvention de 400 francs du Conseil municipal.

Hôpital des Enfants-Malades. — Bibliothèque. Collection de matière médicale.

Hôtel-Dieu. — Bibliothèque (1.200 volumes). Subvention de 300 francs du Conseil municipal. Collection de matière médicale. Collection de minéralogie.

Hospice des Incurables (Ivry). — Bibliothèque.

Hospice d'Issy (Petits Ménages). — Bibliothèque. Subvention 100 francs.

Hôpital Laënnec. — Bibliothèque. Subvention de 300 francs du Conseil municipal.

Hôpital Lariboisière. — Bibliothèque. Subvention de 300 fr. du Conseil municipal.

Maison de retraite La Rochefoucauld. — Bibliothèque. Subvention municipale 100 francs.

Hôpital du Midi. — Laboratoire. Collection de minéralogie.

Hôpital Necker. — Bibliothèque. Subvention de 300 francs du Conseil municipal.

Hôpital de la Pitié. — Bibliothèque. Subvention de 300 fr. du Conseil municipal. Collection de matière médicale comprenant plus de 500 échantillons et Collection de minéralogie.

Hôpital Saint-Antoine. — Bibliothèque. Subvention de 300 fr. du conseil municipal.

Hôpital Saint-Louis. — Bibliothèque. Subvention de 300 fr. du Conseil municipal.

Hospice de la Salpêtrière. — Bibliothèque (700 vol.). Subvention municipale de 300 francs. Laboratoire. Collection de matière médicale comprenant plus de 500 échantillons. Collection de minéralogie (200 échantillons).

Hôpital Tenon. — Bibliothèque Subvention municipale de 300 francs. Laboratoire. Collection de matière médicale.

Hôpital Trousseau. — Bibliothèque. Subvention municipale de 300 francs.

PRIX A DÉCERNER A MM. LES INTERNES EN PHARMACIE DES HOPITAUX ET HOSPICES

Tous les ans, vers le mois de mai, il est ouvert, dans l'amphithéâtre de l'Administration de l'Assistance publique à Paris, avenue Victoria, n° 3, *un Concours pour les prix* à décerner aux Élèves-Internes en pharmacie des hôpitaux et hospices.

MM. les Élèves sont prévenus qu'en exécution des dispositions sur le service de santé, tous les internes en pharmacie des hôpitaux et hospices sont tenus de prendre part à ce concours.

Une affiche spéciale en fixe tous les ans l'époque exacte tout en en rappelant les conditions.

CONDITIONS DU CONCOURS

Tous les internes en pharmacie sont tenus de prendre part chaque année, au concours des prix.

Ils sont partagés en deux divisions :

La première, composée de ceux qui terminent leur troisième ou quatrième année ;

La seconde, de ceux qui terminent leur première ou deuxième année.

Un prix est donné au premier élève porté sur le tableau de chaque division.

Le jury peut également proposer pour chacune d'elles un accessit et des mentions honorables dans les proportions ci-après :

Pour la première division des élèves-internes en pharmacie, le prix consiste en une médaille d'or.

Il peut être accordé, pour accessit, une médaille d'argent.

Pour la deuxième division, le prix consiste en une médaille d'argent. Il peut être accordé des livres pour accessit.

Les mentions ne peuvent excéder le nombre de deux pour chaque division.

Un sujet de composition différent est donné aux élèves de chacune de ces divisions ; il doit, pour chacune, être tiré au sort entre trois questions préparées à l'avance.

Les compositions sont lues publiquement par leurs auteurs, en présence du jury réuni, et classées, à la fin de chaque séanee, à l'aide de points dont le maximum sera fixé ainsi qu'il est dit plus loin.

Les lectures des compositions achevées, il sera dressé pour chaque division, un tableau sur lequel tous les élèves seront classés dans le rang que leur auront attribué les appréciations successives du jury.

Le jury indique en regard du nom de chaque élève, s'il lui paraît avoir profité des enseignements qu'il a reçus et s'il est d'avis qu'il mérite d'être continué dans son service.

Pour le concours des prix des internes en pharmacie, la liste des élèves admis à subir les épreuves définitives ne pourra comprendre plus de douze candidats dans chaque divisision.

Les épreuves d'admissibilité du eoneours des prix de l'internat en pharmaeie eonsistent :

1° Dans une composition écrite portant sur la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle, et pour laquelle il sera accordé trois heures ;

2° Dans une épreuve pratique ayant pour objet la reeonnaissance de dix préparations pharmaeeutiques proprement dites, et dans une dissertation sur les moyens d'obtenir une ou plusieurs d'entre elles désignées par le jury ; il sera accordé dix minutes à chaque candidat pour cette épreuve.

Les épreuves définitives sont :

1° Une épreuve orale portant sur la pharmacie et la ehimie, pour laquelle il sera aecordé dix minutes après dix minutes de réflexion :

2° Une épreuve eonsacrée à la reconnaissanee de vingt plantes et substanees appartenant à l'histoire naturelle et à la ehimie pharmaceutique, choisies à l'avanee par le jury, et pour laquelle einq minutes sont aecordées à ehaque eandidat.

Le maximum des points à attribuer aux candidats des deux divisions pour ees épreuves, est fixé ainsi qu'il suit :

Pour la eomposition écrite.	45 points.
Pour l'épreuve pratique	20 —
Pour ehaeune des deux épreuves définitives .	20 —

QUESTIONS DONNÉES AUX DERNIERS CONCOURS

1re DIVISION (MÉDAILLE D'OR)

Questions écrites.

1867. — Alcools. Rosacées. Onguents.
1868. — Chloroforme. Conifères.
1869. — Carbure d'H gazeux Labiées. Eaux distillées.
1870 — Histoire chimique et pharmaeeutique du eamphre Caractères de la famille des Rubiacées.

1872. — Différences entre le règne animal et le règne végétal. Chloral et sa préparation. Analyse qualitative des urines.

1873. — Conifères aux points de vue chimique, botanique et pharmaceutique.

1874. — Série benzoïque. Solanées. Extraits d'opium.

1875. — Chlore. Genres Cinchona, Ruscus. Nicotiana. De la dissolution.

1876. — Urine. Fécondation dans les végétaux. Eaux distillées.

1877. — Fermentation. Conifères. Sucs acides.

1878. — Cyanures. Classification des mammifères. Essai des eaux.

1879. — Oxydation des alcools. Cestoïdes. Sirops de sucre et de gomme.

1880. — Rubiacées aux points de vue chimique, botanique et pharmaceutique.

1881. — Action de la chaleur sur les matières organiques. Préparations de quinquina et leurs alcaloïdes. Des reptiles.

1882. — AzH_3, PH_3, AsH_3 — Caractères généraux des crustacés, des insectes et des arachnides. De la distillation.

1883. — Carbures forméniques. Axonge et vaseline. Famille des Rubiacées.

1884. — Généralités sur les alcools monoatomiques saturés d'hydrogène. Emplois pharmaceutiques et essais des produits fournis par les abeilles Famille des Crucifères.

1885. — Glycérine. Ferments solubles et leur action. Comparaison entre les Labiées, Solanées et Scrofularinées.

1886. — Du lait. Sucs de fruits acides Solanées

1887. — Saccharoses Des sirops. Fougères.

1888. — Vaselines. Camphres. Caryophyllées.

1889. — Amines. Sirops de sucs. Ombellifères.

1890. — Ethérification. Préparations de digitale. Classification des mammifères.

1891. — Fonctions chimiques. Préparations de gentiane. Rubiacées.

1892. — Principes généraux de classification des matières sucrées. Caractères généraux des huiles et graisses employées en pharmacie et recherche de leurs falsifications. Histoire naturelle de la cantharide.

1893. — De la fonction alcool. Des hémiptères.

1894. — Dosage de l'azote minéral et organique. Préparation d'aconit. Bactériacées.

1895. — Urées. Solutions antiseptiques. Ruminants.

1896. — Préparations de seigle ergoté. Nitriles. Carbylamines. Tige des acotylédones.

1897. — Reptiles. Préparation des huiles essentielles. Equivalents, atomes, molécules.

1898. — Les acides-alcalis dérivés du glycol. Ombellifères et leurs préparations pharmaceutiques.

1899. — Glucosides non azotés. Pepsine et peptones pepsiques. Cestodes.

Questions d'oral et de dissertation.

Avant 1891. — Urine. Son dosage. Hypochlorite de chaux. Chlorométrie. Lait et petit lait. Créosote. Acide cyanhydrique. Préparations de eiguë. Glycérine. Action de l'acide sulfurique sur l'alcool. Extrait de quinquina. Chloral. Eaux sulfureuses. Caractères et séparation des sels de zinc, manganèse et alumine. Préparation de l'alun calciné. Acide benzoïque. Essai des vins. Alcaloïdes des quinquinas. Préparations d'amandes amères. Composés oxygénés de l'arsenic. De l'évaporation. Emplâtre de eiguë. Dosage du chlore. Analyse des eaux. Axonge. Vin. Acide lactique. Farine de moutarde. Extrait de fiel de

bœuf. Pepsine. Huile de ricin. Eau de laurier-cerise. Nitrate de potasse. Acide oxalique. Emulsions. Acide tartrique. Pommades épispastiques. Destruction des matières organiques en toxicologie.

1891. — Tannin. Acides lactiques Extraits de ciguë.

1892. — Thymol. Oxyde de carbone, recherche toxicologique. Des émulsions.

1893. — Sels de baryte et de strontiane employés en pharmacie.

1894. — Résorcine. — Recherche toxicologique de la strychnine et de la morphine.

1895. — Ozone et eau oxygénée. De la dissolution. De la graine.

1896. — Lait et présure. Sulfonal et trional, Teinture de gaïac.

1897. — Procédés généraux employés pour la recherche des alcaloïdes végétaux. De la stérilisation.

1898. — Salol. Pepsine. Aluns.

1899. — Lanoline. Eau oxygénée. Préparations de Kola.

INTERNES LAURÉATS

(Médaille d'Or) depuis 1887

1887.	MM. Choay.
1888.	Guerbet.
1889.	Moureu.
1890.	Lafay.
1891.	Desgrez
1892.	Thoury.
1893.	(non décerné.
1894.	Michel.
1895.	Richaud.
1896.	Blaise.
1897.	Valeur.
1898.	Loiseau.
1899.	Hérissey.

2e DIVISION. — (MÉDAILLE D'ARGENT)

Questions d'écrit.

1867. — Ammoniaque. Eaux distillées. Calice.
1868. — Histoire chimique du carbone. Pastilles Bourgeon.
1869. — Oxydes de plomb. Baume opodeldoch. Fruit.
1870. — Acide oxalique. Vinaigre radical. Ovule.
1872. — Distinction et préparation des oxydes de Ba, Sr, Ca. Huiles essentielles. Androcée.
1873. — Oxydes en général. Oxydes de fer. Graine.
1874. — Acide iodhydrique et iodures. Distillation. Feuille.
1875. — Sels de fer en général. Emulsions. Différents modes de multiplication chez les végétaux.
1876. — Sulfures. Extraction des matières grasses. Corolle.
1877. — Acide tartrique. Préparations de digitale. La feuille et ses fonctions.
1878. — Zinc et ses combinaisons employées en pharmacie. Sucs huileux. Inflorescence.
1879. — Oxygène. Préparations de quinquina. Androcée.
1880. — Caractères des sels de zinc, manganèse et calcium, préparation de leurs oxydes. Huiles essentielles. Gynécée.
1881. — Lois de Berthollet. Pulvérisation. Parties souterraines des plantes.
1882. — Méthodes qualitatives pour séparer les métaux précipitables par l'hydrogène sulfuré dans les solutions alcalines. Conservation des plantes. Ovule et graine.
1883. — Mercure et ses oxydes. Préparations alcooliques d'opium. Androcée.
1884. — Action du chlore sur les métaux. Extraits. Anthère et pollen.
1885. — Caractères différentiels du fer, du zinc et du manganèse ; séparation d'un mélange de ces corps. Eaux distillées. Sangsues.
1886. — Phosphore et phosphates. Pilules, granules, capsules. Gynécée.

1887. — Argent et ses composés. Huiles essentielles. Fruit.
1888. — Classification des métalloïdes. Pommades épispastiques.
1889. — Acide phosphorique, son dosage. Hydrolats. Androcée.
1890. — Séparation et dosage des métaux précipitables par H_2S et dont les sulfures sont solubles dans le sulfhydrate d'ammoniaque. Préparations de rhubarbe. Chlorophylle et sa fonction.
1891. — Chaux et chlorure de chaux. Préparations tirées de l'opium. Produits fournis par les Polygonées.
1892. — Aluminium et allumine. Préparations de digitale. De l'inflorescence.
1893. — Séparation des métaux précipitables en liqueur acide par l'hydrogène sulfuré. Distillation. Fécondation chez les végétaux.
1894. — Dosage du soufre dans ses diverses combinaisons. Eaux distillées. Fonctions de la racine.
1895. — Ozone et eau oxygénée. Des solutions. De la graine.
1896. — Sucs acides. Recherche et dosage des matières albuminoïdes et du sucre dans les liquides pathologiques. Tige des Monocotylédones.
1897. — Caractères distinctifs et séparation du bismuth, de l'arsenic et de l'antimoine. Préparation des gazes médicamenteuses. Classification des fruits.
1898. — Composés hydrogénés de l'arsenic. Préparations de digitale. Fonction chlorophyllienne.
1899. — Plomb. Reproduction chez les cryptogames vasculaires. Préparation des extraits.

Questions d'oral et dissertation.

Avant 1891. — Sels de fer. Cyanure de mercure. Sirop antiscorbutique. Acide phosphorique. Huile phosphorée. Sirop de gomme. Loochs. Eau oxygénée. Sels ammoniacaux. Préparation de l'ammoniaque liquide. Acide cyanhydrique. Pommades mercu-

rielles. Carbonates de potasse. Huile de croton. Sels de cuivre. Dosage du cuivre. Préparation du sulfate de cuivre pur. Ether sulfurique. Sirop de sucre Laudanum de Rousseau. Sulfures alcalins employés en pharmacie. Phénol. Sulfates. Extrait d'opium. Baume opodeldoch. Iodures métalliques. Acide acétique Vinaigre et vinaigres médicinaux. Chloroforme. Limonades purgatives. Bicarbonate de soude. Poudre de Dower. Carbonates de soude. Pommades épispastiques. Acide oxalique. Sulfate de quinine. Urée. Chloroforme Décoction.

1891. — Ether éthylique. Bromures. Onguent de la mère.
1892. — Acide oxalique. Ferrocyanures. Sirops de sucs.
1893. — Chloroforme. Phosphore. Collodion.
1894. — Salicylate de soude. Permanganate de potasse. Suppositoires et ovules.
1895. — Chloral. Toxicologie du mercure. Vaseline.
1896. — Gazes iodoformées et phéniquées. Caractères analytiques des sels de fer. Huile de ricin.
1897. — Recherche et dosage des matières albuminoïdes urinaires. Farine de moutarde.
1898. — Sulfonal, trional, tétronal. Gazes iodoformées.
1899. — Onguent citrin.

LAURÉATS DEPUIS 1891

(Médaille d'argent)

1891. . . . . MM. Michel.
1892. . . . . Richaud.
1893. . . . . Lütz.
1894. . . . . Tête.
1895. . . . . Charon.
1896. . . . . Duputel.
1897. . . . . Sorel.
1898. . . . . Guillaume Paul.
1899. . . . . Sevin Georges.

CONCOURS

POUR LE GRADE DE PHARMACIEN DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

Le jour et l'heure de l'ouverture du concours sont publiés par une affiche spéciale, ainsi que l'époque de l'inscription.

La première séance a lieu dans l'amphithéâtre de la Pharmacie Centrale de l'Administration générale de l'Assistance publique.

CONDITION DE L'ADMISSION AU CONCOURS ET FORMALITÉS A SUIVRE

Extrait du règlement sur le service de la santé.

Sont admis au concours pour les places de pharmacien, les élèves internes en pharmacie ayant exercé pendant trois ans au moins en cette qualité, dans les hôpitaux ou hospices de Paris.

Le Directeur de l'Administration peut, en outre, et par décisions spéciales, autoriser à concourir les pharmaciens de 1re classe qui lui présenteraient les garanties convenables.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au secrétariat général de l'Administration pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces et signer au registre ouvert à cet effet. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture des listes ne peut être accueillie.

Le jury du concours est formé dès que la liste des candi dats a été close.

Cinq jours après la clôture des listes d'inscription, chaque candidat peut se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour connaître la composition du jury.

Si des concurrents ont à proposer des récusations, ils forment immédiatement une demande motivée par écrit, qu'ils remettent au Directeur de l'Administration. Si, cinq jours après le délai ci-dessus fixé, aucune demande n'a été déposée, le jury est définitivement constitué, et il ne peut être reçu de réclamations.

Tout degré de parenté ou d'alliance entre un concurrent et l'un des membres du jury, donne lieu à récusation d'office de la part de l'Administration.

Le jury du concours pour les places de pharmacien se compose de six pharmaciens, d'un médecin ou d'un chirurgien, qui sera pris parmi les médecins ou chirurgiens des hôpitaux en exercice ou honoraires, et parmi les médecins et chirurgiens du bureau central d'admission.

Sur les pharmaciens à désigner, quatre seront pris parmi les pharmaciens en exercice ou honoraires des hôpitaux et deux parmi les pharmaciens de la ville.

Les épreuves du concours sont réglées comme il suit :

Epreuves d'admissibilité. — 1° Une épreuve pratique consistant dans la reconnaissance de dix préparations pharmaceutiques proprement dites et dans une dissertation sur le mode par lequel on doit obtenir un ou plusieurs de ces médicaments désignés par le jury.

Il sera accordé vingt minutes pour cette épreuve.

2° Une épreuve écrite qui portera obligatoirement sur la pharmacie, la chimie et l'histoire naturelle. Il sera accordé aux candidats, pour cette épreuve, quatre heures au moins et cinq heures au plus.

Epreuves définitives. — 1° Une épreuve verbale sur la phar-

macie et la chimie dont la durée sera de vingt minutes après un temps égal de réflexion.

2e Une seconde épreuve pratique, consistant dans une analyse qualitative d'un mélange de substances pharmaceutiques, et dans une relation écrite des résultats fournis par cette analyse, ainsi que des procédés employés pour les obtenir.

Trois heures au moins et cinq heures au plus seront accordées pour l'ensemble de cette épreuve.

3e Une épreuve pratique consistant dans la reconnaissance de trente plantes ou substances appartenant à l'Histoire naturelle et à la Chimie pharmaceutique, et dans une dissertation sur une ou plusieurs de ces substances ou plantes qui seront désignées par le jury ; quinze minutes seront accordées pour l'ensemble de cette épreuve.

Le maximum des points à attribuer pour chacune de ces épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'épreuve pratique.	20 points.
Pour l'épreuve écrite	45 —

ÉPREUVES DÉFINITIVES

Pour l'épreuve verbale	20 points.
Pour l'analyse chimique	30 —
Pour l'épreuve pratique.	20 —

Dans tous les cas où un concours est prescrit par les dispositions du présent règlement pour la nomination des pharmaciens, les épreuves auxquelles les concurrents sont soumis se divisent en deux séries toutes les fois que le nombre des candidats dépasse cinq pour une place et huit pour deux places.

Les épreuves de la première série sont communes à tous les candidats.

Les épreuves de la seconde série sont subies seulement par les candidats qui ont été déclarés admissibles.

Le jugement définitif porte sur l'ensemble des épreuves de la première et de la deuxième série.

Les traitements du pharmacien en chef et des pharmaciens des hôpitaux sont fixés ainsi qu'il suit :

Pharmacien en chef, directeur de la Pharmacie centrale, 8,000 francs pouvant être porté à 10,000 francs par périodes successives de 1,000 francs (*Avis du Conseil de surveillance du 25 mars* 1886)

Pharmaciens des hôpitaux : 4 classes, déterminées selon l'importance de l'établissement.

1re classe, 7,000 francs : Hôtel-Dieu, Pitié, Saint-Antoine, Saint-Louis, la Salpêtrière ;

2e classe, 6,000 francs : Charité, Lariboisière, Tenon, Laënnec, Bicêtre ;

3e classe, 5,000 francs : Necker, Cochin, Beaujon, Maternité, Enfants-Malades, Maison de Santé ;

4e classe, 4,000 francs : Bichat, Ricord, Broca, Clinique Tarnier, Trousseau, Ivry.

Les pharmaciens des hôpitaux, qui ne peuvent être logés, reçoivent une indemnité, représentative du logement, du chauffage et de l'éclairage, calculée à raison de 1,200 francs par an. Les pharmaciens actuellement non logés sont ceux de la Pitié, de Saint-Antoine, de Cochin, de Laënnec, de Bichat, de Ricord, de Broca, de la Maternité et de la Clinique Tarnier.

Quelques-uns des pharmaciens chargés de la surveillance du service pharmaceutique d'hôpitaux auxquels il n'est pas attaché de pharmacien reçoivent, pour cette surveillance, une indemnité calculée à raison de 600 francs par an, savoir :

Celui de l'hôpital Necker, pour la surveillance de la pharmacie de l'hôpital Broussais (*Arrêté du 7 juillet* 1887) ;

Celui de l'hôpital des Enfants Malades, pour la surveillance

de la pharmacie de la maison de retraite des Ménages (*Arrêté du 7 juillet* 1887) ;

Celui de l'hôpital Bichat, pour la surveillance de la pharmacie de l'institution Sainte-Périne (*Arrêté du 7 juillet* 1887) ;

Celui de l'hôpital Laënnec, pour la surveillance de la pharmacie de l'hospice de la Reconnaissance (*Arrêté du 4 septembre 1884 et du 15 février 1888*) ;

Celui de l'hôpital Tenon, pour la surveillance des pharmacies de l'hôpital Hérold et de l'hospice Debrousse (*Arrêté du 13 avril 1897*) ;

Celui de l'hôpital Bichat, pour la surveillance des pharmacies des hôpitaux d'Aubervilliers et du Bastion 29 (*Arrêté du 4 avril 1898*) ;

Celui de l'hôpital de la Charité, pour la surveillance de la pharmacie de l'hôpital Boucicaut (*Arrêté du 1er décembre* 1897) ;

Par contre, aucune indemnité n'est allouée :

Au pharmacien de l'hôpital Trousseau, pour la surveillance de la pharmacie de l'hôpital Andral ;

Ni à celui de la Clinique Tarnier, pour la surveillance de la pharmacie de l'hospice des Enfants-Assistés ;

Ni à celui de l'hôpital Ricord, pour la surveillance de la pharmacie de la maison de retraite de La Rochefoucauld ;

Ni à celui de l'hôpital Beaujon, pour la surveillance de la pharmacie de la maison de retraite Galignani ;

Ni à celui de l'hôpital Saint-Antoine, pour la surveillance de la pharmacie des hospices Saint-Michel et Lenoir-Jousseran.

Le pharmacien de la Maternité reçoit une indemnité de 300 francs pour le cours élémentaire de chimie qu'il est appelé à faire aux élèves sages-femmes de l'Ecole (*Décision du 24 mars* 1896).

QUESTIONS DONNÉES AUX CONCOURS

1874. — 1er Concours. — *Ecrit* : De l'acide azotique et de son action sur les substances organiques. Des préparations pharmaceutiques dont la cantharide est la base. Des Hyménoptères et de leurs produits.

Oral : Acide arsénieux. Des préparations pharmaceutiques de la valériane.

1874. — 2e Concours. — *Ecrit* : Du phénol. Des rheums et de leurs produits.

Oral : Examen chimique de l'urine et en particulier du dosage de l'urée.

1877. — *Ecrit* : De l'eau aux trois points de vue, chimique, pharmaceutique et naturel.

Oral : Acide oxalique. — Des préparations de la cantharide.

1878. — 1er Concours. — *Ecrit* : De la conservation des médicaments. Action de l'eau sur les combinaisons salines. Des arachnides ; acarus de la gale en particulier.

Dissertations : Emplâtre simple. Vin antiscorbutique.

Oral : Des sesquioxydes et de leurs dérivés employés en pharmacie.

1878 — 2e Concours. — *Ecrit* : Du phosphore, ses combinaisons hydrogénées et organiques. De la distillation. Des insectes et de leur classification.

Oral : Acide tartrique et ses dérivés, au point de vue physique et pharmaceutique.

1878 — 3e Concours. — *Ecrit* : Du chlore. Histoire naturelle du carbone. De la dissolution.

Oral : Des alcools. De la quinine.

1880. — *Ecrit* : Action de l'acide azotique sur les matières organiques Des tisanes. Des Renonculées.

Oral : Des acides tartriques. De la préparation des huiles fixes.

1881. — *Écrit* : Des phénols Des fumigations. Des Graminées. *Dissertations :* Extrait d'opium. Emplâtre simple. Racine d'aconit. Cloportes.

Oral : Des combinaisons du fer avec l'oxygène. Des sirops de sucs de fruits.

1882. — *Écrit :* Composés hydrogénés et organiques du soufre. — Essai des vins et leur emploi en pharmacie. Organes reproducteurs des Acotylédones.

Dissertations : Salicylate de soude. Belladone.

Oral : Recherche et dosage de l'azote. Huile de ricin.

1883. — *Écrit :* Des composés cyaniques. Préparation des huiles essentielles. Des abeilles et de leurs produits.

Dissertations : Sirop de quinquina. Tartrate borico-potassique. Sulfure d'antimoine.

Oral : Acide benzoïque. Essai du lait.

1884. — *Écrit :* Des Solanées vireuses au triple point de vue chimique, naturel et pharmaceutique.

Oral : Des carbonates de soude. Huiles des Euphorbiacées.

1885 — *Écrit*: Des alcaloïdes fournies par les genres Cinchona. Des émulsions. Des coléoptères et des cantharides en particulier.

Dissertations : Extrait de sel ergoté. Poudre de belladone. Sauge.

Oral : Potasse et soude. Préparations opiacées inscrites au Codex.

1886. — *Écrit :* Oxydation des alcools. Préparations de valériane. Fécondation chez les gymnospermes.

Dissertations : Extrait de gayac. Vaseline. Baume Tranquille. Créosote.

Oral : 1° Des phosphates. De la pepsine. 2° Des acides oxybenzoïques — Moutarde blanche et noire.

1887. — *Écrit* : Acariens. Vins médicinaux. Cyanogène, composés oxygénés et sulfurés.

Oral : Dosage de l'azote. Des Mellites.

Dissertations : Essence de térébenthine. Glycérine. Scammonée.

1888. — 1er CONCOURS. — *Écrit* : Composés azotés de la benzine et du toluène. Des Euphorbiacées. Altérations des médicaments galéniques.

Oral : Dissociation. Extrait de seigle ergoté.

Dissertations : Acide citrique. Indigo.

2e CONCOURS — *Écrit* : Des acétones. Des crucifères. De la distillation.

Oral : Hyposulfite de soude. Préparations galéniques de belladone.

Dissertations : Essence de thym. Fer chromé.

1889 — Des Strychnos au triple point de vue de l'histoire naturelle, de la chimie et de la pharmacie.

Oral : Glycérine et préparations de digitale.

Dissertations : Crème de tartre. Pyrolusite

1897. — Généralités sur les acides et alcools. Des carbonates naturels Emulsions. — Etaient dans l'urne : Généralités sur les acides bibasiques. Urées et uréides. Malvacées. Arachnides. Des extraits. Des préparations de belladone.

Oral : Composés oxygénés de l'antimoine. Ozone. Oxydes de manganèse.

Dissertations : Peptone. Gaze iodoformée. Mercuriale.

CONCOURS

POUR L'EMPLOI DE CHEF DES LABORATOIRES DE LA PHARMACIE CENTRALE DES HOPITAUX

ART. 201. — Les candidats au concours pour la place de chef des laboratoires de la Pharmacie centrale des hôpitaux doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et ne pas avoir dépassé l'âge de trente-cinq ans.

Ils doivent, en outre, être pourvus du diplôme de pharmacien de première classe.

Ils doivent produire, à l'appel de leur inscription :

1° Un extrait de leur acte de naissance ;

2° Leur diplôme de pharmacien.

Les candidats ne pourront, d'autre part, être admis à se faire inscrire qu'après avoir justifié de leurs antécédents et de leur moralité. (*Arrêté du 20-24 février 1890.*)

ART. 202. — Le jury du concours pour la place de chef des laboratoires de la Pharmacie centrale des hôpitaux se compose de cinq membres, savoir :

1° Le directeur de la Pharmacie centrale des hôpitaux, pharmacien en chef des hôpitaux ;

2° Un professeur de chimie à la Faculté de médecine ;

3° Deux pharmaciens des hôpitaux en exercice et un pharmacien de la ville. (*Arrêté du 20-24 février 1890*).

ART. 203. — Les épreuves du concours sont réglées comme il suit :

1° Une composition écrite sur la préparation des médicaments, pour la rédaction de laquelle il sera accordé trois heures ;

2° Une épreuve pratique consistant dans la reconnaissance

de vingt médicaments, dont dix galéniques et dix chimiques, avec dissertation sur le mode de préparation de l'un ou de deux de ces médicaments désignés par le jury ; quinze minutes seront accordées pour l'ensemble de cette épreuve ;

3° Une seconde épreuve pratique portant sur l'essai et le dosage des médicaments. Il sera accordé aux candidats, pour cette épreuve, trois heures au moins et quatre heures au plus.

Le maximum des points attribués pour chacune de ces épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

Pour la composition écrite.	30 points.
Pour la reconnaissance des médicaments	30 —
Pour l'épreuve de chimie pratique. . .	30 —

Le chef des laboratoires de la Pharmacie centrale des Hôpitaux est assimilé au grade de commis principal. Son traitement varie, en conséquence de 4000 à 4800 fr.

(*Arrêté du 20 24 février 1890*).

CONCOURS

POUR L'EMPLOI DE SOUS-CHEF DES LABORATOIRES A LA PHARMACIE CENTRALE DES HOPITAUX

(Arrêté du 31 décembre 1897 — 18 janvier 1898)

Sont admis au Concours pour la place de Sous-Chef des Laboratoires de la Pharmacie centrale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris :

1° Les anciens internes en pharmacie des Hôpitaux, pourvus du diplôme de pharmacien de première classe ;

2° Les internes en exercice ayant au moins douze inscriptions à l'école supérieure de pharmacie de Paris, ou ayant obtenu la médaille d'or.

Dans le cas où le candidat présenté par le Jury serait un interne en exercice, non encore pourvu du diplôme de pharmacien de première classe, il aurait à justifier de ce diplôme dans un délai de deux années à partir de sa nomination ; à défaut de cette justification, et sur une simple mise en demeure, il serait considéré comme démissionnaire.

Les candidats qui désirent prendre part au Concours doivent se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces et signer au registre ouvert à cet effet. Les candidats absents de Paris ou empêchés devront demander leur inscription par lettre chargée.

Ils doivent produire, à l'appui de leur inscription :

1° Un extrait de leur acte de naissance ;

2° Soit leur diplôme de pharmacien, soit leur feuille d'inscription à l'Ecole de pharmacie de Paris, s'ils ne sont pas encore pourvus de ce diplôme.

Les candidats ne pourront, d'autre part, être admis à se faire inscrire qu'après avoir justifié de leurs antécédents et de leur moralité.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture du registre ne peut être accueillie.

Le Jury du Concours est formé dès que la liste des candidats a été close.

Cinq jours après la clôture des listes d'inscription, chaque candidat peut se présenter au Secrétariat général de l'Administration pour connaître la composition du Jury.

Si des concurrents ont à proposer des récusations, ils forment immédiatement une demande motivée, par écrit, qu'ils remettent au Directeur de l'Administration. Si, cinq jours après le délai ci-dessus fixé, aucune demande n'a été déposée, le Jury est définitivement constitué, et il ne peut plus être reçu de réclamations.

Tout degré de parenté ou d'alliance entre un concurrent et l'un des membres du Jury, ou entre deux membres du Jury, donne lieu à récusation d'office de la part de l'Administration.

Le Jury du Concours pour la place de Sous-Chef des Laboratoires de la Pharmacie centrale des Hôpitaux et Hospices se compose de cinq membres, savoir :

1° Le Directeur de la Pharmacie centrale des Hôpitaux, pharmacien en chef des Hôpitaux, président ;

2° Un professeur (ou agrégé) de l'Ecole de Pharmacie ;

3° Deux pharmaciens des Hôpitaux ;

4° Un Pharmacien de la ville, membre de la Société de Pharmacie, et, autant que possible, membre de l'Académie de médecine (section de pharmacie ou section de physique et chimie médicales).

Les épreuves du Concours seront divisées, conformément à l'article 126 du règlement sur le service de santé, en épreuves d'admissibilité et en épreuves définitives, si le nombre des concurrents est supérieur à cinq.

Les épreuves d'admissibilité comprendront :

1° *Une épreuve sur titres* consistant dans l'appréciation par le Jury, et avant l'ouverture du Concours, des titres et travaux antérieurs des candidats ;

2° *Une composition écrite* portant sur la physique et sur la chimie appliquée à la pharmacie, pour la rédaction de laquelle il sera accordé quatre heures ;

3° *Une épreuve orale* sur un sujet de pharmacie chimique ; il sera accordé aux candidats dix minutes pour traiter la question, après dix minutes de réflexion.

Les épreuves définitives ne comprendront qu'une seule épreuve, savoir :

Une épreuve pratique consistant en :

1° Une analyse qualitative d'un ou plusieurs mélanges de produits chimiques employés en pharmacie ;

2° Un essai avec dosage d'un ou plusieurs médicaments ;

3° Une dissertation sur la méthode employée pour cette analyse et cet essai, et les résultats obtenus. Cette dissertation aura lieu immédiatement après l'épreuve.

Il sera accordé huit heures pour l'ensemble de cette épreuve, et dix minutes au plus pour la dissertation.

Le maximum des points à attribuer pour chacune des épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Pour l'épreuve sur titres.	10 points.
Pour la composition écrite	30 —
Pour l'épreuve orale	15 —

ÉPREUVES DÉFINITIVES

Pour l'épreuve pratique	analyse. . . .	20 points	45 points.
	essai et dosage.	20 —	
	dissertation . .	5 —	

Indemnité. — Les Sous-Chefs de Laboratoires de la Pharmacie centrale sont assimilés au grade de commis rédacteur, leur traitement varie de 2700 à 3900 francs par an.

QUESTIONS DONNÉES EN 1898

Ecrit : Alcaloïdes des quinquinas et leurs sels — Pouvoir rotatoire des corps dissous (on ne fera pas de description d'appareil).

Oral : Créosote et gaïacol.

Analyse : Menthol (falsifié par la Résorcine et le Naphtol).

Dosage : Poids du lithium contenu dans un carbonate de lithine (additionné de carbonate de soude, strontiane et magnésie).

PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS

Administration

DIRECTEUR	MM. G. PLANCHON, O ✲, I ✿, 4, avenue de l'Observatoire
ASSESSEUR	A. MILNE-EDWARDS, C ✲, I ✿, membre de l'Institut, au Muséum d'histoire naturelle
SECRÉTAIRE	E. MADOULÉ, I ✿, 4, avenue de l'Observatoire.
Commis du Secrétariat .	LORRAIN, A ✿, MARX, A ✿, LABORDE.
Appariteur.	WOILLARD.

Professeurs

	MM.
Matière médicale . . .	PLANCHON, O ✲, I ✿, 4, avenue de l'Observatoire.
Zoologie	MILNE-EDWARDS, C ✲, I ✿, membre de l'Institut au Muséum d'histoire naturelle.
Chimie organique . . .	JUNGFLEISCH, ✲, I ✿, 74, rue du Cherche-Midi.
Physique	LE ROUX, O ✲, I ✿, 120, boulevard Montparnasse.
Hydrologie et minéralogie.	BOUCHARDAT, ✲, I ✿, 108, boulevard St-Germain.
Pharmacie chimique . .	PRUNIER, I ✿, 47, quai de la Tournelle.
Chimie minérale. . . .	MOISSAN, O ✲, I ✿, membre de l'Institut, 7, rue Vauquelin.
Botanique générale. . .	GUIGNARD, ✲, I ✿, membre de l'Institut, 1, rue des Feuillantines.
Chimie analytique . . .	VILLIERS-MORIAMÉ, I ✿, 30, avenue de l'Observatoire.
Pharmacie galénique . .	BOURQUELOT, I ✿, 12, rue Stanislas.
Cryptogamie	BEAUREGARD, ✲, I ✿, 49, boulevard St-Marcel.
Toxicologie	N***.

Agrégés en exercice

MM. BERTHELOT, A ✿, 3, rue Mazarine.
OUVRARD, I ✿, 104, rue du Bac.
RADAIS, A ✿, 257, boulevard Raspail.

MM. LEBEAU, A ✿, à Arcueil-Cachan (Seine)
MOUREU, 84, boulev. St-Germain.
COUTIÈRE, 119, rue Monge.
GRIMBERT, 20, rue du Regard.
PERROT, A ✿, 6, r. des Ursulines.

Chefs des travaux pratiques

MM. GUERBET, LEXTREIT, I ✿, QUESNEVILLE, I ✿, GUÉRIN, A ✿, LUTZ. COUSIN, *sous-chef*.

Chef du laboratoire des examens pratiques

M. CHASTAING, I ✿.

Bibliothèque

MM. DORVEAUX, I ✿, *bibliothécaire* ; GILLOT, *sous-bibliothécaire*.

Jardin botanique

MM. GUIGNARD, ✲, I ✿, *profess.-directeur* ; DEMILLY, chevalier du Mérite agricole, *jardinier-chef*.

Receveur des droits universitaires

M. DE REY, ✲, quai des Grands-Augustins, 25.

ÉCOLE DE PHARMACIE

Renseignements scolaires.

Temporairement il y a, en France, deux catégories de pharmaciens : l'une de 1re classe, l'autre de 2e classe. En effet, la loi du 19 avril 1898 a décidé qu'il ne serait plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant au diplôme de 1re classe.

Toutefois, par disposition transitoire, elle a admis que pendant le délai de 2 ans, à partir de la promulgation de ladite loi, les étudiants pourront s'inscrire au stage officinal en vue du diplôme de 2e classe, conformément aux règlements actuellement en vigueur.

Un règlement d'administration publique fixera l'époque à laquelle le diplôme de pharmacien cessera d'être délivré.

La même loi a stipulé en outre que les pharmaciens de 2e classe pourront désormais exercer sur tout le territoire de la République.

Stage officinal.

Inscriptions. — Le stage officinal est constaté au moyen d'inscriptions Les inscriptions sont délivrées, à Paris, au secrétariat de l'Ecole, tous les jours, le dimanche excepté, de 1 heure à 4 heures.

Dans les départements l'inscription doit être prise au greffe de la justice de paix du canton où réside l'élève

Pour être admis à prendre à la 1re inscription, le stagiaire doit avoir *seize* ans accomplis. Il produira : en vue *de la 1re classe*, l'un quelconque des diplômes de bachelier ; en vue *de la 2e classe*, l'un des certificats d'études institués par les

décrets du 30 juillet 1886 et du 25 juillet 1893, ce dernier exigible depuis le 1er novembre 1894.

Conformément aux dispositions du décret du 31 décembre 1893, les aspirantes au diplôme de pharmacien de 2e classe sont admises à s'inscrire en vue de l'obtention de ce grade sur la production du certificat d'études secondaires de jeunes filles institué par l'art. 5 du décret du 14 janvier 1882.

L'inscription a lieu dans le délai de quinzaine qui suit l'entrée de l'élève dans l'officine, sur la présentation d'un certificat de présence sur timbre délivré par le titulaire de la pharmacie à laquelle le stagiaire est attaché ; toute période de stage irrégulièrement constatée est considérée comme nulle.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans, au mois de *juillet* ; elle est soumise au visa du secrétariat de l'Ecole à chaque changement d'officine par l'élève. Le stagiaire qui néglige pendant trois ans, pour une cause autre que celle du service militaire, de prendre des inscriptions, perd le bénéfice de l'inscription prise antérieurement et correspondant à une année de stage.

Le stage officinal ne peut, en aucun cas, être accompli concurremment avec le service militaire.

Le stagiaire acquitte un droit fixe de *un franc* par inscription.

Examen de validation — Les stagiaires de 1re et 2e classe qui justifient de trois années de stage régulier subissent un *examen de validation* devant un jury spécial qui siège à l'Ecole deux fois par an, aux mois de juillet et de novembre. La première session annuelle s'ouvre le 15 juillet ; la deuxième session s'ouvre le 3 novembre.

Aucun candidat ne peut se présenter pour l'examen de validation devant deux établissements différents pendant la même session.

Les candidats à l'examen de stage doivent adresser ou

déposer au Secrétariat de l'Ecole, 48 heures avant d'être admis à retirer le bulletin de versement des droits, leur demande d'inscription accompagnée des pièces suivantes :

1° Acte de naissance (sur papier timbré légalisé) ;

2° S'ils sont mineurs, le consentement du père ou tuteur (sur papier timbré et légalisé) ;

3° *Pour la 1re classe*, l'un quelconque des diplômes de bachelier complet ; *pour la 2e classe*, le certificat d'études ; aucune copie conforme de ces titres n'est acceptée ;

4° Certificat de bonnes vies et mœurs (sur papier timbré) ;

5° Extraits des inscriptions réglementaires justifiant de trois années de stage régulièrement accompli, ou les dispenses de stages accordées.

Les demandes de dispense de stage doivent être adressées du 1er au 15 juin et du 1er au 15 octobre, au directeur de l'Ecole, sur papier timbré, accompagnées des mêmes pièces énumérées ci-contre.

6° Livret militaire, certificat de réforme ou d'ajournement, *pour les candidats ayant satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée ou qui auraient été exemptés ou ajournés.*

La justification du livret militaire devra également être fournie par les candidats de *1re classe* qui auraient devancé l'appel en contractant un engagement volontaire.

L'examen de validation de stage comprend les épreuves suivantes : 1° Préparation d'un médicament composé galénique ou chimique inscrit au Codex ; 2° Une préparation magistrale ; ces deux manipulations sont précédées d'une courte rédaction du mode opératoire employé par le candidat ; 3° Détermination de trente plantes ou parties de plantes appartenant à la matière médicale, et de 10 médicaments composés ; 4° Questions sur diverses opérations pharmaceutiques — Il est accordé quatre heures pour la première épreuve et une demi-heure pour chacune des trois autres.

Inscriptions

L'élève qui commence ses études à l'Ecole doit déposer au secrétariat : 1° Son acte de naissance ; 2° Le certificat d'examen de validation de stage ; 3° Pour *la 1re classe*, l'un quelconque des diplômes de bachelier : pour *la 2e classe*, le certificat d'études prévu par les décrets du 26 juillet 1885, du 30 juillet 1886 et du 25 juillet 1893 ; 4° S'il est mineur, le consentement de son père ou tuteur l'autorisant à suivre les études pharmaceutiques ; 5° Certificat de revaccination faite sous le contrôle de l'Ecole de pharmacie ; 6° Certificat de bonnes vie et mœurs.

La revaccination est obligatoire pour tous les élèves nouveaux. La revaccination est opérée *gratuitement*, aux choix des intéressés, soit à l'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, les mardis, jeudis et samedis, à 11 heures du matin ; soit à l'Institut de vaccine animale, 8, rue Ballu, tous les jours de semaine, de 1 heure à 5 heures.

Avant de se rendre dans l'un ou l'autre de ces établissements, l'étudiant doit se pourvoir d'un bulletin d'identité individuel et d'un certificat en blanc délivré par le secrétariat de l'Ecole.

Au moment où il s'inscrit sur les contrôles de l'Ecole, l'étudiant est tenu de déposer le certificat revêtu du visa de l'Académie de médecine ou de l'Institut de vaccine attestant sa revaccination. Faute de produire cette justification, rigoureusement exigible, il ne sera pas admis à prendre son inscription.

Une carte individuelle d'idendité est délivrée, avec sa feuille d'inscription, à chaque étudiant : il peut y apposer sa photographie, préalablement estampillée par le secrétariat.

Les inscriptions de scolarité sont au nombre de douze. Elles sont délivrées, chaque trimestre, du 3 au 18 novembre, du 3 au 17 janvier, du 1er au 15 avril, du 1er au 8 juillet, aux jours et heures déterminés par le réglement intérieur de l'Ecole.

Le droit d'inscription est de 30 fr. Il est perçu en même temps qu'un droit de bibliothèque de 2 fr. 50 et un droit de travaux pratiques de 25 fr , soit 57 fr. 50 par trimestre.

Dispenses de droits d'inscriptions accordées par le Conseil de l'Ecole. — Peuvent être dispensés du droit d'inscription un dixième des étudiants astreints au droit d'inscription dans chaque Ecole.

Les demandes en vue de la dispense des droits d'inscription sont adressées au directeur de l'Ecole du 15 octobre au 1er novembre (papier timbré de 0 fr. 60).

Elles sont accompagnées :

D'un état, certifié par le Maire, énonçant la situation de fortune de l'étudiant et de sa famille.

S'il s'agit d'inscriptions de 1re année, d'un extrait du dossier scolaire certifié par le chef ou les chefs des établissements d'enseignement secondaire où le postulant a fait ses dernières années d'études.

S'il s'agit d'inscriptions de 2e et de 3e années, des notes d'examen.

Les décisions du Conseil seront notifiées par voie d'affiche.

Les dispenses de droit d'inscription ne peuvent être *accordées* ni *utilisées* après le 30 décembre.

Les inscriptions gratuites des étudiants en pharmacie sont reçues dans les Facultés des sciences sur la production d'un certificat du directeur de l'Ecole.

Immatriculation

La formalité de l'Immatriculation est générale et absolue, pour tous les étudiants de l'Université.

Sont immatriculés d'office et sans frais les étudiants qui prennent des inscriptions de scolarité en vue de l'obtention du grade de pharmacien de 1re ou 2e classe ; ceux qui ont suspendu la scolarité, mais dont les inscriptions ne sont pas périmées ; ceux qui ayant pris toutes les inscriptions n'ont plus que des examens probatoires à subir.

Les autres sont immatriculés sur leur demande et sur la production de diverses pièces (acte de naissance, diplômes, notice personnelle).

Ces derniers sont astreints à un droit annuel de 30 francs ; (Immatriculation : 20 fr. — Bibliothèque : 10 fr.)

L'étudiant immatriculé à l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris peut se faire immatriculer dans une autre Faculté de l'Université de Paris sur le vu d'un certificat délivré par le Secrétaire de l'Ecole, constatant son immatriculation antérieure, sans avoir à produire les pièces réglementaires qu'il a déjà déposées ; il a droit à l'entrée dans toutes les bibliothèques de l'Université et à la gratuité d'immatriculation dans les autres Facultés.

Par décision du Conseil de l'Université de Paris, en date du 28 novembre 1898, les internes titulaires des Hôpitaux de Paris sont dispensés des droits d'immatriculation et de bibliothèque.

Les boursiers des Facultés ou Ecole sont affranchis des droits d'immatriculation.

ENSEIGNEMENT

Division des Etudes

1[re] *Année* : Chimie minérale, chimie organique, physique, cryptogamie, minéralogie et hydrologie, botanique générale.

2[e] *Année* : Matière médicale, chimie minérale, chimie organique, pharmacie chimique, botanique générale, toxicologie, chimie analytique.

3[e] *Année* : Zoologie, matière médicale, pharmacie galénique, chimie analytique.

Ces matières correspondent exactement aux programmes des examens de fin d'année et semestriels, dans l'ordre où ils doivent être subis.

Travaux pratiques obligatoires

Pendant les trois années de la scolarité, les élèves de 1[re] et de 2[e] classe sont tenus de prendre part aux travaux pratiques

obligatoires pour lesquels ils acquittent un droit trimestriel de 25 francs et dont la nature correspond à l'année d'études suivie par l'élève, savoir :

1re *Année* : Chimie. — 2e *Année* : Chimie, physique et micrographie.— 3e *Année* : Chimie, micrographie et microbiologie.

Les élèves doivent suivre en outre les herborisations dirigées, en été, par MM. les Professeurs de botanique.

Toute absence aux travaux pratiques doit être motivée.

Le Conseil de l'Ecole statue sur la validité des excuses.

Sont considérées généralement comme excuses valables les certificats de maladie accompagnés de la signature légalisée du médecin, les certificats de garde délivrés dans les hôpitaux et asiles par les pharmaciens en chef, etc., etc.

Le Conseil de l'Ecole peut empêcher la prise de la prochaine inscription aux étudiants ayant pendant un trimestre trois absences non motivées.

Travaux pratiques facultatifs

Les élèves qui justifieront de toutes leurs inscriptions et ceux dont la scolarité sera interrompue par suite d'ajournement à un examen de fin d'année ou semestriel, les étudiants et pharmaciens étrangers pourront, sur leur demande écrite, être admis par M. le Directeur à prendre part aux travaux pratiques, moyennant le paiement en un seul terme d'un droit fixe de 40 francs Cette rétribution est indépendante des droits de travaux pratiques obligatoires et ne peut être confondue avec eux.

L'admission aux exercices facultatifs ne confère aucun droit à des inscriptions rétroactives.

Le candidat ajourné à un examen de fin d'année ou semestriel ne peut participer qu'aux manipulations de l'année ou du semestre qu'il n'a pu valider.

Bulletins semestriels. — Des notes d'assiduité et de travail aux travaux pratiques sont données aux élèves, à l'expiration de chaque semestre, et communiquées par bulletins à leurs

familles, par l'administration de l'Eeole, aux mois de mars et d'août, avec les résultats des actes accomplis au cours de l'année scolaire.

Examens

Examens de fin d'année. — Les élèves de 1re classe subissent deux examens de fin d'année, après les 4e et 8e inscriptions, et un examen semestriel, au mois de mars, après la 10e. Chacun de ces actes est tarifié 50 francs.

Les élèves de 2e classe n'ont à subir que deux examens de fin d'année, après les 4e et 8e inscriptions. Ces aetes sont gratuits.

Les examens de fin d'année ont lieu au mois de juillet. Ils portent sur les matières des cours professés pendant l'année qu'ils valident.

L'élève ajourné est admis à renouveler cette épreuve au mois de novembre. S'il échoue de nouveau, il ne peut se représenter avant la session de juillet suivant. Tout élève qui ne se présente pas en juillet sans fournir d'excuse valable n'est pas autorisé à se présenter en novembre. Tout ajournement à un examen de fin d'année suspend la prise des inscriptions. — Le candidat ajourné ne peut être autorisé à changer d'école avant d'avoir réparé son échec.

Examens de fin d'études. — Après la 12e inscription, les Étudiants dont la scolarité est régulière sont admis à subir les trois examens de fin d'études dont les droits sont ainsi déterminés :

1re *classe* : 1er examen, 120 francs ; 2e examen, 120 franes ; 3e examen et diplôme, 340 francs.

2e *classe* : 1er examen, 90 francs ; 2e examen, 90 francs ; 3e examen et diplôme, 340 francs.

Aucun délai n'est exigé entre chacun de ces examens subis avec succès.

En cas d'échec, le délai d'ajournement est fixé à trois mois

au minimum. Après chaque nouvel échec ce délai s'augmente de 3 mois.

Sessions d'examens. — La session d'examens probatoires, à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, reste ouverte pendant toute la durée de l'année scolaire.

Le programme de fin d'études est le même pour les deux classes d'élèves, savoir :

1er examen : *Sciences physico-chimiques.* — *Application de ces sciences à la pharmacie.* — Epreuve pratique : *Analyse chimique.* — Epreuve orale : *Physique.* — *Chimie.* — *Toxicologie.* — L'épreuve pratique est éliminatoire.

2e examen : *Sciences naturelles.* — *Application à la Pharmacie.* — Épreuve pratique : *Micrographie.* — Épreuve orale : *Botanique.* — *Zoologie.* — *Minéralogie et hydrologie.* — L'épreuve pratique est éliminatoire.

3e examen. — 1re partie : *Sciences pharmaceutiques proprement dites.* — Epreuve pratique : *Essai ou dosage d'un médicament.* — *Reconnaissance de médicaments simples et composés.* — Epreuve orale : *Pharmacie chimique et galénique.* — *Matière médicale.*

2e partie : *Préparation de huit médicaments chimiques ou galéniques.* — *Interrogations sur ces préparations.* — Quatre jours sont accordés pour la deuxième partie de l'examen. — Le candidat ajourné à la 2e partie du 3e examen conserve le bénéfice de la première.

Les jurys de tous les examens de l'Ecole ainsi que l'ordre de passage des candidats sont tirés au sort.

Un quart d'heure avant l'ouverture des portes des salles d'examens les candidats doivent signer un registre de présence

Thèse. — La soutenance d'une thèse n'est pas obligatoire. Toutefois, les candidats qui présentent une *thèse* contenant des recherches personnelles peuvent être dispensés de la 2e partie du 3e examen. A cet effet, ils déposent leur manuscrit au secrétariat, après avoir fait choix d'un président, qu'ils

désignent parmi les professeurs titulaires. Ce travail est livré par leurs soins à l'impression, après avoir été revêtu des visas de l'autorité compétente. Trois jours pleins avant celui fixé pour la soutenance, ils déposent au secrétariat de l'Ecole 118 exemplaires de la thèse.

Les candidats aux diplômes de 1re classe doivent subir les trois examens de fin d'études dans l'Ecole supérieure ou la Faculté mixte où ils ont accompli la 3e année de la scolarité.

Diplôme. — Le diplôme n'est délivré à l'impétrant qu'après ses vingt-cinq ans révolus et trois mois après avoir subi le dernier examen.

Le certificat provisoire de réception ne peut tenir lieu du diplôme ; il ne doit pas être enregistré par l'administration préfectorale en vue de l'exercice professionnel.

Péremption des Inscriptions

Sauf motifs jugés valables par le Conseil de l'Ecole (commission scolaire) les inscriptions correspondant à un examen sont périmées de plein droit si dans les deux ans qui suivent la dernière, l'étudiant n'a subi aucune épreuve Dans tous les cas, le bénéfice des examens subis avec succès demeure acquis à l'étudiant. Le temps passé sous les drapeaux s'ajoute au délai entraînant la péremption. Ce délai n'est pas opposable aux *Internes en Pharmacie* qui n'ont pas subi tous leurs examens.

Diplôme supérieur de Pharmacien

Le décret du 12 juillet 1878 a institué un diplôme supérieur qui s'obtient pour les candidats déjà pharmaciens de 1re classe non pourvus du grade de licencié ès-sciences physiques ou ès-sciences naturelles, à la suite d'une quatrième année d'études, validée par un examen et la soutenance d'une thèse

originale acceptée par l'Ecole et dont le sujet est choisi par le candidat.

L'examen de validation de la quatrème année se divise en épreuves écrites, en épreuves pratiques et en épreuves orales. Les *épreuves écrites* consistent en deux compositions, dont l'une porte sur un sujet pris dans le programme de la licence ès sciences physiques, et l'autre sur un sujet tiré du programme de la licences ès-sciences naturelles. Les *épreuves pratiques* portent, au choix du candidat, sur les sciences physico-chimiques ou sur les sciences naturelles. L'*épreuve orale* porte, au choix du candidat, ou sur les questions de physique ou de chimie, ou sur les questions de botanique et de zoologie indiquées dans les programmes pour la licence ès sciences.

Les candidats qui justifient de l'un des grades de licencié ès sciences physiques ou naturelles ne sont astreints qu'à la soutenance de la thèse.

Toutefois, conformément aux prescriptions du décret du 26 janvier 1896, ils doivent justifier d'un diplôme de licencié comportant trois certificats d'études supérieures de l'ordre des sciences physiques ou des sciences naturelles.

Les aspirants au diplôme supérieur de pharmacien, qui accomplissent une quatrième année d'études, prennent quatre inscriptions dont ils acquittent les droits en même temps que les droits de bibliothèque et de travaux pratiques correspondants, à raison de 57 fr. 50 par trimestre. L'examen est tarifé 30 francs ; les droits de la thèse, y compris ceux du diplôme, s'élèvent à 140 francs.

Le diplôme supérieur est équivalent au doctorat ès-sciences physiques ou naturelles. Les pharmaciens qui en sont pourvus peuvent être nommés aux emplois de professeurs ou agrégés des sciences pharmaceutiques dans les Facultés mixtes.

Doctorat de l'Université de Paris

Règlement du 28 mars 1898 relatif à la création et à la réglementation du doctorat de l'Université de Paris. Le Conseil de l'Université de Paris délibère

§er. — *Dispositions Générales*

Art. 1er. — Il est constitué un doctorat de l'Université de Paris.

Art. 2. — Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire sur un registre spécial au Secrétariat de la Faculté ou de l'Ecole dont ils veulent suivre les études. Ils présentent, en vue de l'inscription, leurs diplômes, attestations d'études ou titres scientifiques Ils sont tenus d'accomplir la scolarité qui sera déterminée plus loin. Ils subissent des épreuves publiques.

Art. 3 — Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université.

Art. 4. — Le diplôme porte la mention des matières de l'examen. Il est signé par les membres du Jury et par le doyen de la Faculté ou le Directeur de l'Ecole devant laquelle ont été subies les épreuves. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Paris par le président du Conseil de l'Université.

§ *Dispositions particulières*

A l'Ecole supérieure de Pharmacie, les aspirants doivent, s'ils sont Français, produire le diplôme de pharmacien de 1re classe ; s'ils sont étrangers, deux certificats d'études : le premier, d'études de pharmacie chimique et de toxicologie ; le second, d'études de pharmacie galénique et de matière médicale.

L'Ecole se réserve d'admettre des équivalences.

La durée de la scolarité est d'une année au moins.

La scolarité est accomplie à l'Ecole.

L'épreuve consiste dans la soutenance d'une thèse, contenant des recherches personnelles.

Le présent réglement sera mis à exécution à partir de l'année scolaire 1897-98. Ajoutons que le diplôme de docteur de l'Université de Paris pourra être délivré aux étudiants étrangers qui ont obtenu de faire leurs études et de subir leurs examens à la Faculté de Médecine de Paris, avec dispense du grade de bachelier.

Doctorat Universitaire en Pharmacie

En date du 19 novembre 1898, le Conseil de l'Ecole supérieure de Pharmacie, a constitué de la manière suivante, les réglements concernant les formalités à remplir et la scolarité à suivre pour les candidats français au Doctorat Universitaire en Pharmacie.

Le Français aspirant au titre de Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris, doit justifier du diplôme de Pharmacien de 1re classe.

Il adresse au Directeur de l'Ecole une demande écrite d'inscription au Doctorat Universitaire en indiquant la nature des travaux de recherches auxquelles il a l'intention de se livrer.

Il est tenu d'acquitter immédiatement, et en un seul terme, après avoir retiré au secrétariat le bulletin de versement, le droit annuel d'immatriculation (20 fr) et de bibliothèque (10 fr.)

Il verse en outre simultanément les droits de laboratoire afférents au premier trimestre soit 150 fr Les droits de laboratoire subséquents sont acquittés également par trimestre et d'avance.

Une carte spéciale d'admission dans les laboratoires de recherches est délivré au candidat au Doctorat. Elle est valable seulement pour l'année à laquelle elle s'applique.

La scolarité prévue par le réglement du 28 mars 1898 pour l'obtention du diplôme de Docteur de l'Université, consiste en travaux de recherches exécutées à l'Ecole de Pharmacie soit dans les laboratoires de recherches de 4e année, soit dans le laboratoire particulier des Professeurs, en vertu de leur autorisation écrite dans les deux cas, pendant une période de 4 trimestres.

Suivant la nature des recherches que le candidat se propose de poursuivre, l'Ecole déterminera les conditions dans lesquelles il devra accomplir sa scolarité. En aucun cas le candidat ne pourra obtenir l'exonération d'aucun des droits d'immatriculation, de bibliothèque de laboratoire spécifiés ci-dessus

La thèse contenant des recherches personnelles est présentée et maintenue dans les mêmes formes qui président à la soutenance d'une thèse du doctorat universitaire.

Elle est soumise au visa préalable du professeur désigné comme Président, du Directeur de l'Ecole et du Président du Conseil de l'Université.

Ce réglement sera mis en vigueur à partir du 21 novembre 1898.

CONCOURS DE PRIX

De l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

Les prix institués à l'Ecole de Pharmacie de Paris sont de trois sortes : les *Prix de l'Ecole* ayant pour objet l'enseignement général théorique et pratique ; les *Prix de Travaux pratiques* comportant uniquement des épreuves pratiques ; les *Prix de Fondation* comportaut les sujets indiqués par les fondateurs. Pour chacuu de ces prix il existe des concours spéciaux et des conditions particulières indiquées ci-après.

PRIX DE L'ÉCOLE

1re ANNÉE

1er *Prix* — Médaille d'argent, 30 francs de livres et dispense pour le lauréat des droits d'examen afférents à l'année scolaire suivante.

2e *Prix*. — Médaille de bronze et 25 francs de livres.

Epreuves du concours

1° Composition écrite ;

2° Epreuve orale : dissertation de 10 miuutes
Ces deux épreuves portent sur des sujets relatifs à la physique, la chimie minérale et la botanique organographique.

3° Epreuve pratique de chimie (Analyse qualitative) ;

4° Examen par le jury des cahiers de mauipulations et des produits résultant des travaux pratiques ;

5° Reconnaissance de 25 plantes fraîches.

2e ANNÉE

1er *Prix.* — Médaille d'argent, 75 francs de livres et dispense pour le lauréat des droits de fin d'année ou semestriel afférent à l'année scolaire suivante.
2e *Prix.* — Médaille de bronze et 25 francs de livres.

Epreuves du Concours.

1° Composition écrite ;
2° Epreuve orale (dissertation de 10 minutes)
Ces deux épreuves portent sur des sujets de chimie organique, de botanique systématique et de matière médicale.
3° Reconnaissance de 10 plantes fraîches et 30 échantillons de matière médicale ;
4° Epreuve de chimie (Analyse qualitative et dosage).

3e ANNÉE

1er *Prix.* — Médaille d'or de la valeur de 300 francs et dispense pour le lauréat des droits des deux premiers examens de fin d'études et des certificats d'aptitude correspondants.
2e *Prix.* — Médaille de bronze et 25 francs de livres.

Epreuves du Concours

1° Composition écrite ;
2° Epreuve orale.
Ces deux épreuves portent sur la toxicologie, la pharmacie, la zoologie, la minéralogie.
3° Reconnaissance de médicaments composés, d'animaux ou de produits animaux et de minéraux.
4° Epreuve pratique de toxicologie et de physique.
Un lauréat qui aurait obtenu successivement le premier prix de 1re, 2e et 3e année, jouira de la gratuité complète des droits qui resteront à acquitter pour obtenir le diplôme de pharmacien de première classe. Les concours sont ouverts à

partir du 1er juillet. Sont admis à concourir tous les élèves en pharmacie de 1re et 2e classe qui justifient des quatre inscriptions afférentes à leur année scolaire, régulièrement prises et de l'assiduité aux travaux pratiques obligatoires correspondants ; cette condition est de rigueur.

Questions données aux Concours (voir pages 151-161).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

Les prix des travaux pratiques sont décernés d'après un ensemble d'épreuves qui comprennent :

Epreuves d'admissibilité

1° L'appréciation du travail de l'année.

2° Des concours préliminaires effectués soit dans le courant de l'année scolaire, soit immédiatement avant le concours définitif.

Epreuves définitives

Un concours comprenant des épreuves pratiques diverses ; ce concours a une importance prépondérante sur les deux autres séries d'épreuves.

1re ANNÉE

Chimie générale. — Deux prix (deux médailles d'argent). Mentions. L'épreuve définitive comporte l'analyse qualitative d'un mélange de plusieurs sels ainsi qu'une manipulation prise parmi celles effectuées dans le courant de l'année. Cette manipulation est précédée d'une courte rédaction des détails opératoires et des réactions chimiques.

2e ANNÉE

Physique. — Un prix (médaille d'argent). Mentions. Epreuves pratiques choisies parmi les manipulations de l'année.

3e ANNÉE

Chimie analytique. — Deux prix (deux médailles d'argent). Mentions. Les concours préliminaires et définitif comportent un dosage et une analyse qualitative.

Micrographie. — Deux prix (deux médailles d'argent). Mentions. Les concours préparatoires et définitif comportent la détermination de plantes par leurs caractères histologiques ou l'étude histologique de divers organes de végétaux.

Sujets donnés aux concours (voir page).

PRIX DE FONDATION

Prix Ménier. — 600 francs et une médaille d'argent. Le concours comporte trois épreuves :

1° Une dissertation écrite en français ou mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'Ecole au mois de novembre. Cette dissertation sera remise par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat, du 15 au 20 juillet.

2° La reconnaissance de 40 échantillons de matière médicale et de 10 plantes fraîches.

3° L'histoire particulière faite oralement de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Sont admis à concourir tous les élèves ayant pris au moins 4 inscriptions dans une école supérieure de pharmacie ou 6 inscriptions dans une école préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux ans de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires, ou de la marine.

Sujets donnés aux concours antérieurs :

Mémoire écrit : Produits des Asclépiadacées (1887) (1891) ;

Des Légumineuses toxiques (1888) (1889) ;

Produits des Polygalées (1890) Zingiberacées (1892) Magnoliacées (1893) Des Gommes employées en pharmacie (1894) Acanthacées (1895) ; Plantes de diverses familles fournissant l'orseille et le tournesol (1896) Les Aconits (1897) ; Des Capparidées (1898) ; Rumex et Rheum (1899).

Dissertation orale : Galbanum (1889) Séné (1890) (1892) Mastic (1891) ; Kamala (1895) Ratanhia (1896) Myrrhe (1899) ; Sujet pour 1900 (Menispermacées).

Prix Desportes. — 700 francs. — (558 francs).

Ce prix est décerné chaque année à l'élève qui s'est le plus distingué dans les travaux de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes.

Par suite des couversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'Etat français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite, à partir de 1895, à un produit annuel de 558 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Le concours comprend trois épreuves :

1° Travaux exécutés pendant l'année scolaire dans le laboratoire de micrographie, plus une épreuve spéciale avec rédactiou et dessins.

2° Une composition écrite sur un sujet de botanique générale (4 heures sont accordées pour cette composition).

3° Détermination de soixante plantes choisies parmi les espèces médicinales usuelles et celles de la flore française.

Sont admis à concourir tous les élèves ayant suivi pendant l'année scolaire les travaux de micrographie.

Sujets donnés aux concours antérieurs :

Ecrit : De la reproduction chez les Gymnospermes et chez les Cryptogames (1887) De la graine et de la germination (1888). Graines et spores, leur germination (1889). La graine et la spore (1890). Du tissu secréteur (1891). Canaux secréteurs et laticifères (1892). Caractères anatomiques des Crucifères :

canaux secréteurs, leur distribution. Principes de la classification de cette famille (1893). Développement comparé du sac pollinique des Angiospermes et du sporange des cryptogames vasculaires (1894). Synanthérées (1895). Fleur des Gymnospermes, organisation et développement (1896). Classification des appareils sécréteurs chez les plantes (1897). Des Crucifères (1898). La fleur et le fruit des conifères (1899).

ÉPREUVE SPÉCIALE AVEC RÉDACTION ET DESSINS

Etude histologique ou Détermination de : Etamine de Lilium Candidum (1887). Racine de pin sylvestre ; Appareil sporangial de Lycopodium clavatum (1888). Tige d'Asclépiadée, tige de prêle (1889). Fruit de Myrrhis odorata ; pétiole de la Fougère mâle (1890). Pétiole de Cycadée ; Laminaire (1891). Racine de Maïs (1892). Racine de Salsifis (1893). Fruit très jeune de Pomacée (poire) (1894). Tige de Dioscoreacée indigène, tamus communis (1896). Feuille de Dammar (1898). Tige de Pipéracée (1899).

Prix Buignet. — 1er *prix* ; 600 francs. 2e *prix* : 400 francs.

Ces deux prix ont été fondés en faveur des élèves ayant suivi assidûment les manipulations de physique pendant l'année scolaire et qui sont seuls admis à concourir.

Les épreuves consistent dans une épreuve écrite sur un sujet de physique. — Les candidats devront montrer qu'aux connaissances pratiques acquises aux manipnlations ils joignent la connaissance des notions théoriques enseignées au cours de physique.

Sujets des concours antérieurs :

Densité de vapeur (1887), (1889).

Spectroscopie (1887), (1892), (1894), (1896), (1898).

Effets chimiques des courants (1888), (1891), 1893), (1897).

Des interférences (1888).

Lunette de Galilée (1889).

Dissolution des gaz (1890).

Caractère d'une rayon lumineux polarisé rectilignement 1890), (1893).

De la fusion (1891). Sirène (1896). Dilatation de l'eau (1895).

Composition des vibrations de même période (1892).

Lois des décompositions électro-chimiques (1894).

Mesure de l'intensité des courants (1896).

Procédés et principes de la fabrication artificielle de la glace (1897).

Hygrométrie (1898) Piles électriques et en particulier accumulateurs (1899), du Psychromètre (1899).

Prix Lebeault : 500 francs.

Le concours pour l'obtention de ce prix porte alternativement sur la pharmacie et la zoologie médicale. Ce prix est affecté alternativement aux élèves de 2e (Pharmacie) et de 3e année (Zoologie).

Il comprend une épreuve écrite et une épreuve pratique. Quatre heures sont accordées pour la composition écrite; la durée des épreuves pratiques est de vingt minutes.

Pour la *pharmacie*, l'épreuve écrite porte sur un sujet de pharmacologie générale ; l'épreuve pratique consiste en une reconnaissance de dix composés galéniques et de dix composés chimiques

Pour la *zoologie*, l'épreuve écrite a pour sujet la zoologie appliquée ; l'épreuve pratique consiste dans la détermination de 20 produits animaux afférents à la matière médicale.

Sujets des concours antérieurs :

Zoologie. Insectes producteurs des Galles (1887). Les Ruminants (1893). Vers plats (1895). Vers parasites de l'homme et des animaux domestiques (1891). Appareil de la digestion dans la série animale. Phénomènes de la digestion (1897).

Pharmacie. Synthèses des alcaloïdes naturels et artificiels (1888). Insectes diptères, insister sur les espèces nuisibles (1899). Amandes douces et amandes amères au point de vue pharma-

ceutique (1890. Travaux scientifiques de Bussy et de Buignet, et en particulier leurs recherches sur la graine de moutarde noire et l'acide cyanhydrique (1892). Pyridine et alcaloïdes qui s'y rattachent (1894). Falsifications des essences (1894). Préparation et essai des éléments chimiques employés en pharmacie (1896). Essai des alcoolés (1896). Des ferments solubles donnant naissance à une huile essentielle, par leur action sur un glucoside. Etude de ces glucosides et des huiles essentielles qu'ils fournissent (1898).

Prix Laillet : 500 francs.

Ce prix est affecté alternativement à la pharmacie et à la zoologie. Le concours comprend trois épreuves s'appliquant à la nature du prix, savoir :

1° Composition écrite sur un sujet donné par l'Ecole.

2° Epreuve orale.

3° Reconnaissance.

Seuls sont admis à concourir les élèves de 3e année.

Sujets des concours antérieurs.

Ecrit

Zoologie. Insectes vésicants et leurs métamorphoses (1888). Cétacés (1890). Insectes hémiptères ; espèces nuisibles et utiles (1892). Ruminants (1896). Insectes hyménoptères : organisation, classification (1894).

Pharmacie. Altérations que subissent les médicaments (1887). Distillation en général et distillation des liquides non missibles en particulier (1889) Phosphates : préparation, analyse (1897), (1898). Composés pyrogénés employés en pharmacie ; créosote (1893). Essai des extraits, acides minéraux officinaux (1895). Du sérum antidiphtérique (1897).

Dissertation

Zoologie. Rongeurs et principalement des Muridés (1894). Des Tænias (1896). Poissons, organisation et classification (1898).

Pharmacie. Lait et petit-lait (1891) Résine de gaïac (1895). Ferrocyanures et Ferricyanures (1895). Sesquioxyde de fer (1897). Emplâtre de ciguë (1897).

Prix Laroze : 500 francs

Ce prix est décerné tous les ans à l'auteur du meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne doit pas avoir plus de trois ans de date. Les concurrents devront être reçus pharmaciens de 1re ou 2e classe, ou élèves inscrits dans une école supérieure de pharmacie. L'Ecole désigne chaque année et affiche au mois d'août la branche de la science dans laquelle les candidats devront choisir leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat vers le 20 juin. (Consulter les affiches).

Prix Gobley (biennal) : 2.000 francs.

Ce prix est décerné tous les deux ans á l'auteur du meilleur travail manuscrit ou imprimé, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachent aux sciences pharmacologiques.

La désignation d'un sujet par l'Ecole n'exclut pas les travaux spontanés des concurrents, qui sont admis aux mêmes titres que les œuvres des candidats ayant traité la question donnée par l'Ecole.

Les pharmaciens français et les élèves justifiant au moins de quatre inscriptions sont admis à concourir. Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats (Consulter les affiches).

QUESTIONS ÉCRITES DONNÉES AUX CONCOURS DE PRIX DE L'ÉCOLE DEPUIS 1887.

ANNÉE 1887

Ecrit. — *Chimie minérale.* — Classification des métaux. — Magnésium et ses composés.

Botanique organographique.— De l'Androcée. — Morphologie externe. — Rapport de ses divers éléments entre eux et avec le reste de la fleur. Importance au point de vue de la classification.

Physique. — Piles électriques. — Description de la pile de Grove.

Dissertation. — Azotate de bismuth.

Analyse. — Acides chlorhydrique, sulfurique, alumine, magnésie.

2e ANNÉE

Ecrit. — *Botanique et Matière médicale.* — Des Pipéritées et de leurs produits.

Chimie organique — Benzine et homologues de la benzine. — Leurs dérivés.

Dissertation. — Orseille.

Analyse. — Etain, arsenic, antimoine, cadmium ; acides chlorhydrique, phosphorique.

3e ANNÉE

Ecrit. — *Histoire naturelle.* — Des Cestoïdes.

Pharmacie. — Des emplâtres.

Dissertation. — Eau de cannelle.

Epreuve pratique. — Détermination de la densité d'un corps. Recherche effectuée avec l'appareil de Marsh sur un liquide provenant d'une destruction organique.

ANNÉE 1888

1re ANNÉE

Chimie minérale. — Composés oxygénés du carbone.
Botanique. — Du pollen et de ses fonctions.
Physique. — Réfraction simple.
Dissertation. — Des acides phosphoriques.
Analyse. — Iodure de calcium, borate de potassium.

2e ANNÉE

Chimie organique. — Des alcalis artificiels à fonction simple.
Botanique et matière médicale. — Du genre Cassia et des produits qu'il fournit à la matière médicale.

3e ANNÉE

Histoire naturelle. — Des Nématoïdes : insister particulièrement sur les espèces parasites de l'homme
Pharmacie. — Eau de laurier-cerise.
Toxicologie. — Recherche de la strychnine dans la bière.

ANNÉE 1889

1re ANNÉE

Chimie minérale. — Du fer et de ses oxydes.
Botanique. — De la graine et de la germination.
Physique. — Détermination des densités de vapeur par la méthode de Gay-Lussac. Perfectionnement de Hoffmann.
Dissertation. — Magnésie et sulfate de magnésie
Analyse. — Phosphate d'ammonium, borate de sodium.

2e ANNÉE

Chimie organique. — Des glucoses,

Botanique et matière médicale. — Des liliacées et de leurs produits.

Dissertation. — Orseille.

Epreuve pratique. — Dosage d'un chlorure de chaux, dosage de l'acide phosphorique dans un phosphate.

3e ANNÉE

Pas de concours.

ANNÉE 1890

1re ANNÉE

Chimie. — Chlore et ses composés oxygénés.

Physique. — Réfraction simple indice de réfraction.

Botanique. — L'ovule ; sa constitution et son développement.

Dissertation. — Oxydes et sulfures d'antimoine.

Epreuve pratique. — Analyse d'un mélange renfermant :

Acétate de cuivre. Sulfate de cadmium. Phosphate de cobalt.

2e ANNÉE

Aniline et Toluidines. — Leurs dérivés.

Botanique et matière médicale. — Des crucifères et de leurs produits.

Dissertation. — La manne.

3e ANNÉE

Zoologie. — Insectes hémiptères ; espèces utiles et nuisibles.

Pharmacie — Des extraits.

Toxicologie. — Recherche de l'oxyde de carbone dans les empoisonnements.

Reconnaissance d'animaux. De parties d'animaux et de médicaments composés.

Epreuve pratique. — Détermination du poids spécifique d'un liquide par la méthode du flacon.

2° Analyse spectrale d'un mélange de sels renfermant du baryum et du lithium.

3° Analyse d'un vin contenant du cyanure de potassium.

ANNÉE 1891.

1re ANNÉE

Chimie. — Des sels ammoniacaux.

Physique. — Fusion et solidification.

Botanique. — Le Fruit.

Dissertation. — Chlorures de mercure

Analyse. — Chlorure de baryum. Azotate de zinc. Phosphate de calcium.

2e ANNÉE

Chimie. — Phénols en général. Du phénol en particulier.

Matière Médicale. — Des conifères et leurs produits naturels.

Dissertation. — Raifort.

Epreuve pratique. — Analyse d'un mélange avec 4 métaux. 2 acides. Dosage de chlore minéral par pesée à l'état de chlorure d'argent.

3e ANNÉE

Pas de candidats.

ANNÉE 1892.

1re ANNÉE

1° *Composition écrite.* — Chimie : Composés oxygénés du phosphore Physique : Microscope simple et composé. Botanique : De l'ovule.

2° *Epreuve orale.* — Dissertation sur les acides carbonique et sulfocarbonique.

3° *Epreuve pratique.* — Analyse d'un mélange d'arséniate de chaux, d'oxalate d'ammoniaque et d'acide chlorhydrique.

2e ANNÉE

1° *Composition écrite.* — *Chimie organique* : Aldéhydes et acides oxybenzoïques. *Matière médicale* : Des Crucifères.

2° *Epreuve orale.* — Dissertation sur les feuilles de coca.

3° *Epreuve pratique.* — 1° Analyse d'un mélange de sels renfermant 4 métaux et 1 acide ; 2° Essai d'un bioxyde de manganèse par le dosage chlorométrique.

3e ANNÉE

1° *Composition écrite.* — *Zoologie* : Des Ophidiens. *Pharmacie* : Des mellites et oxymellites. Recherche toxicologique du plomb.

2° *Epreuve orale.* — Dissertation sur les nématoïdes.

3° *Epreuve pratique.* — Recherche d'un sel de mercure contenu dans du lait.

ANNÉE 1893

1re ANNÉE

1° *Composition écrite.* — *Chimie* : Du fer et de ses oxydes. *Physique* : Donner l'expression du poids d'un litre d'air atmosphérique en tenant compte de la pression, de la température, de la tension de la vapeur d'eau. Enumérer les lois qui justifient cette expression. *Botanique* : De l'Androcée. Exposer d'abord ses caractères morphologiques externes et ensuite leur importance dans l'étude des familles.

2° *Epreuve orale.* — Azotate d'argent, chlorure, bromure, iodure d'argent.

3° *Epreuve pratique.* — Analyse qualitative d'un mélange renfermant : 1° chlorure de baryum ; 2° phosphate de chaux ; 3° chlorure de cadmium.

2e ANNÉE

1° *Composition écrite* — *Chimie organique* : Des hexoses. *Matière médicale* : Des Euphorbiacées.

2° *Dissertation sur la noix de galle.*

3° *Epreuve pratique.* — Analyse d'un mélange de sels contenant six acides ou bases. Dosage du soufre dans un sulfure alcalin.

3e ANNÉE

1° *Ecrit.* — *Zoologie* : Appareil digestif et digestion. *Toxicologie* : Recherche toxicologique de l'oxyde de carbone. *Pharmacie* : Dissociation des sels par l'eau ; application de ce phénomène à la préparation des sels basiques employés en pharmacie.

2° *Epreuve pratique.* — *Physique* : Détermination de la densité du Rutile. *Toxicologie* : Détermination du plâtrage et de l'acide salicylique dans un vin.

3° *Oral.* — Dissertation sur le castor.

ANNÉE 1894

1re ANNÉE

Chimie. — Composés oxygénés du chlore, brome-iode.

Physique. — Des lentilles.

Botanique. — Trausformation dont l'ovule est le siège après la fécondation.

Dissertation. — Phosphore, ses modifications, ses propriétés.

Epreuve pratique. — Analyse. Chlorure de lithium, bromure de calcium, iodure de baryum.

2e ANNÉE

Chimie. — Aniline, toluidine et leurs dérivés

Matière médicale. — Malvacées et leurs produits.

Dissertation. — Clou de girofle.

Epreuve pratique. — Dosage d'un bioxyde de manganèse.

Analyse. — Chlorures de magnésium, ammonium, potassium, sodium, lithium

3e ANNÉE

Zoologie. — Appareil respiratoire et des phénomènes de la respiration.

Toxicologie. — Recherche toxicologique de l'alcool.

Pharmacie. — Des tannins employés en pharmacie.

Dissertation. — Vipère et serpents venimeux.

Epreuve pratique. — 1° Détermination de la densité d'un liquide (alcool étendu). 2° Recherche toxicologique des matières ajoutées à un vin dans un but frauduleux ou criminel (Fuchsine et acide oxalique).

ANNÉE 1895

1re ANNÉE

Chimie. — Des oxydes métalliques.

Physique. — De l'induction.

Botanique. — Morphologie externe de l'androcée ; son importance pour la classification.

Dissertation. — Magnésie et ses sels.

Analyse. — Chlorure d'antimoine, sulfate de cadmium, bromure d'étain.

2e ANNÉE

Chimie. — Térébenthènes et carbures analogues

Matière médicale. — Fougères et leurs produits.

Dissertation. — Raifort.

Epreuve pratique.— Analyse d'un mélange (2 acides, 3 bases). Dosage de l'hydrogène sulfuré libre ou combiné dans une eau sulfureuse.

3e ANNÉE

Toxicologie. — Oxyde de carbone, acide carbonique.

Pharmacie. — Iodure de potassium.

Zoologie. — Hyménoptères en insistant sur les espèces nuisibles et utiles.

Dissertation. — Oxydes de fer.

Epreuve pratique. — 1° Vin contenant du cyanure de mercure. 2° Poudre contenant quinine et morphine. 3° Densité d'un corps solide (Bismuth) (méthode du flacon).

ANNÉE 1896

1re ANNÉE

Chimie. — Dissociation ; étude du phosphore.

Physique. — La loupe.

Botanique — La germination.

Dissertation. — Iode : préparation, propriétés, usages, essais.

Analyse. — Chlorure d'antimoine, acide arsénieux, sulfate de zinc.

2e ANNÉE

Chimie. — Hexoaldoses et Hexoeètoses.

Matière médicale. — Cacaos et kolas.

Dissertation. — Anis vert.

Dosage. — Acide chlorhydrique par pesée.

3e ANNÉE

Pharmacie et Toxicologie. — Alcaloïdes des quinquinas.

Zoologie. — Organisation et classification des poissons.

Dissertation — Spath fluor.

Epreuve pratique. — 1° Détermination de l'état hygrométrique. 2° Recherche toxicologique d'éléments anormaux contenus dans un vin (cuivre, acides borique et salicylique).

ANNÉE 1897

1re ANNÉE

Chimie. — Famille du baryum.

Physique. — Thermomètres : graduation, construction.

Botanique. — Morphologie du fruit chez les angiospermes.

Dissertation. — Chlorures, bromures, iodures de mercure.

Analyse. — Sulfate de cadmium, acétate de zinc, chlorure de manganèse.

2e ANNÉE

Chimie. — Classification des alcools en primaires, secondaires et tertiaires.

Botanique et matière médicale. — Des graines d'cuphorbiacées.

Dissertation. — Rhubarbe.

Analyse. — Acides borique, phosphorique, oxalique ; ammoniaque, potasse.

Dosage. — Acide phosphorique au moyen du bismuth.

3e ANNÉE

Toxicologie et Pharmacie. — Plomb.

Zoologie. — Cétacés : organisation et classification.

Dissertation. — Vers intestinaux.

Epreuve pratique. — Dosage de sucre au polarimètre.

ANNÉE 1898

1re ANNÉE

Chimie. — Phosphore, son allotropie notamment ; eau oxygénée.

Physique. — Spectroscope et spectre solaire.

Botanique. — Fonctions chlorophylliennes. Corps chlorophylliens. Chlorophylle.

Dissertation. — Iode.

Analyse. — Acétate de calcium, chlorate de strontium, bromure de potassium.

2e ANNÉE

Chimie. — Aldéhydes secondaires.

Matière médicale. — Cacaos et kolas.

Dissertation. — Anis vert.

Dosage. — Acide sulfurique en solution aqueuse. Titrage chlorométrique d'un chlorure de chaux.

3e ANNÉE

Toxicologie. — De l'oxyde de carbone.

Pharmacie. — Glande thyroïde et éponges. Composition et préparations pharmaceutiques.

Zoologie. — Hémiptères, caractères et division ; insectes nuisibles et utiles ; produits fournis à la pharmacie.

Dissertation. — Sulfure de mercure naturel et mercure.

Epreuve pratique.— 1° Densité d'un liquide(méthode du flacon). 2° Vin additionné d'arsenic, antimoine et fuchsine.

ANNÉE 1899

1re ANNÉE

Écrit. — Chimie. — Du plomb et de ses oxydes.

Physique. — De la mesure des températures et du thermomètre.

Botanique. — De la corolle : caractères et importance au point de vue de la classification.

Oral. — Bismuth et ses composés (chimie et pharmacie).

Analyse. — Solution renfermant chlorure de baryum, azotate de calcium, acétate de zinc.

2e ANNÉE

Écrit. — Chimie. — Diphénols et triphénols.

Botanique et matière médicale. — Cannelliers et camphriers

Oral. — Dissertation. — Menthe poivrée.

Épreuve pratique. — *Dosages* : 1° Acide cyanhydrique procédé Liebig ; 2° Dosage d'un chlorure par pesée.

3e ANNÉE

Écrit. — Zoologie. — Mammifères qui fournissent des produits à la pharmacie.

Pharmacie. — Gélatine et colle de poisson (préparation, composition, essais, emploi en pharmacie).

Épreuve pratique. — 1° Détermination d'un pouvoir rotatoire.
2° Dosage du chlorure de sodium.

Dissertation orale. — Vers nématodes.

EPREUVES PRATIQUES DONNÉES DANS LES CONCOURS DES TRAVAUX PRATIQUES DEPUIS 1887

1re ANNÉE

Travaux pratiques de Chimie Générale

Manipulations. — Fer réduit par l'hydrogène (1887); Préparation du bromure d'éthylène (1893) (1896). Solution aqueuse d'ammoniaque (1891). Préparation du monosulfure de sodium (1897). Préparation de l'eau de chlore (1898). Préparation du sulfite neutre de sodium (1886) (1899). Préparation de la céruse (1892).

Analyses. — Phosphate de plomb, arséniate d'ammonium (1896) ; Acides arsénieux, phosphorique, chlorhydrique, magnésie, ammoniaque (1887) ; nickel, aluminium, zinc, manganèse et acide chlorhydrique (1892) ; aluminium, zinc, magnésium, acides sulfurique, azotique, chlorhydrique (1891) ; antimoine, cadmium, magnésium, acides azotique, sulfurique, chlorhydrique (1899).

2e ANNÉE

Travaux pratiques de Physique

Manipulations. — Densité de vapeur, méthode de Dumas (1887) (1888) (1891) (1898). Chaleur spécifique d'un corps solide. Méthode des mélanges (1887). Indice de réfraction d'un solide, méthode de Newton (1888). Indice de réfraction d'un prisme de verre (1889) (1891). Densité d'un corps soluble dans

l'eau (chlorate de potasse) (1889-1893-1896). Densité d'un liquide : méthode du flacon (1890). Dosage du sucre au saccharimètre Soleil ; détermination du pouvoir rotatoire (1890). Recherche spectroscopique d'un métal : solution de chlorure de Baryum colorée avec du bleu d'aniline (1893). Mesure de la pression atmosphérique, corrections (1894-1896-1897). Lecture d'un angle au goniomètre Wollaston (1894-1897). Point de fusion du paradibromobenzène (1894). Densité d'une solution de carbonate de potassium par la méthode du flacon (1894). Indice de réfraction au gonomètre de Babinet (1896-1898). Densité d'une solution de chlorure de sodium par l'aréomètre de Farenheit (1897).

En 1898, l'épreuve éliminatoire a consisté en une composition écrite : Décrire le spectroscope et indiquer la marche des rayons lumineux dans cet appareil.

Lecture au baromètre Fortin (1899).

Indice de réfraction d'un mélange d'eau et de glycérine (1899)

Densité d'un solide soluble dans l'eau. Iodure de potassium (1899).

2e et 3e ANNÉE

Travaux pratiques de Chimie analytique

Dosages. — Dosage d'un bioxyde de manganèse (1887). Dosage de l'acide cyanhydrique dans un cyanure de potassium (1891) ; de l'acide phosphorique dans un phosphate (1891) ; procédé Chancel (1887). Dosage d'un bronze d'aluminium (1896). Dosage d'urée par l'hypobromite de sodium (1895). Dosage de chlore à l'état de chlorure d'argent, par pesée. Titrage d'un iodure (1896). Titrage d'un azotate, procédé Schlœsing (1898). Recherche de la strychnine et de la brucine dans une bière (1897). Dosage d'acide phosphorique par pesée à l'état de phosphate de bismuth (1899).

Analyses.— Poudre contenant : oxalate de calcium, phosphate de nickel, acétate de baryum.

Solutions contenant : Mercure, calcium, aluminium, man-

ganèse, acides chlorhydrique, azotique, calcium, baryum, ammonium, acides azotique, chlorhydrique. Calcium, potassium, ammonium, acides chlorhydrique, bromhydrique, phosphorique. Calcium, strontium, magnésium, lithium, acides azotique, chlorhydrique.

2e et 3e ANNÉE

Travaux pratiques de Micrographie. — Etude de l'appareil sécréteur d'un tagetes et d'un tragopogon (1887). Etude d'un uredo (sur Tussilago Farfara) (1887). Essai de détermination d'une tige jeune (solanum tuberosum) par les caractères histologiques seulement (1893). Détermiuation d'un champignon parasite d'un phanérogame, phase d'automne de Puccina Cirsii (1893). Description histologique d'une tige de plante vasculaire : Ficus elastica et détermination du groupe auquel elle appartient (1894. Etude d'un champignon parasite : Uromyces pisi, phase sur Euphorbia cyparissias (1894) Détermination d'une plante cryptogame à chlorophylle (1895). Etude histologique d'une tige de campanulacée (1896). Etude de l'organe femelle du Marchantia polymorpha (1896). Etude d'une tige d'Hypéricinée (1898). Etude d'une tige de Broussonetia Papyrifera (1899).

BOURSES

I. — Bourse de l'Etat.

A) *Bourses de Pharmacien de 1re classe*. — Les bourses de l'Etat destinées à favoriser le recrutement du personnel enseignant sont uniquement destinées aux élèves de 1re classe ; elles sont données au concours pour une année ; tout boursier qui voudra obtenir une nouvelle bourse devra subir les épreuves du concours correspondant à l'année d'étude dans laquelle il doit entrer.

Les élèves en pharmacie ayant obtenu au baccalauréat la mention *bien* sont admis à postuler directement auprès du ministre de l'Instruction publique l'obtention d'une bourse d'Etat annuelle de pharmacien de 1re classe, de la valeur de 1,200 ou de 600 fr.

Des concours spéciaux sont institués d'autre part pour les candidats en cours de scolarité ayant obtenu la note *bien* à l'examen de fin d'année, suivant qu'ils justifient de 4, 8 ou 12 inscriptions.

Des bourses sont aussi accordées aux pharmaciens de 1re classe candidats du Diplôme supérieur.

Les concours pour l'obtention des bourses ont lieu tous les ans, à l'Ecole de Pharmacie, dans la dernière semaine du mois d'octobre, d'après le programme déterminé pour chaque catégorie de candidats.

Les épreuves consistent uniquement en compositions écrites portant sur les matières énumérées dans le programme suivant :

Elèves à 4 inscriptions : 1° *Physique et chimie* ; 2° *botanique*.

Elèves à 8 inscriptious : 1° *Chimie organique* ; 2° *matière médicale et pharmacie*.

Elèves à 12 inscriptions : 1° *Pharmacie galénique*; 2° *chimie analytique et toxicologie*

Diplôme supérieur. — Section des sciences physico-chimiques : 1° *physique*, 2° *chimie*. — Section des sciences naturelles : 1° *botanique* ; 2° *zoologie*.

Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions, dont la valeur est exprimée par des chiffres variant de 0 à 20.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de l'Académie de Paris (Sorbonne). Ils déposeront les pièces suivantes : 1° acte de naissance ; 2° diplômes dans les sciences et dans les lettres ; 3° note revêtue de leur signature indiquant la profession de leur père, la demeure de leur famille, l'établissement dans lequel ils ont fait leurs études, le lieu ou les lieux qu'ils ont habités depuis la sortie dudit établissement ; 4° un certificat du chef dudit établissement, contenant, avec une appréciation du caractère et de l'aptitude du candidat, l'indication des succès qu'il a obtenus dans les cours de ses classes ; 5° des renseignements sur la fortune de sa famille consignés sur un état dont le modèle est délivré par M. le Directeur de l'Ecole.

Pour la date de la fermeture du registre des inscriptions, consulter les affiches spéciales.

B) Bourses d'Etudes. — Généralement destinées aux élèves des Facultés des sciences, ces bourses peuvent être données en vue des études scientifiques aux aspirants au grade de pharmacien de 1re classe.

Adresser les demandes avant le 1er août au vice-recteur de l'Université.

II. — Bourses municipales.

Ces bourses consistent en bourses d'études et en bourses de voyage à l'étranger. Elles sont de 1,200 fr. chacune. Les bourses ou fractions de bourses sont accordées pour un an ; elles peuvent être renouvelées.

Ces bourses ne peuvent être accordées qu'aux élèves nés soit à Paris, soit au moins dans le département de la Seine, ou dont les parents y sont domiciliés depuis cinq ans au moins.

A égalité de titres, elles sont attribuées de préférence au candidat dont la famille y est domiciliée depuis plus longtemps.

En outre, ces élèves devront avoir suivi le cours de la Faculté ou Ecole pendant un an au moins et avoir obtenu des notes satisfaisantes aux examens de l'année précédente.

Exceptionnellement, une demi-bourse pourra être attribuée à un élève de 1re année.

Les candidats devront déposer leur demande rédigée, sur timbre, au secrétariat de la Faculté ou Ecole, *avant le 10 novembre.*

Elle sera accompagnée de toutes pièces justificatives établissant les conditons d'origine et de séjour exigées ainsi que d'un état spécial certifié, par le maire, indiquant la situation de fortune des candidats et de leur famille.

Le modèle imprimé de cet état est délivré au secrétariat.

III. — Bourses de Barkow

(Consulter Guide scolaire, par M. Madoulé.)

Questions données aux Concours de Bourse.

Élèves à 4 inscriptions.

Physique — Piles électriques à deux liquides (1886) ; chaleurs spécifiques (1887-1889-1893) ; lois de la réfraction (1898) ; loupe et microscope composé (1894 1896) ; piles électriques (1899).

Chimie minérale. — Chlore et acide chlorhydrique (1886) ; oxydes et sels d'argent (1893) ; composés hydrogénés de l'azote (1898) ; aluminium et ses composés (1887) ; magnésium et ses

composés (1889) ; composés oxygénés de l'azote (1894) ; acide sulfurique (1896) ; aluminium (1899).

Botanique. — La feuille (1886-1894-1898) ; des solanées (1893) ; étamines et structure (1887) ; reproduction chez les angiospermes et gymnospermes (1896) ; les crucifères (1889).

Élèves à 8 inscriptions

Chimie organique. — Les sucres (1887). Aniline, toluidines et dérivés (1894). — Acides gras (1894). Acétylène (1899)

Matière médicale. — Ombellifères (1887).

Pharmacie. — Gommes résines des ombellifères (1894). Aconits et médicaments dont ils forment la base (1898). Aloès. (1899).

Élèves à 12 inscriptions

Pharmacie. — Préparations d'ergot (1887) Eaux distillées (1898). Des extraits (1895). Des saccharolés (1899).

Chimie analytique et toxicologie. — Analyse de l'urine (1887). Recherche et dosage des sulfures dans les eaux (1887). Recherche toxicologie de la morphine (1887-1898). Caractères analytiques du plomb (1898). Phosphore (analyse et toxicologie) (1895). Empoisonnement par l'alcool (1899). Dosage du potassium (1899).

Diplôme supérieur

A — *Sciences Physico-Chimiques.*

Chimie. — De l'eau (1887). L'air atmosphérique (1898).

Physique. Spectroscopie (1898). Décomposition de la lumière, composition du spectre solaire (1887).

B — *Sciences naturelles.*

Botanique. — Ovule des angiospermes (1898).

Zoologie. — Des cétacés (1898).

RENSEIGNEMENTS EN VUE DES ÉTUDES MÉDICALES

I. — *Équivalences et Dispenses de grades.*

Les *licenciés dans l'ordre des sciences* peuvent obtenir, en vue du doctorat en médecine, des dispenses de grades dans les conditions prévues par la circulaire du 28 octobre 1895, ci-après :

« Monsieur le Recteur, un certain nombre de licenciés ès-sciences physiques ou ès-sciences naturelles demandent chaque année la dispense des grades requis pour les études médicales.

Ces grades ou titres sont aujourd'hui le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie) et certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. La dispense du premier sera accordée dans les mêmes conditions que par le passé.

Quant au second, la section permanente saisie par moi de la question a estimé que les garanties en vue desquelles il a été institué ne se trouvaient que partiellement dans l'une ou dans l'autre des licences ès-sciences.

Sur sa proposition, j'ai décidé que les licenciés ès-sciences auxquels la dispense du baccalauréat classique aura été accordée en vue des études médicales, seraient autorisés à postuler le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) dans les conditions suivantes :

Les *licenciés ès-sciences physiques* avec la dispense des épreuves de physique et de chimie

Les *licenciés ès-sciences naturelles* avec dispense des épreuves de zoologie et de botanique.

Tous avec dispense de scolarité.

En conséquence, les aspirants dont il s'agit seront admis à se présenter à la prochaine session de novembre.

Conformément à la jurisprudence constante, les dispenses seront accordées à titre onéreux. »

Les pharmaciens diplômés, munis du baccalauréat ès-lettres, sont dispensés de la scolarité seulement et doivent subir intégralement l'examen du P. C. N

II. — *Stage hospitalier.*

Les internes en pharmacie, étudiants en médecine, sont autorisés à accomplir le stage hospitalier dans le service auquel ils sont attachés comme internes en pharmacie.

Ils fournissent eux-mêmes, trimestriellement, pour les inscriptions à prendre, un certificat de stage hospitalier qui leur est délivré par leur chef de service.

INSTITUT PASTEUR

25, rue Dutot.

L'Institut Pasteur, construit à l'aide de fonds provenant de souscriptions et de donations, a été inauguré le 14 novembre 1888.

Des laboratoires, groupés en cinq services pouvant recevoir cinquante personnes, sont mis à la disposition des travailleurs.

Pour être admis dans un service, il faut en adresser la demande à l'Institut, en formulant la nature des recherches et des travaux que l'on se propose de faire. Une fois admis, l'on peut rester à l'Institut un temps indéterminé pourvu que l'on justifie, vis-à-vis du chef de service, de travaux continus.

Pour travailler dans les laboratoires, il faut payer un droit fixe de 50 francs par mois ; cependant la gratuité est accordée à un certain nombre d'élèves désignés par l'Institut.

Services de l'Institut.

1° Service de la rage : MM. Borel, Poitevin et Chailloux ;

2° Service de microbie générale : M. Duclaux ;

3° Service de microbie technique : M. Roux ; laboratoire annexe pour la diphtérie : M. Martin ;

4° Service de microbie appliquée à l'hygiène, Service des vaccins : M. Chamberland ;

5° Service de microbie morphologique et comparée : M. Metchnikoff.

Cours de M. Roux. — Le service de microbie technique n'est pas seulement un service de recherches, il est en plus destiné à l'enseignement.

Le cours de M. Roux dure six semaines. Pour suivre le

cours et les travaux pratiques qui en forment le complément nécessaire, il faut se faire inscrire longtemps à l'avance (2 ans), les places sont en effet retenues plus d'un an avant l'ouverture. Les élèves admis à cet enseignement doivent payer un droit de 50 francs.

Pour assister aux cours, sans prendre part aux travaux pratiques, il suffit de l'autorisation du professeur.

Cours de M. Duclaux. — Le cours de chimie biologique de la Faculté des sciences (professeur M. Duclaux) se fait à l'Institut Pasteur. Il est public et gratuit, comme tous les cours de la Sorbonne.

INTERNAT EN PHARMACIE DANS LES ASILES D'ALIÉNÉS DE LA SEINE.

L'administration des asiles d'aliénés, confiée à la préfecture de la Seine depuis 1873, a ouvert en 1879 un concours spécial pour les places d'internes en pharmacie dans les asiles de Sainte-Anne, Ville-Evrard, Vaucluse et Villejuif.

Pièces à fournir. — Acte de naissance. Extrait du casier judiciaire. Certificat de revaccination. Certificat de bonnes vie et mœurs. Certificats constatant 3 ans de stage dont un, au moins, dans la même officine.

Le concours comporte quatre épreuves identiques à celle du concours des hôpitaux. La composition écrite, seule, est cotée au maximum 30 points au lieu de 45.

Le jury est composé de trois pharmaciens des hôpitaux, un des asiles de la Seine et un pharmacien de la Ville.

Le concours a lieu au commencement du mois de novembre. S'inscrire à la Préfecture de la Seine, Service des Aliénés, vers le 12 octobre (annexe de l'Hôtel de Ville, 2 rue Lobau). Les candidats doivent être âgés de moins de 27 ans.

Fonctions. — Les internes titulaires sont nommés pour trois ans.

Les internes provisoires nommés pour une année peuvent être appelés à remplacer les titulaires dans leurs fonctions avec les mêmes appointements.

Ils peuvent se faire recevoir pharmaciens sans démissionner. Toutefois, les internes provisoires ne pourront dans ce cas être admis à un nouveau concours.

Indemnités. — Les internes reçoivent le logement, le chauffage, l'éclairage, la nourriture et un traitement de 800 francs par an, à Sainte-Anne, qui est porté à 1.100 francs pour les autres asiles *extra-muros.*

Les internes non logés touchent une indemnité annuelle de 500 francs. L'entrée en fonction a lieu le 1er février.

Au concours de novembre 1899, le jury a attribué, pour la 2e épreuve, 10 points pour la reconnaissance des 10 médicaments, 10 points pour la dissertation qui comprenait deux sujets pris parmi les médicaments à reconnaître.

D'ailleurs un nouveau règlement sur le concours de l'internat des asiles, et sur l'augmentation de l'indemnité des internes des asiles est en préparation et sera soumis au Conseil général de la Seine, pour être appliqué à partir de 1900.

Se renseigner à la Préfecture de la Seine, rue Lobau, et consulter les affiches qui annoncent le concours deux mois à l'avance.

LABORATOIRE MUNICIPAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EMPLOIS DE STAGIAIRES ET CHIMISTES EXPERTS

Les candidats à l'emploi de Stagiaire au Laboratoire de Chimie doivent réunir rigoureusement les conditions indiquées ci-après :

1° Etre âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans ;

2° Avoir satisfait à la loi militaire ;

3° Avoir été examinés par le Médecin en Chef de l'Administration et reconnus physiquement aptes à remplir l'emploi dont il s'agit ;

4° Justifier soit de 16 inscriptions en médecine, soit de 12 en pharmacie, soit de trois ans de stage dans un laboratoire de chimie comme préparateur, ou être licencié ès-sciences physiques ou diplômé d'une des écoles suivantes :

École centrale ;
Institut agronomique ;
École de physique et de chimie ;
Institut chimique de Nancy ;
École de chimie de Bordeaux.
— — industrielle de Lyon.

Les emplois de stagiaire sont attribués à la suite de concours qui comprennent *une épreuve écrite*, *une épreuve orale et une épreuve pratique*.

Ces concours ont lieu à des époques variant selon les besoins du service ; ils sont annoncés par la presse et par des affiches apposées à l'Ecole.

Il n'est procédé à un nouveau concours qu'après épuise-

ment de la liste des candidats reçus à la précédente épreuve.

Le nombre des vacances à prévoir dans le cours d'une année est en moyenne de 8.

Les stagiaires ne pourront être nommés Chimistes ou Experts-Inspecteurs qu'après une année de service.

Traitements successifs :

Stagiaire	*2.100*
Chismiste	*2.100, 2.400. 3.000, 3.600*
Expert-Inspecteur.	*2 100, 2.400, 3.000*

PROGRAMME DU CONCOURS D'ADMISSIBILITÉ A L'EMPLOI DE STAGIAIRE AU LABORATOIRE MUNICIPAL

Le concours comprend :

1° *Une épreuve écrite* consistant en une rédaction sur un sujet de connaissance générale, relatif aux altérations ou falsifications de denrées. — Deux heures sont accordées aux candidats pour cette rédaction.

2° *Une épreuve orale* comportant des questions sur la chimie générale, les falsifications les plus communes et les principaux moyens de les reconnaître, les lois et règlements relatifs à la salubrité des marchandises. (*Loi des 16 et 24 août 1790, titre XI; Arrêté consulaire du 12 messidor an VIII, art. 23, 32 et 33; Lois des 27 mars 1851 et 5 mai 1855; art. 319, 320, 423, 471 § 15 et 477 du Code pénal*).

Loi du 18 juillet 1845, Ordonnance royale du 29 octobre 1846 et Décrets du 8 juillet 1850 et du 1er octobre 1864 relatifs à la vente des substances vénéneuses ;

Lois des 14 août 1889 et 11 juillet 1891, concernant les fraudes dans la vente des vins ;

Loi du 24 juillet 1894, relative aux fraudes commises dans la vente des vins *Alcoolisation et mouillage*) ;

Loi du 6 avril 1897, concernant la répression de la fraude

dans le commerce des beurres, de la margarine et de l'oléo-margarine ;

Décret du 9 novembre 1897 sur les Halles et Marchés, Circulaire Ministérielle du 13 février 1898 relative aux marchés ambulants.

3° *Une épreuve pratique* au Laboratoire.

QUESTIONS POSÉES AUX DIVERS CONCOURS DEPUIS 1885.

FÉVRIER 1885.

Ecrit : Analyse des matières toxiques, minérales et organiques (dérivées de la houille) employées pour colorer les jouets, les bonbons, les papiers d'enveloppes de denrées, les sirops et les conserves alimentaires.

Oral : Lait et ses falsifications : Dosage.

Miel et ses falsifications.

Lois et règlements relatifs à la salubrité des marchandises

Lois du 27 mars 1851 et mai 1855.

Epreuves pratiques : Analyse d'un vin. Dosage de l'alcool par distillation et dosage de l'extrait par l'appareil Houdart.

Plâtrage, dosage administratif, dosage du sucre et de l'acidité totale en acide sulfurique.

Recherche de la rosaniline.

Recherche de l'acide salicylique.

Détermination des éléments d'une farine à l'aide du microscope. (Fèverolle et sarrazin).

EXAMEN DE JUILLET 1887

Ecrit : Des beurres. Insister sur les falsifications et sur les matières colorantes étrangères.

Oral : Des eaux potables et non potables. Du vin. Des vinaigres. Acidimétrie

Epreuves pratiques : Analyse d'un vin. Dosage de l'extrait à l'aide de l'œnobaromètre Houdart. Dosage de l'alcool, méthode Gay Lussac.

Plâtrage. Dosage approximatif. Acidité.

Recherche des colorants et de l'acide salicylique.

Analyse microscopique d'un poivre.

EXAMEN DE 1890

Tapioca indigène dans une farine, sa recherche au microscope.

Autres questions données :

Ecrit : Alcool éthylique, préparation, falsification.

Vinaigre et ses falsifications.

Chocolat, sa fabrication.

Analyse et falsification.

Falsifications dont l'industrie fromagère est l'objet.

Epreuves pratiques : Analyse microscopique du lait.

1891

EXAMEN DE NOVEMBRE.

Ecrit : Des sucres, leurs propriétés physiques et chimiques, falsifications. Analyses physiques et chimiques.

Miel. Sirops. Confitures.

Oral : Séparation et dosage du cuivre et du plomb dans une denrée quelconque.

Analyse du lait (complete).

Interrogation sur les lois.

Analyse d'une farine au microscope.

Analyse d'un vin (matières colorantes).

1892

PAS DE CONCOURS

1893

6 FÉVRIER

Comment s'opère l'analyse quantitative (chimique et bactériologique) de l'eau ?

Précautions à prendre lors des prélèvements et de la captation d'unesource.

25 JUILLET

Méthodes d'analyses des différentes huiles employées pour l'alimentation. Recherche des mélanges de ces différentes huiles dans un but de falsification.

1894

11 JUIN

Analyse du beurre, dosage de la margarine et recherche des huiles qui peuvent entrer dans sa composition.

1895

1er OCTOBRE

Le Vin. Sa composition. Son analyse et ses principales falsifications.

1897

15 JUIN

Le Lait. Son analyse chimique et bactériologique. Recherche des falsifications et des antiseptiques

1898

9 JUIN

Recherche des corps gras étrangers dans les beurres et saindoux ; description des procédés ; évaluation des proportions.

1899

20 FÉVRIER

Analyse des spiritueux (Cognacs, Rhums, Kirschs, Absinthes). Recherche de leurs falsifications.

Note sur l'examen à subir pour obtenir le certificat d'Essayeur du commerce.

L'examen pour obtenir le certificat d'Essayeur du commerce, exigé pour tous les Essayeurs des bureaux de garantie, est fait à Paris, à la Direction des Monnaies.

Cet examen se compose de deux parties :

1° *Une épreuve orale.* — Le candidat est interrogé sur les éléments de chimie générale que doit avoir toute personne chargée d'exécuter une opération chimique ; il est questionné, en outre, sur la partie théorique de l'art des essais. Ainsi, on lui demande la composition de l'air, de l'eau ; les procédés à employer pour reconnaître les matières que renferme l'eau ordinaire, les réactifs dont il est fait usage dans ce but, les moyens de purifier l'eau et les acides, etc.

On lui demande de décrire les essais à la pierre de touche, les essais d'argent par la voie sèche et la voie humide ; les essais d'or ; les procédés à employer pour obtenir l'or et l'argent à l'état de pureté, les essais de cendres d'orfèvre, etc.

2° *Epreuve pratique.* — Si l'épreuve orale a été satisfaisante, le candidat est admis à subir l'épreuve pratique.

A cet effet, on met à sa disposition une certaine quantité de matières d'or et d'argent à différents titres dont il a à déterminer, d'abord, le titre approximatif par le procédé du touchau, puis le titre exact, en employant la voie sèche et la voie humide pour l'argent, et le procédé ordinaire pour l'or. On lui donne plusieurs jours pour faire ces essais au Laboratoire de la Monnaie.

Quand ses essais sont terminés, il soumet aux examinateurs un tableau présentant les titres qu'il a obtenus et les matières d'or et d'argent provenant de ses opérations. Il subit alors un deuxième examen qui roule principalement sur la partie technique de l'art de l'Essayeur.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

La Société de Pharmacie décerne un prix de fondation triennal, Prix Dubail, et deux prix annuels dits Prix de thèses de la Société de Pharmacie.

Prix Dubail.

Le Prix Dubail est un prix triennal de la valeur de 300 fr., décerné au meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit ayant trait à la pharmacie pratique.

Prix de Thèses.

Il existe un prix de thèse de sciences physiques et un prix de thèse de sciences naturelles Chacun de ces prix consiste en une médaille d'or ; il est quelquefois délivré des mentions.

La thèse soumise à la Société de Pharmacie en vue du prix de thèses doit avoir été soutenue à l'Ecole de Pharmacie ; mais ce peut être une thèse soit de pharmacie de 1re classe, soit de diplôme supérieur, soit encore de doctorat de l'Université.

Conditions générales — Les mémoires ou thèses doivent être remis à la Société de Pharmacie vers le mois d'octobre.

Une commission spécialement nommée est chargée d'étudier les mémoires remis et de faire un rapport dont les conclusions sont soumises au vote de la Société.

Dispositions générales concernant l'étudiant ès-sciences

Les Facultés des sciences délivrent des certificats d'études supérieures correspondant aux matières enseignées par elles.

Les certificats délivrés par la Faculté de Paris sont ceux de :

1° Géométrie supérieure.

2° Analyse supérieure.

3° Calcul différentiel et intégral.
4° Mécanique rationnelle.
5° Mécanique céleste.
6° Astronomie.
7° Mécanique physique et expérimentale.
8° Physique mathématique.
9° Physique générale.
10° Chimie générale.
11° Minéralogie.
12° Chimie biologique.
13° Zoologie
14° Physiologie générale.
15° Botanique.
16° Géologie.
17° Géographie physique.

Le diplôme de licencié ès-sciences est conféré à tout étudiant qui justifie de trois des certificats ci-dessus.

Inscriptions

Nul n'est admis à prendre la première inscription s'il ne justifie d'un diplôme de bachelier. Toutefois les étudiants en pharmacie n'ont à fournir qu'un certificat délivré par le secrétariat de l'Ecole de Pharmacie. Ce certificat constatant leur situation à l'Ecole est délivré après demande écrite adressée à Mr le Directeur de l'Ecole de Pharmacie.

Nul ne peut obtenir le diplôme de licencié ès-sciences s'il ne justifie de quatre inscriptions trimestrielles.

Le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de la Faculté :

1er trimestre	du 25 Octobre	au 15 Novembre.
2e	—	3 —	au 18 Janvier.
3e	—	1er —	au 15 Mars.
4e	—	1er —	au 15 Mai.

DROITS D'INSCRIPTIONS ET DE TRAVAUX PRATIQUES

Le prix de chaque inscription est de 30 fr. par trimestre, en plus un droit annuel de bibliothèque de 10 fr. Les droits trimestriels de travaux pratiques varient de 10 à 25 fr. suivant le certificat.

Certificat de	Mécanique physique et expérimentale	10 fr.
—	Physique générale	25 fr.
—	Chimie générale	15 fr.
—	Minéralogie	15 fr.
—	Chimie biologique	25 fr.
—	Zoologie	25 fr.
—	Botanique	15 fr.
—	Géologie	10 fr.
—	Physiologie générale	25 fr.
—	Géographie physique	10 fr.

Les étudiants en médecine et en pharmacie inscrits en vue d'un certificat d'études supérieures peuvent être individuellement dispensés, par décision du Doyen et sur leur demande, de l'assiduité aux travaux pratiques ; mais ils sont tenus d'acquitter intégralement les droits.

La carte d'étudiant à la Faculté des sciences est exigible pour l'entrée aux conférences et aux travaux pratiques. Par mesure d'ordre, le Doyen peut ordonner la production des cartes à l'entrée de l'établissement ou de la salle de cours.

Examens

Les étudiants en médecine et en pharmacie ne sont pas dispensés des droits d'examen. Ces droits sont de 30 fr. pour chaque certificat et sont répartis comme suit :

Examen	20 fr.
Certificat	5 fr.
Visa du certificat	5 fr.
TOTAL	30 fr.

La somme de 10 fr. est rendue en cas d'échec.

DOCTORAT D'ÉTAT

Pour être admis à subir les épreuves du doctorat ès-sciences, les canditats devront justifier du diplôme de licencié ès-sciences avec mention d'un des groupes suivants de certificats :

I

Calcul différentiel et intégral.
Mécauique rationnelle.
Troisième certificat au choix du candidat

II

Physique générale.
Chimie générale.
Troisième certificat au choix du candidat.

III

Zoologie.
Botanique.
Géologie ou minéralogie.

Les épreuves consistent en la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et en questions posées par la Faculté.

Les droits trimestriels à acquitter par les étudiants admis dans les laboratoires de recherches, varient de 50 à 125 francs suivant la nature des recherches.

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — *Dispositions générales.*

Article 1. — Il est institué un doctorat de l'Université de Paris.

Article 2. — Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire sur un registre spécial au secrétariat de la Faculté ou école de l'Université dont ils veulent suivre les études.

Ils présentent, en vue de l'inscription, leurs diplômes, attestations d'études ou titres scientifiques.

Ils sont tenus d'accomplir la scolarité qui sera déterminée plus loin.

Ils subissent des épreuves publiques.

Art. 3. — Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université.

Art. 4. — Le diplôme porte la mention des matières de l'examen.

Il est signé par les membres du jury et par le doyen de la Faculté ou le directeur de l'Ecole devant laquelle ont été subies les épreuves.

Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Paris par le Président du Conseil de l'Université.

II. — *Dispositions particulières.*

A la Faculté des sciences les aspirants doivent produire deux des 17 certificats d'études supérieures énumérés plus haut.

La Faculté se réserve d'admettre des équivalences pour les étudiants étrangers.

La scolarité est d'un an.

Les épreuves comprennent la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et des interrogations sur des questions posées par la Faculté.

Les droits à acquitter en vue de ce diplôme sont :

1 immatriculation, annuel	20 fr.
1 droit de bibliothèque, annuel	10 fr.
4 droits trimestriels de laboratoire variant de 50 à 200 fr. soit . . .	200 à 800 fr.
1 examen	140 fr.

Questions données aux examens de Licence

La liste des questions données aux examens de Licence, qui se trouvait dans les précédentes éditions de l'Annuaire, a été supprimée. Les intéressés trouveront toutes les questions données, dans toute la France, dans les *Annales de la Licence ès-sciences*, publiées chez Nony, 17, rue des Ecoles, et déposées dans toutes les bibliothèques.

SERVICE MILITAIRE

Congés et Dispenses.

Extrait de la loi du 15 juillet 1889 sur le Recrutement de l'Armée.

. . . .

Art. 23. — En temps de paix, *après un an de présence sous les drapeaux*, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir soit le *diplôme de pharmacien de 1re classe* ou le titre d'*interne des hôpitaux* nommé au concours.....

En cas de mobilisation, les étudiants en pharmacie sont versés dans le service de santé... Ils seront rappelés pendant quatre semaines dans le cours de l'année qui précèdera leur passage dans la réserve de l'armée active. Ils suivront ensuite le sort de la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 24 (*modifié*). — Les jeunes gens qui n'auraient pas obtenu avant l'âge de 27 ans le diplôme spécifié (*de pharmacien de 1re classe* ou le titre d'*interne des hôpitaux*)...

Ceux qui ne poursuivraient pas régulièrement leurs études en vue desquelles la dispense leur a été accordée ..

Ceux qui n'auraient pas satisfait, dans le cours de leur année de service, aux conditions de conduite et d'instruction militaire déterminées par le Ministre de la guerre ;

Seront tenus d'accomplir les deux années de service militaire dont ils avaient été dispensés.

Art. 25. — Quand les eauses des dispeuses prévues à l'art. 23 viennent à eesser, les jeunes gens qui avaient obtenu ees dispenses sont soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 26. —.. .. En eas de guerre, les jeunes gens dispensés en vertu de l'art. 23 sont appelés et marehent avee les hommes de leur elasse.

. . . .

Justifications à produire en vue des dispenses militaires.

Le déeret du 23 novembre 1889, portant règlemeut d'administration publique pour l'exéeution des art. 23 et 24 de la loi préeipitée, a précisé la nature des justifieations à produire par les pharmaeiens ou aspirants au titre de pharmaeien de 1re classe, soit au moment de leur demande, soit ehaque année pendant le eours de leurs études.

Il y a lieu de distinguer deux eas : ou bien ces jeunes gens out obtenu le diplôme de pharmaeien de 1re classe *avant d'être appelés sous les drapeaux*, ou ils poursuivent leurs études *en vue de l'obtenir*.

1° Pharmaciens de 1re classe pourvus du diplôme. — Dans le premier eas — extrêmement rare sinon impossible — ils produisent le diplôme même, ou, à défaut de ce titre, s'il n'a pas encore été délivré à l'impétrant, le certifieat de réeeption provisoire.

Ces pièees sont présentées au eonseil de révision si les postulants out obtenu le grade de pharmacien de 1re classe avant leur eomparution devant le eonseil, ou au eommandant du bureau de reerutement de la subdivision à laquelle appartient le eanton où ils ont eoneouru au tirage, et ee, avant leur ineorporation et *dans le délai d'un mois* après

l'obtention du diplôme, s'ils l'ont obtenu seulement entre leur comparution devant le conseil de révision et leur incorporation.

Internes en pharmacie. — Les *internes en pharmacie* des hôpitaux (étudiants de 1re et de 2e *classe*), également admis au bénéfice de la dispense, sont astreints aux mêmes formalités, dans les mêmes délais, sauf qu'ils produisent : A PARIS, un certificat du directeur de l'Assistance publique, visé par le préfet de la Seine ; à Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier et Nancy, un certificat du maire, président de la Commission administrative des hospices, visé par le préfet du département.

En aucun cas, les bureaux de recrutement ne sont fondés à réclamer à l'aspirant interne, à titre de justification supplémentaire, un certificat du Directeur attestant qu'il est inscrit dans une école de pharmacie comme élève suivant les cours. Ce n'est pas en effet à l'École que les candidats préparent l'internat mais bien dans les hôpitaux, où ils suivent les conférences données à cet effet. L'administration hospitalière a donc, seule, qualité pour établir légalement la situation de l'intéressé au titre de l'internat. Il importe de prévenir toute confusion à cet égard, comme il est arrivé plusieurs fois.

Une disposition spéciale du règlement du 23 novembre 1889 stipule que les internes en pharmacie ne sont pas tenus d'avoir obtenu avant l'âge de 27 ans le diplôme universitaire afférent à leurs études ; il suffit qu'ils justifient, avant cet âge, de l'obtention du titre d'interne pour que leur dispense devienne définitive.

2° Élèves en pharmacie de 1re classe en cours de stage ou de scolarité. — Dans le second cas — le plus fréquent — c'est-à-dire lorsque les aspirants poursuivent leur stage officinal ou leur scolarité en vue d'obtenir le diplôme de pharmacien de 1re classe, ceux-ci doivent, à l'appui de leur demande, présenter un certificat du directeur de l'Ecole de pharmacie à laquelle ils appartiennent, constatant qu'ils sont régulière-

ment inscrits sur les registres de l'Ecole et que leurs inscriptions ne sont pas périmées. Ce certificat, dont le libellé est déterminé par le modèle G (1), doit être visé par le recteur de l'Académie du ressort.

Les élèves stagiaires de 1re classe qui prennent leur inscription de stage non à une Ecole de pharmacie, mais au greffe de la justice de paix du canton où ils résident, devront réclamer le certificat relatif à la dispense au directeur de l'Ecole de pharmacie dans la circonscription de laquelle se trouve le département où ils accomplissent leur stage. Le relevé des inscriptions de stage est, en effet, envoyé régulièrement par les greffiers, à la fin de chaque trimestre, par l'intermédiaire du Procureur de la République, au direc-

---

(1) MODÈLE G.

Nous, Directeur de l'École de Pharmacie de Paris

Certifions que le Sr (*Nom et prénoms*)

né le 18 , à , canton d

département d fils de (*nom et prénoms du père*) et de (*nom et prénoms de la mère*)

domiciliés à , canton d

département d , appelé par la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée à concourir au tirage au sort de la classe de

dans le canton d département d

est actuellement élève près l'École supérieure de Pharmacie de Paris, à l'effet d'obtenir le *diplôme de Pharmacien de 1re classe*, qu'il a pris inscription , la première en ,

la dernière en , que ce inscription n

pas périmée et qu'il a droit à la dispense determinée par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889.

Fait à Paris, le 19 .

Le Directeur,

Vu :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

teur de l'Ecole dans le ressort de laquelle se trouve la justice de paix.

Le certificat est remis par les intéressés, avec une demande conforme au modèle A (1), soit au conseil de révision, soit au commandant du bureau de recrutement :

Au conseil de révision, lorsque l'inscription sur les registres de l'Ecole est antérieure à la comparution devant le conseil de révision.

Au commandant du bureau de recrutement, mais avant l'incorporation, lorsque l'inscription est postérieure à la révision.

Il résulte de ces dispositions qu'un étudiant stagiaire ou en cours d'études qui, *au moment du tirage au sort ou de la révision*, n'aurait pu, pour une cause ou pour une autre, prendre inscription sur les registres de l'Ecole en vue du grade de pharmacien de 1re classe, mais qui l'aurait prise dans l'intervalle qui sépare la tenue des conseils de révision de l'incorporation de la classe à laquelle il appartient, est en droit de la faire valoir en vue de la dispense, à la condition de remettre sa demande, avec les pièces à l'appui, à l'autorité militaire avant son incorporation.

---

(1) MODÈLE A.

Je soussigné (*nom, prénoms*)
né le 18 à canton d
département d , domicilié à , résidant à fils de (*nom et prénoms du père*)
et de (*nom et prénoms de la mère*), domiciliés à , canton d , département d , demande à bénéficier de la dispense prévue par l'art. 23 de ladite loi, et dépose à l'appui de cette demande la pièce ci-jointe *indiquer la nature de la pièce produite : diplôme, certificat du Directeur de l'Ecole ou du directeur de l'Assistance publique*)

Fait à , le 19

(*Signature lisible*)

Renouvellement annuel des certificats modèle G. — L'article unique de la loi du 13 juillet 1895 dispose que les jeunes gens qui n'auraient pas obtenu *avant l'âge de 27 ans* le diplôme de pharmacien de 1re classe, et ceux qui ne poursuivraient pas régulièrement leurs études, seront tenus d'accomplir les deux années de service militaire dont ils avaient été dispensés.

Les étudiants de 1re classe devront, en conséquence, pour obtenir le maintien de la dispense jusqu'à l'âge de 27 ans accomplis, produire *chaque année, du 15 septembre au 15 octobre*, au commandant du bureau de recrutement de la subdivision à laquelle appartient le canton où ils ont concouru au tirage au sort, un certificat du directeur de l'école, dont il a déjà été fait mention, constatant qu'ils continuent d'être en cours régulier d'études et que leurs inscriptions ne sont pas périmées.

Il importe de remarquer que *c'est aux élèves intéressés, et non à l'administration de l'Ecole*, qu'incombe, *dans tous les cas*, l'obligation de produire leur certificat, au moment opportun, par lettre adressée au directeur de l'Ecole.

En vue de la rédaction de ce document, ils auront bien soin de fournir ou de rappeler, dans leur demande, les renseignements suivants :

1° Nom et prénoms ;

2° Date et lieu de naissance, avec indication du canton et du département ;

3° Noms et prénoms du père et de la mère ; indication de leur domicile, canton et département ;

4° Désignation de la classe à laquelle appartient l'intéressé, du canton, du département où il a été appelé à tirer au sort.

Changement de résidence. — Il importe de rappeler également aux dispensés les prescriptions de l'art. 55 de la loi du recrutement touchant les changements de domicile et de résidence. Toute négligence de ce chef exposerait les inté-

ressés à des peines disciplinaires de la part de l'administration de la guerre.

Remise du diplôme à l'autorité militaire. — Les études terminées et le diplôme de pharmacien de 1re classe obtenu (à l'âge de 27 ans), le titulaire est tenu de remettre au commandant du bureau de recrutement les pièces officielles qui en constatent l'obtention, *dans le délai d'un mois* après la réception au grade.

Par décision du Ministre de la guerre (septembre 1893), il suffit aux jeunes gens qui ont obtenu le bénéfice de l'art. 23 de la loi de 1889 de produire leur diplôme *avant le 1er novembre* qui suit la date à laquelle ils atteignent l'âge de 27 ans.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

La loi du 11 juillet 1892 a étendu aux jeunes gens qui remplissent l'une des conditions fixées par l'art. 23 de la loi du 15 juillet 1889, par conséquent aux étudiants en pharmacie de 1re classe et aux iuternes des hôpitaux, la faculté de contracter un *engagement volontaire, à partir de 18 ans aecomplis,* et de réclamer l'envoi en congé dans leurs foyers après un an de service sous les drapeaux, sous la condition d'en spécifier la demande par écrit au moment où ils s'engageront et de produire, à l'appui de cette demande, les pièces justificatives qu'ils auraient à produire au conseil de révision, après avoir tiré au sort, pour obtenir la dispense.

SUSPENSION DE LA SCOLARITÉ DURANT LE SERVICE MILITAIRE.

L'art. 37 du règlement du 23 novembre 1889 sur les dispenses militaires est libellé comme il suit :

« L'année de service imposée aux jeunes gens dispensés en
« vertu des art. 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889 doit

« être uniquement consacrée à l'accomplissement de leurs « obligations militaires. *Sous aucun prétexte,* ils ne peuvent « être détournés de ces obligations ni recevoir des exemptions « de service à l'effet de poursuivre leurs études. »

Ces dispositions, que le Ministre de l'Instruction publique est tenu d'observer rigoureusement, impliquent, pour tous les jeunes gens dispensés en vertu des articles précités, interdiction *absolue* de continuer leurs études pendant le temps passé sous les drapeaux.

A l'effet d'assurer la stricte observation de ces prescriptions impératives, le Ministre, par une circulaire en date du 8 avril 1897, a enjoint aux administrations des Facultés et Ecoles supérieures de Pharmacie d'exiger des candidats à tout examen la production de leur livret militaire.

Dans le cas où il serait constaté que les inscriptions correspondant aux épreuves que l'étudiant doit subir ont été prises contrairement à l'esprit et à lettre du règlement susvisé, l'annulation pure et simple des dites inscriptions devrait être prononcée par mesure administrative.

PHARMACIENS DE RÉSERVE OU DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Programme de l'examen d'aptitude. — Le programme de l'examen d'aptitude exigé des pharmaciens de 1re classe qui désirent obtenir le grade de pharmacien aide-major de 2e classe de réserve ou de l'armée territoriale (art. 2 du décret du 10 janvier 1884), comporte les épreuves suivantes :

1° Notions sur l'organisation générale de l'armée, la discipline et la hiérarchie militaires ;

2° Notions sur l'organisation du service de santé à l'intérieur (règlement du 25 novembre 1889) ;

3° Notions sur l'organisation du service de santé en campagne (règlement du 31 octobre 1892) ;

4° Composition en médicaments et en objets de pharmacie des approvisionnements d'infirmeries régimentaires, d'ambu-

lances, d'hôpitaux de campagne, d'hôpitaux temporaires. — Convention de Genève.

A Paris, les examens ont lieu d'habitude au mois d'août, à l'hôpital militaire Saint-Martin. Afin de faciliter aux candidats la connaissance des matières qui font l'objet de l'examen d'aptitude, des conférences sont faites, à partir du 15 juillet, dans l'hôpital susmentionné, de 2 heures à 3 heures de l'après-midi.

Conditions d'admission à l'examen. — Les candidats résidant dans le gouvernement militaire de Paris, qui désirent prendre part à l'examen, doivent adresser avant le 1er juillet au directeur du service de santé du gouvernement militaire :

1° Une lettre faisant connaître d'une manière très précise leurs nom, prénoms, lieu et date de naissance, domicile et l'adresse à laquelle la convocation doit leur être adressée ;

2° Une copie dûment légalisée de leur titre universitaire diplôme de pharmacien de 1re classe) ou un certificat de scolarité provisoire.

Les intéressés reçoivent en temps utile une lettre de convocation leur faisant connaître l'époque à laquelle ils auront à subir l'examen d'aptitude et une autorisation pour assister aux conférences préparatoires.

Pour tous les autres renseignements concernant le service de santé militaire et de la marine, consulter le *Guide de l'Etudiant* par Madoulé, le *Guide militaire des Etudiants* par Petit et Collin, auxquels nous avons fait de larges emprunts.



QUESTIONS TRAITÉES DANS LES CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES A L'INTERNAT EN PHARMACIE.

ANNÉE 1899-1900.

QUESTIONS D'ÉCRIT

Chimie

Chlore, acide chlorhydrique.
Chlorures.
Comp. oxygénés du chlore et hypochlorites.
Brome, acide bromhydrique et Bromures.
Iode, acide iodhydrique et Iodures.
Eau. Eau oxygénée, ozone.
Cyanogène, acide cyanhydrique et cyanures.
Soufre et composés hydrogénés.
Composés oxygénés du soufre et sulfates.
Azote et comp. hydrogénés.
Sels ammoniacaux.
Comp. oxygénés de l'azote et azotates.
Phosphore et composés hydrogénés.
Comp. oxygénés du phosphore et phosphates.
Arsenic. Antimoine et composés oxygénés.
Comp. oxygénés du carbone.
Oxydes et sulfures.
Alcalis caustiques et carbonates.
Glycérine (chimie).
Acide acétique et acétates.
Acide tartrique et tartrates.
Phénol (Chimie et Pharmacie).
Examen des urines.
Analyse des liquides physiologiques et pathologiques.
Acide salicylique et salicylates.
Acide benzoïque et benzoates.

Histoire Naturelle

Musc. Castoreum et ambre gris
Insectes vésicants et leurs produits.
Hyménoptères-Hémiptères et leurs produits.
Sangsues.
Malvacées.
Cacaos et Kolas.
Conifères et leurs produits.
Convolvulacées.
Crucifères.
Euphorbiacées.
Gommes et gommes-résines.
Ipécas.
Laurinées et leurs produits.
Liliacées
Loganiacées
Oléacées.
Ombellifères.
Papavéracées et Opium.
Polygonacées et leurs produits
Safrans et Vanilles.
Solanées et leurs produits.
Recherche et caractérisation des microbes pathogènes.

Pharmacie

Corps gras et Pommades.
Dissolution.
Distillation.
Eaux distillées.
Emulsions.
Extraits.
Glycérine (Pharmacie).
Huiles médicinales. Essais des huiles.
Lait et petit-lait.
Mellites et oxymellites.
Onguents et Emplâtres.
Pansements et solutions antiseptiques.
Poudres et pulvérisation.
Préparation des essences.
Prépar. à base d'opium.
— — de quinquina.
— — de seig. ergoté
Sérums thérapeutiques.
Sirops.
Stérilisation Pansements et solutions antiseptiques
Alcool éthylique et alcoolés.
Vins médicinaux.
Préparations galéniques de rhubarbe et de gentiane.
Saccharures. Granulés. Pastilles et pâtes.
Ovules, suppositoires et crayons
Pilules. Granules, Capsules.
Préparations galéniques de cantharides.
Ferments digestifs.

Cette liste peut être modifiée chaque année, après discussion entre les conférenciers.

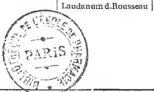
QUESTIONS D'ORAL

Pharmacie chimique

Acide borique.
— chromique.
— citrique.
— lactique.
— oxalique.
— picrique.
Aldéhyde formique.
Azotate de bismuth.
— d'argent.
— de potassium.
— de mercure.
Alun.
Borate de soude.
Bromure de potassium
Carbonate de magnésie
— de plomb.
Charbon animal.
— végétal.
Chloral
Chlorate de potasse.
Chloroforme.
Chlorures d'antimoine
— de fer.
— de mercure
Chlorure de chaux.
Chromates de potasse.
Créosote officinale
Cyanure de mercure.
— de potassium.
Dosage de l'albumine.
— du beurre dans le lait.
— du glucose.
— de l'urée.
Emétique.
Ether officinal.
Fer réduit.
Gaïacol
Glycérophosphate de chaux.
Iodoforme.
Iodure de potassium.
Iodure de mercure.
Kermès
Magnésie
Naphtols.
Oxygène.
Oxyde de fer.
— de mercure.
— de plomb.
Oxyde de zinc.
Pepsine.
Permanganate de K.
Phosphate de chaux.
Potasse caustique.
Résorcine.
Sulfate de cuivre.
— de magnésie.
— de quinine.
— de soude.
— de mercure.
Sulfures alcalins.
Tannin.
Tartrate ferrico potassique.
Vaseline.
Sels de strontium.
Sels de bismuth.

Pharmacie galénique

Axonge.
Baume opodeldoch.
Baume tranquille.
Belladone (préparations galéniques).
Beurre de cacao.
Blanc de baleine.
Cire et cérats.
Collodion.
Coton iodé.
Digitale (préparations galéniques).
Eau de chaux.
— distillée.
— de cannelle.
— de fleurs d'oranger
— de laurier-cerise.
— de rose.
Emplâtre simple.
— de Vigo
Extrait de belladone.
— de fiel de bœuf.
— gaïac et teinture.
— opium.
— quinquina.
— rhubarbe.
— seigle ergoté.
Farine de lin.
— moutarde
Huile d'amande douce
— de croton.
— de foie de morue.
— phosphorée.
— de ricin.
Lanoline.
Laudanum d. Rousseau
Laudanum de Sydenham.
Limonades.
Loochs.
Miel rosat.
Onguent citrin.
— de la mère.
— populeum.
Pilules de Vallet.
Pommades épispastiques.
— mercurielles.
Poudre d'opium.
— de quinquina.
Savon animal.
— médicinal.
Sinapismes.
Sirop antiscorbutique.
— chicorée composé
— des cinq racines.
— d'écorces d'orang. amères.
— d'éther.
— de gomme.
— de groseilles.
— d'iodure de fer.
— de miel.
— d'orgeat.
— de quinquina.
— simple
— de violettes.
Teinture de quinquina
— d'iode.
Vinaigres médicinaux.
Recherche du bacille de la tuberculose.



Grande Imprimerie du Centre. — Herbin, Montluçon.